

IGE+XAO

Société Anonyme au capital de 5 221 450,85 euros

Siège social : 16, boulevard Déodat de Séverac

31770 COLOMIERS

338 514 987 RCS Toulouse

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

2017/2018

TABLE DES MATIERES

I.	ATTESTATION DE L'EMETTEUR	- 4 -
II.	COMPTES ANNUELS CONSOLIDES	- 5 -
A.	BILAN CONSOLIDE	- 5 -
B.	COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE.....	- 6 -
C.	ETAT DU RESULTAT GLOBAL	- 7 -
D.	TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	- 7 -
E.	TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	- 8 -
F.	DESCRIPTION DES ACTIVITES DU GROUPE	- 9 -
G.	PRINCIPAUX EVENEMENTS DE LA PERIODE	- 9 -
H.	NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES.....	- 9 -
I.	EVENEMENTS POST-CLOTURE.....	- 35 -
J.	RAPPORT SUR LES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES GROUPE ...	- 35 -
III.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	- 37 -
IV.	COMPTES SOCIAUX ETABLIS CONFORMEMENT AU REFERENTIEL FRANÇAIS	- 42 -
A.	BILAN SOCIAL	- 42 -
B.	COMPTE DE RESULTAT SOCIAL.....	- 43 -
C.	TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	- 43 -
D.	TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE.....	- 44 -
E.	NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX.....	- 45 -
F.	RAPPORT SUR LES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LA SOCIETE IGE+XAO SA.....	- 60 -
V.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	- 62 -
VI.	RAPPORT DE GESTION	- 66 -
A.	MARCHE DES AFFAIRES SOCIALES	- 66 -
B.	INFORMATIONS PREPARATOIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE	- 77 -
C.	PRINCIPAUX RISQUES, INCERTITUDES ET COUVERTURES	- 84 -
D.	PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE COUVERTURE DES RISQUES	- 86 -
E.	INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES	- 91 -
F.	TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES	- 109 -
VII.	RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	- 110 -
A.	COMPOSITION, CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DU CONSEIL	- 110 -
B.	PARITE HOMMES/FEMMES	- 113 -
C.	LIMITATIONS APPORTEES AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL.....	- 113 -
D.	REFERENCE AU CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	- 114 -
E.	PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLEES.....	- 114 -
F.	POLITIQUE DE REMUNERATION	- 114 -
G.	LISTE DES MANDATS.....	- 118 -
H.	CONVENTIONS.....	- 121 -
I.	TABLEAU DES DELEGATIONS	- 121 -
J.	CHOIX DES MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE	- 121 -
K.	STRUCTURE DU CAPITAL SOCIAL.....	- 121 -

L.	RESTRICTIONS STATUTAIRES A L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE ET AUTRES ELEMENTS SUSCEPTIBLES D' AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE	127 -
VIII.	RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES.....	128 -
IX.	RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES CONSOLIDEES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION.....	133 -
X.	DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS PROPRES SOUMIS A L'AUTORISATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 12 AVRIL 2019.....	137 -
A.	BILAN DU PRECEDENT PROGRAMME	137 -
B.	OBJECTIFS DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS ET UTILISATION DES ACTIONS RACHETEES.....	139 -
C.	CADRE JURIDIQUE.....	139 -
D.	MODALITES	140 -
E.	REPARTITION DU CAPITAL	141 -
F.	EVENEMENTS RECENTS.....	142 -
G.	PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITE DE LA NOTE D'INFORMATION	142 -
XI.	MISE A DISPOSITION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	143 -

I. Attestation de l'émetteur

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. »

Colomiers, le 22 mars 2019

ALAIN DI CRESCENZO

PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

II. Comptes annuels consolidés

A. Bilan consolidé

Actif (en milliers d'euros)	31 décembre 2018	31 juillet 2017	31 juillet 2016
Ecarts d'acquisition (Note 3.1)	2 777	2 777	2 777
Immobilisations incorporelles (Note 3.2)	810	422	380
Immobilisations corporelles (Note 2.1)	1 531	1 168	1 125
Impôts différés actifs (Note 8.4)	770	803	837
Titres mis en équivalence (Note 4)	323	375	424
Autres actifs non courants (Note 6.1)	171	180	181
Total actifs non courants	6 382	5 725	5 725
Clients et comptes rattachés (Note 2.2)	8 730	8 105	7 404
Créances d'impôt (Note 8.3)	2 645	2 240	2 258
Autres actifs courants (Note 2.3)	660	1 351	1 459
Trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 6.2)	32 769	30 905	33 944
Total actifs courants	44 804	42 601	45 065
Total actif	51 186	48 326	50 790

Passif (en milliers d'euros)	31 décembre 2018	31 juillet 2017	31 juillet 2016
Capital (Note 5)	5 223	5 497	5 497
Primes liées au capital	1 911	1 911	1 911
Réserves consolidées	20 131	19 148	23 250
Ecarts de conversion	(162)	(91)	(61)
Résultat de l'exercice	9 045	5 782	5 489
Total des capitaux propres du Groupe	36 148	32 247	36 086
Participations ne donnant pas le contrôle	644	496	449
Total Capitaux propres	36 792	32 743	36 535
Participation des salariés	744	412	344
Avantages au personnel (Note 9.5)	1 444	1 481	1 284
Dettes financières – part à long terme (Note 6.3)	209	264	337
Produits constatés d'avance – part à long terme (Note 2.5)	--	--	--
Impôts différés passifs (Note 8.4)	58	55	52
Autres passifs non courants (Notes 2.4)	400	413	413
Total passifs non courants	2 855	2 625	2 430
Dettes fournisseurs	888	748	716
Personnel et comptes rattachés	2 331	2 556	2 518
Produits constatés d'avance (Note 2.5)	6 498	7 327	6 441
Autres dettes : part à court terme	30	63	81
Dettes d'impôts (Note 8)	422	346	267
Dettes fiscales	978	1 649	1 430
Charges à payer et autres passifs courants	392	269	372
Total passif courants	11 539	12 958	11 825
Total capitaux propres et passifs	51 186	48 326	50 790

B. Compte de résultat consolidé

Le compte de résultat est présenté sur 17 mois conformément à la période de l'exercice qui s'étend du 1^{er} août 2017 au 31 décembre 2018 (cf. Evénements significatifs de l'exercice) et sur les 12 derniers mois correspondant à l'année civile 2018 dans un but de comparabilité.

Compte de résultat consolidé (en milliers d'euros)	2017/2018	2018	2017/2018	2016/2017
	31 décembre 2018	31 décembre 2018	31 juillet 2017	31 juillet 2016
	17 mois	12 mois	12 mois	12 mois
Chiffre d'affaires (Note 2.6)	44 267	31 886	29 439	28 118
Autres produits d'exploitation (Note 2.8)	1 200	828	908	1 261
Produits des activités ordinaires	45 467	32 714	30 347	29 379
Autres services extérieurs	(10 085)	(7 166)	(6 558)	(6 293)
Charges de personnel (Note 9.2)	(21 424)	(15 342)	(14 940)	(14 688)
Impôts et taxes	(653)	(473)	(468)	(443)
Dotations aux amortissements et provisions	(640)	(456)	(434)	(606)*
Charges d'exploitation	(32 802)	(23 437)	(22 400)	(22 030)
Résultat opérationnel courant (Note 2.7)	12 665	9 277	7 947	7 349
Résultat opérationnel	12 665	9 277	7 947	7 349
Coût de l'endettement financier (Note 6.4)	261	124	384	380
Produits financiers (Note 6.4)	138	97	83	37
Charges financières (Note 6.4)	(148)	(35)	(190)	(43)
Résultat de l'ensemble consolidé avant impôts	12 916	9 463	8 224	7 723
Impôts exigibles et différés (Note 8)	(3 660)	(2 631)	(2 315)	(2 213)
QP de résultat dû aux résultats des sociétés associées (Note 4)	(52)	(70)	(52)	2
Résultat net de l'ensemble consolidé	9 204	6 762	5 857	5 512
attribuable aux :				
porteurs de capitaux propres de la société mère	9 045	6 607	5 782	5 489
participations ne donnant pas le contrôle	159	155	75	23
Nombre d'actions après déduction des actions propres portées en diminution des capitaux propres	1 231 380	1 231 380	1 333 069	1 418 499
Résultat par action	6,67	4,76	4,05	3,87
Résultat dilué par action	7,35	5,24	4,34	3,87

C. Etat du résultat global

Etat du résultat global (en milliers d'euros)	31 décembre 2018	31 juillet 2017	31 juillet 2016
Ecarts de change résultant des activités à l'étranger	(71)	(30)	(110)
Profits (pertes) actuariels sur IDR avec effet ID	225	(27)	61
Autres	(12)	(4)	--
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	166	(61)	(49)
Résultat net de l'ensemble consolidé	9 204	5 857	5 512
Total des produits et charges comptabilisés au titre de la période	9 370	5 796	5 463
Attribuables aux :			
- porteurs de capitaux propres de la Société	9 195	5 702	5 441
- Participations ne donnant pas le contrôle	175	94	22
Total des produits et charges comptabilisés au titre de la période	9 370	5 796	5 463

D. Tableau de variation des capitaux propres

Capitaux propres (en milliers d'euros)	Capital et primes d'émission	Ecarts de conversion	Réserves consolidées y compris résultat	Capitaux propres - part du Groupe -	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres consolidés
Capitaux propres au 31 juillet 15	7 408	49	24 915	32 372	436	32 808
Variation de périmètre			--	--	--	--
Distribution de dividendes			(1 420)	(1 420)	(29)	(1 449)
Produits et charges enregistré(e)s au titre de la période		(110)	5 551	5 441	22	5 463
Impact retraitement sur actions propres			(295)	(295)	--	(295)
Impact annulation des PV sur cession d'actions propres			8	8	--	8
Capitaux propres au 31 juillet 16	7 408	(61)	28 759	36 106	429	36 535
Variation de périmètre			--	--	--	--
Distribution de dividendes			(2 030)	(2 030)	(27)	(2 057)
Produits et charges enregistré(e)s au titre de la période		(30)	5 732	5 702	94	5 796
Impact retraitement sur actions propres			(7 564)	(7 564)	--	(7 564)
Impact annulation des PV sur cession d'actions propres			33	33	--	33
Capitaux propres au 31 juillet 17	7 408	(91)	24 930	32 247	496	32 743
Variation de périmètre			--	--	--	--
Distribution de dividendes			(2 019)	(2 019)	(27)	(2 046)
Produits et charges enregistré(e)s au titre de la période		(71)	9 266	9 195	175	9 370
Impact retraitement sur actions propres			(3 136)	(3 136)	--	(3 136)
Impact annulation des PV sur cession d'actions propres			43	43	--	43
Impact IFRS 15 net ID			(182)	(182)	--	(182)
Autres						
Capitaux propres au 31 décembre 18	7 408	(162)	28 902	36 148	644	36 792

E. Tableau des flux de trésorerie consolidés

Tableau des flux de trésorerie consolidés (en milliers d'euros)	31 décembre 2018	31 juillet 2017	31 juillet 2016
Flux de trésorerie générés par l'activité :			
Résultat net part du Groupe	9 045	5 782	5 489
Autres charges et produits sans impact sur la trésorerie :			
Part des participations ne donnant pas le contrôle	159	77	22
Amortissements et provisions nettes des reprises	688	474	607
QP dans le résultat et dividendes reçus des sociétés MEE	52	52	(2)
Elimination des résultats de cession nette	29	(14)	(12)
Variation des actifs et passifs courants :	(1 724)	305	(453)
Flux net de trésorerie générés par l'activité	8 249	6 676	5 651
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(1 272)	(428)	(375)
Cessions d'immobilisations corporelles	--	31	13
Acquisition des immobilisations financières	--	(2)	(1)
Cessions des immobilisations financières	8	1	13
Trésorerie sur variation de périmètre	--	--	--
Flux net de trésorerie générés par les opérations d'investissement	(1 264)	(398)	(350)
Dividendes versés	(2 046)	(2 057)	(1 450)
Contractions d'emprunts	--	--	--
Remboursements d'emprunts	(86)	(91)	(263)
Avances remboursées	--	--	--
Rachat d'actions propres	(3 136)	(7 530)	(287)
Intérêts financiers nets versés	261	384	380
Autres	--	--	4
Flux net de trésorerie générés par les opérations de financement	(5 008)	(9 294)	(1 616)
Variation de trésorerie brute	1 977	(3 016)	3 685
Incidences des variations de taux de change	(113)	(23)	(96)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	1 864	(3 039)	3 589
Trésorerie en début d'exercice	30 905	33 944	30 355
Trésorerie en fin d'exercice	32 769	30 905	33 944
Variation de trésorerie nette	1 864	(3 039)	3 589

F. Description des activités du Groupe

Le Groupe IGE+XAO conçoit, produit, commercialise et assure la maintenance d'une gamme de logiciels de Conception Assistée par Ordinateur (CAO), de gestion du cycle de vie "Product Lifecycle Management" (PLM) et de simulation, dédiée à l'électricité. Ces logiciels ont été élaborés pour aider les industriels à concevoir et à maintenir la partie électrique de tout type d'installation. Ce type de CAO/PLM est appelé "CAO/PLM Electrique". Outre le développement et la vente de logiciels, le Groupe réalise des prestations de services, d'assistance et de formation auprès de ses clients.

Les titres d'IGE+XAO sont cotés sur Euronext Paris.

G. Principaux événements de la période

Le 8 novembre 2017, BNP Paribas, agissant pour le compte de la société par actions simplifiée Schneider Electric Industries, a déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers un projet d'Offre publique d'achat sur les titres de la Société IGE+XAO SA. Cette opération a été dénouée le 26 janvier 2018 et s'est traduite par l'acquisition par Schneider Electric Industries de 61,8% du capital social et 61,4% des droits de vote de la société IGE+XAO SA.

L'Assemblée Générale Mixte de la Société IGE+XAO SA, en date du 25 juin 2018, a approuvé le changement de date de clôture de l'exercice social de la Société, à savoir du 31 juillet au 31 décembre de chaque année. Ainsi, l'exercice social 2017/2018 d'IGE+XAO SA a eu une durée exceptionnelle de 17 mois, du 1^{er} août 2017 au 31 décembre 2018.

Au cours du 1^{er} semestre 2017/2018, IGE+XAO SA a procédé, dans le cadre de son programme de rachat d'actions, au rachat de 31 044 actions propres pour un montant total de 3 061 770 euros et avec pour objectif à terme l'annulation. Au 31 décembre 2018, après deux opérations d'annulation de titres, les actions auto-détenues représentent 4,0% du capital social de la Société.

La filiale française Winsoft Diffusion SNC et la filiale malgache IGE+XAO Madagascar n'ont plus d'activité depuis respectivement avril et juillet 2018.

La filiale malgache a épuisé les voies de recours liées à un redressement fiscal s'élevant à 280 000 euros et portant sur du formalisme administratif. Un nouveau contrôle fiscal est en cours depuis fin mai 2017 sans résultat à ce jour. Le risque attaché au redressement fiscal fait l'objet d'une provision dans les comptes consolidés pour un montant de 123 000 euros au 31 juillet 2018.

H. Notes annexes aux comptes consolidés

Les états financiers consolidés du Groupe IGE+XAO clos au 31 décembre 2018 sont établis conformément au référentiel International Financial Reporting Standards (« IFRS ») tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Le Conseil d'Administration a arrêté le 11 février 2019 les états financiers consolidés au 31 décembre 2018. Les comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra le 12 avril 2019.

Les états financiers consolidés du Groupe IGE+XAO contiennent les comptes de la société IGE+XAO SA ainsi que ceux de ses filiales. Les sociétés comprises dans le périmètre clôturent leur exercice ou procèdent à un arrêté au 31 décembre de chaque année.

La méthode de l'intégration globale est appliquée aux comptes des filiales dont le Groupe détient le contrôle. Le contrôle existe lorsque le Groupe détient le pouvoir sur une entité, est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient. Les comptes des sociétés associées, pour lesquelles le groupe ne détient pas le contrôle mais sur lesquelles il exerce une influence notable, sont consolidés selon la méthode de la mise en équivalence. Les soldes et transactions intragroupes sont éliminés.

Note 1. — Principes comptables généraux

1.1 — Impact des nouvelles normes comptables

Les nouvelles normes, interprétations et amendements qui sont applicables obligatoirement pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017 n'ont pas d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

Le Groupe n'a pas anticipé de normes, interprétations et amendements dont l'application n'était pas obligatoire en 2018, à l'exception de la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec ces clients », d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et que le Groupe a mis en œuvre dès le 1^{er} août 2017. Cette nouvelle norme, qui concerne en particulier la comptabilisation des contrats à éléments multiples, n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés clos au 31 décembre 2018.

A compter du 1^{er} janvier 2019, IGE+XAO est concerné par les normes IFRS 16 « Contrats de location » et IFRS 9 « Instruments financiers », sans pour autant en attendre de nouveau des effets significatifs sur ses comptes.

IFRS15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec ces clients

La norme IFRS15 porte sur les principes de comptabilisation du chiffre d'affaires relatif aux contrats conclus avec les clients. Elle propose cinq étapes pour déterminer le fait générateur de la reconnaissance de revenus et le montant du revenu associé :

- Identification du contrat
- Identification des obligations de performance distinctes au sein du contrat
- Détermination du prix de la transaction
- Allocation du prix de la transaction aux obligations de performance
- Comptabilisation du revenu associé lorsque chaque obligation de performance est satisfaite

Le Groupe a adopté la norme IFRS15 dans ses comptes consolidés à compter du 1^{er} août 2017 et l'a appliqué selon la méthode de transition rétrospective partielle sans retraitement des périodes comparatives.

L'application de la norme IFRS 15 n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés d'IGE+XAO. Elle a toutefois conduit le Groupe à identifier certaines typologies de contrats comme conférant un service unique, les prestations rendues étant interdépendantes. Le produit du contrat est dans ce cas désormais reconnu en chiffre d'affaires de façon linéaire sur la durée du contrat initial ou renouvelé ; auparavant, ces contrats étaient comptabilisés par composant, le produit de la licence étant reconnu lors de l'octroi de l'accès ou lors du son renouvellement et le produit de la maintenance étant reconnu de façon linéaire sur la durée du contrat initial ou renouvelé.

L'incidence de la première application est comptabilisée dans les capitaux propres consolidés au 1^{er} août 2017 sans retraitement des périodes comparatives. L'ajustement des capitaux propres s'élève à 257 milliers d'euros avant effet d'impôt.

1.2 — Périmètre de consolidation

Raison sociale	Forme	Siren	Capital (monnaie locale)	Siège	% de contrôle	% d'intérêt	(1)
IGE+XAO au 31 décembre 2018							
<u>In France</u>							
IGE+XAO	SA	338 514 987	5 223 722,35 €	Colomiers (31)	Société mère	Société mère	IG
IGE	SA	339 737 006	4 619 327 €	Colomiers (31)	99,10%	99,10%	IG
Winsoft Elec Diffusion	SNC	418 236 261	1 524 €	Paris (75)	100,00%	99,90%	IG
EHMS	SAS	492 213 384	430 000 €	Colomiers(31)	50,00%	50,00%	MEE
S2E Consulting	SAS	494 083 496	100 000 €	Blagnac (31)	49,90%	49,90%	MEE
Mayridis Voyages	SARL	340 364 843	65 000 €	Colomiers (31)	99,90%	99,90%	IG
<u>A l'étranger</u>							
IGE+XAO Allemagne*	GmbH	--	25 000 €	Möndhengladbach (Allemagne)	100,00%	100,00%	IG
IGE+XAO Balkan	SARL	--	438 174 BGN	Sofia (Bulgarie)	100,00%	100,00%	IG
IGE+XAO Belgium	SPRL	--	18 600 €	Bruxelles (Belgique)	100,00%	100,00%	IG
IGE+XAO Do Brasil	Ltda	--	600 000 RS	San Jose de Campos (Brésil)	100,00%	100,00%	IG
CAE Development	ApS	--	125 000 DKK	Birkerød (Danemark)	100,00%	100,00%	IG
IGE+XAO Chine**	Ltd.	--	100 000 USD	Nanjing (Chine)	100,00%	100,00%	IG
IGE+XAO Grèce****	IKE	--	50 000 €	Thessalonique (Grèce)	99,00%	99,00%	IG
IGE+XAO Iberica	SL	--	3 005 €	Madrid(Espagne)	100,00%	100,00%	IG
IGE+XAO India	Private Ltd	--	100 000 INR	Bangalore (India)	100,00%	100,00%	IG
IGE+XAO Italie	SRL	--	36 400 €	Bergamo (Italie)	100,00%	100,00%	IG
IGE+XAO Madagascar	SARL	--	50 000 000 AR	Antananarivo (Madagascar)	100,00%	100,00%	IG
IGE+XAO Maroc	SARL	--	400 000 DH	Casablanca (Maroc)	100,00%	100,00%	IG
IGE+XAO Netherlands	BV	--	18 151 €	Hoensbroek (Pays-Bas)	100,00%	100,00%	IG
IGE+XAO Nordic	A/S	--	500 000 DKK	Birkerød (Danemark)	100,00%	100,00%	IG
IGE+XAO North America	Ltd	--	100 CAD	Montréal (Canada)	99,90%	99,90%	IG
IGE+XAO Pologne	Ltd	--	1 100 000 PLN	Cracovie (Pologne)	100,00%	100,00%	IG
IGE+XAO Switzerland	GmbH	--	20 000 CHF	Biel/Bienne (Suisse)	100,00%	100,00%	IG
IGE+XAO Tunisie	SARL	--	20 000 DT	Tunis (Tunisie)	100,00%	100,00%	IG
IGE+XAO Turquie***	Ltd	--	60 000 TL	Istanbul (Turquie)	75,00%	75,00%	IG
IGE+XAO UK	Ltd	--	100 £	Croft (Angleterre)	100,00%	100,00%	IG
IGE+XAO USA	Inc	--	10 USD	Dover (USA)	100,00%	100,00%	IG
<u>PROSYST au 31 décembre 2018</u>							
<u>En France</u>							
PROSYST	SAS	433 683 216	1 006 490 €	Templemars(59)	80,00%	80,00%	IG
<u>A l'étranger</u>							
CESIAT	SARL	--	11 108 DH	Tanger (Maroc)	100,00%	100,00%	IG

(1) IG : Intégration Globale

* I.G.E + X.A.O. Software Vertriebs GmbH

**IGE+XAO Nanjing Ige Xao Electric Design Software Co. Ltd.

*** IGE-XAO Yazilim Dagitim Limited Şirketi

**** IGE+XAO Hellas IKE (IGE+XAO ΕΛΛΑΣ IKE)

1.3 — Estimations de la Direction du Groupe

L'établissement des comptes consolidés, conformément au référentiel IFRS, exige que la Direction du Groupe retienne des hypothèses et fasse des estimations qui ont une incidence sur la valorisation des actifs et des passifs, sur les montants portés en produits et charges au cours de l'exercice ainsi que sur l'information financière relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date d'établissement des comptes consolidés. Ces estimations sont effectuées sur la base des informations disponibles à la date d'établissement des états financiers. Les domaines pour lesquels les hypothèses et estimations sont significatives au regard des états financiers du Groupe incluent principalement l'estimation de la valeur recouvrable du goodwill, la détermination de la juste valeur et de la durée d'utilité des actifs incorporels acquis dans le cadre des regroupements d'entreprises, l'évaluation de la recouvrabilité des actifs d'impôts différés. Les résultats réels de ces transactions peuvent être différents de ceux issus des estimations de la Direction du Groupe.

1.4 — Conversion des comptes exprimés en devises

La monnaie fonctionnelle des filiales étrangères de la Société est généralement la monnaie locale des pays dans lesquels elles sont implantées. La conversion en euros des états financiers des filiales libellés en monnaie locale est effectuée pour les comptes de bilan au taux de clôture. Les produits et les charges sont convertis au cours de change en vigueur aux dates de transactions ou, en pratique, à un cours qui s'en approche et qui correspond, sauf en cas de fluctuations importantes des cours, au cours moyen de la période clôturée. Les ajustements liés à la conversion sont enregistrés sur une ligne distincte dans les capitaux propres. Les résultats de change latents ou réalisés qui proviennent d'opérations libellées dans des devises étrangères autres que la monnaie fonctionnelle sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Note 2. — Eléments relatifs à l'exploitation

Principes comptables

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût et amorties selon le mode linéaire sur leurs durées d'utilisation estimées (4 ans pour le matériel, 10 ans pour le mobilier et les agencements, 20 ans pour les constructions).

Les aménagements sont amortis sur la plus courte durée de vie de l'actif ou la durée restante du contrat de location.

Les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus.

Provision pour dépréciation des comptes clients

La provision pour dépréciation des comptes clients reflète la meilleure estimation par le Groupe du risque inhérent à l'actif concerné. La provision est déterminée en prenant en compte l'historique des difficultés financières du débiteur, la valeur actuelle des flux de trésorerie attendus ainsi que l'ensemble des autres éléments probants disponibles.

Provision pour risques et charges

Les sociétés du Groupe sont impliquées dans des litiges généralement liés à leurs activités courantes. Il est parfois difficile d'évaluer le risque inhérent à ces litiges et procédures judiciaires qui restera à la charge des sociétés. Une provision est comptabilisée en tant que passif lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources, dont le montant peut être estimé de manière fiable, sera nécessaire pour éteindre les obligations actuelles (légales, contractuelles ou implicites) du Groupe résultant d'événements passés. Si le montant ne peut être estimé de manière suffisamment fiable ou s'il n'est pas probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation, les passifs éventuels correspondants sont présentés dans les notes aux comptes consolidés.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires d'IGE+XAO provient d'une part des nouvelles licences d'utilisation de logiciels, des prestations de maintenance qui comprennent des mises à jour et un support technique, des contrats à renouvellement périodique de services et des autres ventes correspondant d'une part aux développements de fonctionnalités supplémentaires sur les produits standards effectués à la demande des clients et d'autre part à des prestations de services ponctuelles et autres. Le chiffre d'affaires est présenté net des impôts et taxes collectés auprès des clients et reversés aux autorités gouvernementales.

Le chiffre d'affaires se rapportant à la vente de licences d'utilisation des logiciels sur une durée indéterminée est reconnu à la remise au client de l'accès au logiciel, les licences étant considérées comme statiques.

Le chiffre d'affaires issu des prestations de maintenance correspond aux redevances associées à la vente des mises à jour périodiques des produits lorsqu'elles sont disponibles, ainsi qu'à la mise à disposition du client d'un service d'assistance technique. Le contrat de maintenance peut être renouvelé par le client au terme de chaque durée fixée initialement par tacite reconduction ou par nouvelle commande. Le chiffre d'affaires des prestations de maintenance est comptabilisé selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de maintenance. Les contrats de maintenance sont payés par les clients en début de période contractuelle.

Le chiffre d'affaires total issu d'un contrat à éléments multiples, c'est-à-dire incluant généralement une licence d'utilisation de logiciels et un contrat de maintenance est reconnu selon la méthode linéaire sur la durée du contrat lorsque les éléments sont considérés comme interdépendants et selon la nature des deux obligations de performance distinctes du contrat (licence et maintenance) dans le cas contraire. Dans ce dernier cas, l'allocation du prix de la transaction aux obligations de performance est réalisée en utilisant la méthode résiduelle s'appuyant sur la juste valeur des éléments non livrés. Les éventuelles remises sont appliquées aux éléments livrés. Les contrats à éléments multiples ont une durée de 12 mois et sont payés par les clients en début de période contractuelle en général.

Le chiffre d'affaires issu des autres ventes de logiciels comprend principalement le développement de fonctionnalités effectuées à la demande du client sur des produits standards. Il est comptabilisé à l'avancement, sur la base des récapitulatifs d'activités.

Le chiffre d'affaires des prestations de services et autres comprend principalement des honoraires de conseil, d'assistance technique et de formation. Le chiffre d'affaires services est comptabilisé lorsque les services sont rendus, le client bénéficiant des avantages au fur et à mesure de la performance du Groupe.

Résultat opérationnel

Il se calcule à partir du résultat d'exploitation et intègre les autres produits et charges tels que les résultats sur cessions des immobilisations corporelles et incorporelles, les dépréciations d'actifs ainsi que les éléments relatifs à des produits et charges opérationnels bien identifiés, non récurrents.

2.1 — Immobilisations corporelles

Les mouvements des immobilisations corporelles au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'analysent comme suit :

Immobilisations corporelles (en milliers d'euros)	Constructions	Installations techniques, matériel et outillage	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeurs nettes au 31 juillet 2015	231	195	613	1 039
Acquisitions	1	111	225	337
Acquisitions - variation de périmètre				
Cessions	--	(38)	(106)	(144)
Dotation de la période	(20)	(83)	(138)	(241)
Dotation - variation de périmètre	--	--	--	--
Reprise de la période	--	37	106	143
Reclassements				
Effet de conversion	(2)	(5)	(1)	(8)
Valeurs nettes au 31 juillet 2016	210	217	698	1 125
Acquisitions	2	71	265	338
Acquisitions - variation de périmètre	--	--	--	--
Cessions	--	(43)	(128)	(171)
Dotation de la période	(20)	(86)	(154)	(260)
Dotation - variation de périmètre	--	--	--	--
Reprise de la période	--	43	94	137
Reclassements	--	--	--	--
Effet de conversion	1	--	(2)	(1)
Valeurs nettes au 31 juillet 2017	193	202	772	1 167
Acquisitions	3	61	741	805
Acquisitions - variation de périmètre	--	--	--	--
Cessions	--	--	(29)	(29)
Dotation de la période	(29)	(112)	(273)	(414)
Dotation - variation de périmètre	--	--	--	--
Reprise de la période	--	--	--	--
Reclassements	6	(2)	2	6
Effet de conversion	--	(4)	--	(4)
Valeurs nettes au 31 décembre 2018	173	145	1 213	1 531

2.2 — Clients et comptes rattachés

Le poste Clients et comptes rattachés se présente de la façon suivante :

Clients et comptes rattachés (en milliers d'euros)	31 décembre 2018	31 juillet 2017	31 juillet 2016
Clients et comptes rattachés bruts	8 305	8 473	7 947
Dépréciation des créances Clients	(460)	(368)	(543)
Clients et comptes rattachés nets	7 845	8 105	7 404

La provision pour dépréciation clients évolue de la façon suivante sur la période :

Provision pour dépréciation (en milliers d'euros)	31 décembre 2018	31 juillet 2017	31 juillet 2016
Provision à la date d'ouverture	368	543	568
Dotations de la période	155	110	92
Reprises utilisées en cours de période	(48)	(242)	(68)
Reprises non utilisées en cours de période	(12)	(43)	(47)
Variation de change	3	--	(2)
Provision à la date de clôture	460	368	543

2.3 — Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'analysent comme suit:

Autres actifs courants (en milliers d'euros)	31 décembre 2018	31 juillet 2017	31 juillet 2016
Stock et en-cours	129	129	235
Avances et acomptes	82	47	39
Créances sociales	34	44	26
Créances fiscales	673	420	445
Charges constatées d'avance	530	544	554
Autres	98	167	160
Total	1 546	1 351	1 459

2.4 — Autres passifs non courants

Ce poste s'analyse comme suit :

Autres passifs non courants (en milliers d'euros)	31 décembre 2018	31 juillet 2017	31 juillet 2016
Provision pour litiges	290	290	290
Autres provisions	110	123	123
Total	400	413	413

Il s'agit de provisions pour litiges commercial (40K€), social (250 K€) et de provisions pour risques (110 K€).

La Direction d'IGE+XAO, après consultation de ses avocats et conseillers, estime, compte tenu de la situation des faits à ce jour, que le règlement de ces litiges n'aura pas d'incidence significative sur la situation financière et le résultat des opérations du Groupe, autre que celle déjà enregistrée au 31 décembre 2018 sous forme de provision.

Les variations de provision de la période s'analysent comme suit :

	(en milliers d'euros)
Provision au 31 juillet 2015	343
Dotations	100
Reprises utilisées	
Reprises non utilisées	(32)
Variation de change	2
Provision au 31 juillet 2016	413
Dotations	--
Reprises utilisées	--
Reprises non utilisées	--
Variation de change	--
Provision au 31 juillet 2017	413
Dotations	--
Reprises utilisées	--
Reprises non utilisées	--
Transfert	(13)
Variation de change	--
Provision au 31 décembre 2018	400

2.5 — Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance inclus dans les passifs courants s'élèvent à 6,5 M€ au 31 décembre 2018, 7,3 M€ au 31 juillet 2017 et 6,4 M€ au 31 juillet 2016. Ils correspondent à la part des contrats de maintenance non encore reconnue en chiffre d'affaires.

2.6 — Chiffre d'affaires par zone géographique et par type de ventes

Le chiffre d'affaires par zone géographique et par type de ventes se présente de la façon suivante :

31 décembre 2018 17 mois (en milliers d'euros)	Europe	Amérique	Asie et autres	Total
Logiciels et développements	14 001	174	681	14 856
Maintenance	20 078	404	80	20 562
Formation et autres services	8 609	135	105	8 849
Total	42 688	713	866	44 267

31 décembre 2018 12 mois (en milliers d'euros)	Europe	Amérique	Asie et autres	Total
Logiciels et développements	9 982	134	580	10 696
Maintenance	14 339	289	58	14 686
Formation et autres services	6 406	50	48	6 504
Total	30 727	473	686	31 886

31 juillet 2017 12 mois (en milliers d'euros)	Europe	Amérique	Asie et autres	Total
Logiciels et développements	9 957	385	491	10 833
Maintenance	13 267	286	25	13 578
Formation et autres services	4 946	52	30	5 028
Total	28 170	723	546	29 439

31 juillet 2016 (en milliers d'euros)	Europe	Amérique	Asie et autres	Total
Logiciels et développements	10 031	334	358	10 723
Maintenance	12 367	265	32	12 664
Formation et autres services	4 355	355	21	4 731
Total	26 753	954	411	28 118

La répartition du chiffre d'affaires détaillée ci-avant n'est pas liée à la notion de segment d'activité telle que décrite dans la note 2.7.

Le chiffre d'affaires est présenté en fonction de la zone géographique dans laquelle est située l'unité opérationnelle du Groupe qui enregistre la transaction et non pas en fonction de la zone géographique du client utilisateur final. Ainsi, le chiffre d'affaires des zones Amérique et Asie n'est pas pleinement représentatif de l'activité des sociétés du Groupe sur ces continents, qui est dans les faits plus élevée.

Le chiffre d'affaires logiciels et développements se compose des revenus issus:

- des licences,
- des mises à jour de produits hors maintenance,
- de développements de fonctions liées aux logiciels du Groupe.

2.7 — Informations sectorielles

Le Groupe, spécialisé dans l'édition de logiciels, dispose d'un seul métier : il conçoit, produit, commercialise et assure la maintenance d'un ensemble de logiciels de Conception Assistée par Ordinateur. En conséquence, la Société reconnaît dans ses comptes consolidés un unique secteur d'activité. Il correspond à celui pour lequel des informations financières isolées sont disponibles et pour lequel les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par la Direction de la Société en vue d'évaluer sa performance et de décider de l'affectation des ressources.

La répartition géographique des données financières de la Société a été établie en fonction du lieu d'implantation des sociétés consolidées et se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	Zones géographiques	31 décembre 2018 17 mois	31 juillet 2017 12 mois	31 juillet 2016 12 mois
Chiffre d'affaires consolidé	Sociétés françaises	30 829	19 836	18 875
Chiffre d'affaires consolidé	Sociétés étrangères	13 438	9 603	9 243
Chiffre d'affaires consolidé total	Groupe	44 267	29 439	28 118
Résultat opérationnel courant contributif*	Sociétés françaises	9 044	5 159	4 580
Résultat opérationnel courant contributif*	Sociétés étrangères	3 621	2 788	2 769
Résultat opérationnel courant contributif*	Groupe	12 665	7 947	7 349

*avant retraitement des soldes et transactions entre sociétés du Groupe

(en milliers d'euros)	Zones géographiques	31 décembre 2018	31 juillet 2017	31 juillet 2016
Actifs non courants sectoriels	Sociétés françaises	3 936	3 188	3 163
Actifs non courants sectoriels	Sociétés étrangères	2 446	2 537	2 562
Actifs non courants sectoriels consolidés	Groupe	6 382	5 725	5 725

(en milliers d'euros)	Zones géographiques	31 décembre 2018	31 juillet 2017	31 juillet 2016
Investissements	Sociétés françaises	1 113	283	147
Investissements	Sociétés étrangères	158	191	228
Investissements	Groupe	1 271	474	375
Dotation aux amortissements et provisions	Sociétés françaises	399	330	478
Dotation aux amortissements et provisions	Sociétés étrangères	289	157	128
Dotation aux amortissements	Groupe	688	487	606

2.8 — Produits d'exploitation

Le produit généré par le Crédit Impôt Recherche est comptabilisé dans le poste « Autres produits » du compte de résultat. Il est imputé en déduction de l'impôt sur les sociétés sur le plan fiscal. Il s'élève à 896 K€ en 2016/2017 ; son montant était de 1 206 K€ en 2015/2016, dont 206 K€ correspondant à un rattrapage de CIR. Ce rattrapage de CIR a fait l'objet post-clôture d'un remboursement du Ministère de la Recherche à hauteur de 116 K€, le solde a été porté dans la déclaration du CIR 2015.

Crédit Impôt recherche (en milliers d'euros)	31 décembre 2018	31 juillet 2017	31 juillet 2016
Crédit impôt recherche	1 200	896	1 206
Total	1 200	896	1 206

Note 3. — Actifs incorporels

Principes comptables

Les frais de recherche et de développement

Ils correspondent essentiellement aux frais relatifs au personnel, ingénieurs en majorité. Les frais de recherche et développement des logiciels pour lesquels une licence doit être délivrée ou qui doivent être commercialisés dans d'autres conditions sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés dès lors qu'ils ne remplissent pas les critères techniques et économiques permettant de les immobiliser. L'application de ce principe comptable conduit à l'enregistrement de ces coûts en charges de l'exercice au cours duquel ils ont été exposés, à l'exception des coûts liés à des projets identifiés faisant par ailleurs l'objet d'un financement par l'octroi d'avances remboursables ou de subventions d'exploitation qui sont alors immobilisés. La durée d'amortissement de ces frais de développement est alors de 4 ans. Les dépenses de recherche sont systématiquement maintenues en charge de la période.

Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Les actifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition indépendamment des intérêts minoritaires. Le coût d'acquisition est évalué à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs éventuels à la date d'acquisition. L'écart entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part dans l'actif net réévalué constitue l'écart d'acquisition.

L'écart d'acquisition est comptabilisé :

- lorsqu'il est négatif, en résultat,
- lorsqu'il est positif, à l'actif du bilan, dans la rubrique écarts d'acquisition lorsque la société acquise est intégrée globalement ou dans la rubrique titres mis en équivalence lorsque la société acquise est mise en équivalence.

Les écarts d'acquisition peuvent être corrigés dans les 12 mois qui suivent la date d'acquisition pour tenir compte de l'estimation définitive de la juste valeur des actifs et passifs acquis. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de perte de valeur à chaque clôture annuelle ou lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.

Lors de la première adoption des normes IFRS, IGE+XAO a choisi de ne pas retraiter les écarts d'acquisition antérieurs au 1^{er} janvier 2004. Les écarts d'acquisition à cette date correspondent à la valeur nette des amortissements antérieurement pratiqués.

Le dernier regroupement d'entreprise a eu lieu en 2014 et a été comptabilisé selon la méthode de l'acquisition telle que définie par la norme IFRS 3 révisée entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2010.

Perte de valeur et valeurs recouvrables des écarts d'acquisition, des actifs incorporels et des actifs corporels

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation des actifs immobilisés », les écarts d'acquisition et l'ensemble des actifs immobilisés font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indice de perte de valeur et au minimum une fois par an pour les écarts d'acquisition et les actifs incorporels à durée de vie indéfinie.

Les indices de perte de valeur proviennent des changements significatifs défavorables, présentant un caractère durable, affectant l'environnement économique ou les hypothèses ou objectifs retenus par le Groupe.

Les tests de dépréciation consistent à s'assurer que les valeurs recouvrables des immobilisations corporelles, incorporelles et des unités génératrices de trésorerie auxquelles les écarts d'acquisition sont affectés sont au moins égales à leur valeur nette comptable. Dans le cas contraire, une dépréciation est constatée en résultat et la valeur nette comptable de l'actif est ramenée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'une immobilisation corporelle ou incorporelle est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur, diminuée des coûts de cession, et sa valeur d'utilité.

La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie correspond à sa valeur d'utilité. Chaque société du périmètre de consolidation constitue une unité génératrice de trésorerie car c'est le plus petit ensemble ayant des entrées et sorties de trésorerie indépendantes et cernables.

La valeur d'utilité est calculée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés, avec un taux d'actualisation après impôts 12,93% (12,93% au 31 juillet 2017) et un taux de croissance long terme de 1,5% (1,5% au 31 juillet 2017). Le taux d'actualisation retenu est calculé selon la même méthode exercice après exercice. Les flux après impôts sont projetés sur une durée n'excédant pas 5 ans et la méthode tient compte d'une valeur terminale. Ces flux de trésorerie futurs résultent des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction.

Lorsqu'une unité génératrice de trésorerie doit être dépréciée, la dépréciation est d'abord imputée sur l'écart d'acquisition, puis, le cas échéant, sur les autres actifs de l'unité génératrice de trésorerie au prorata de leur valeur nette comptable. Les dépréciations peuvent être reprises à l'exception de celles relatives aux écarts d'acquisition.

Autres immobilisations incorporelles

Les éléments comptabilisés en immobilisations incorporelles correspondent principalement à des relations clients, des marques et des logiciels acquis. Les immobilisations incorporelles sont généralement amorties selon le mode linéaire sur leurs durées d'utilisation estimées (de 1 à 5 ans). Il n'existe pas d'immobilisations incorporelles pour lesquelles la durée de vie est considérée comme indéfinie.

3.1 — Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition s'analysent comme suit :

Ecart d'acquisition (en milliers d'euros)	IGE SA	IGE+XAO Netherlands	CAE Development	IGE+XAO Nordic	PROSYST	Autres	Total
Valeurs nettes au 31 juillet 15	462	111	231	1 279	777	18	2 878
Acquisitions	--	--	--	--	--	--	--
Dépréciation de la période	--	--	--	--	(101)	--	(101)
Effet de conversion	--	--	--	--	--	--	--
Valeurs nettes au 31 juillet 16	462	111	231	1 279	676	18	2 777
Acquisitions	--	--	--	--	--	--	--
Dépréciation de la période	--	--	--	--	--	--	--
Effet de conversion	--	--	--	--	--	--	--
Valeurs nettes au 31 juillet 17	462	111	231	1 279	676	18	2 777
Acquisitions	--	--	--	--	--	--	--
Dépréciation de la période	--	--	--	--	--	--	--
Effet de conversion	--	--	--	--	--	--	--
Valeurs nettes au 31 décembre 18	462	111	231	1 279	676	18	2 777

Les tests effectués au titre de la norme IAS 36 « Dépréciation des actifs immobilisés » n'ont pas donné lieu à dépréciation au 31 décembre 2018. Au titre de ces mêmes tests, une perte de valeur de l'écart d'acquisition se rapportant à la filiale Prosynt avait été constatée pour un montant de 101 K€ au 31 juillet 2016. La sensibilité de la dépréciation est appréciée en fonction de la variation du taux d'actualisation.

3.2 — Autres immobilisations incorporelles

Les mouvements des immobilisations incorporelles au cours de la période close le 31 décembre 2018 s'analysent comme suit :

Autres immobilisations incorporelles (en milliers d'euros)	Relations clients contractuelles	Frais de recherche et de développement	Licences, logiciels, marques	Immobilisations incorporelles en cours	Total
Valeurs nettes au 31 juillet 2015	248	--	164	6	418
Acquisitions	--	--	25	15	40
Variation de périmètre	--	--	--	--	--
Cessions	--	--	(28)	--	(28)
Reprise de la période	--	--	28	--	28
Dotations de la période	--	--	(75)	--	(75)
Reclassement	--	--	6	(6)	--
Effet de conversion	--	--	(3)	--	(3)
Valeurs nettes au 31 juillet 2016	248	--	117	15	380
Acquisitions	--	--	49	58	107
Variation de périmètre	--	--	--	--	--
Cessions	--	--	--	--	--
Reprise de la période	--	--	--	--	--
Dotations de la période	--	--	(65)	--	(65)
Reclassement	--	--	--	--	--
Effet de conversion	--	--	--	--	--
Valeurs nettes au 31 juillet 2017	248	--	101	73	422
Acquisitions	--	--	19	447	466
Variation de périmètre	--	--	--	--	--
Cessions	--	--	(7)	--	(7)
Reprise de la période	--	--	5	--	5
Dotations de la période	--	--	(67)	--	(67)
Reclassement	--	--	(7)	--	(7)
Effet de conversion	--	--	(2)	--	(2)
Valeurs nettes au 31 décembre 2018	248	--	42	520	810

Note 4. — Eléments relatifs aux titres

Principes comptables – Les titres mis en équivalence font l'objet d'un test de dépréciation dès lors qu'il existe des indications objectives de perte de valeur durable.

Une dépréciation est comptabilisée si la valeur recouvrable devient inférieure à la valeur comptable, la valeur recouvrable étant la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité, telle que définie au paragraphe précédent, et la juste valeur nette des coûts de transaction.

Les comptes des sociétés mis en équivalence s'analysent comme suit :

Société mise en équivalence (en milliers d'euros)	31 décembre 2018 17 mois	31 juillet 2017 12 mois	31 juillet 2016 12 mois
EHMS SAS			
% de détention IGE+XAO	50%	50%	50%
Total actif	242	758	807
Chiffre d'affaires	1 529	1 072	1 170
Résultat net	(141)	(60)	115
S2E Consulting			
% de détention IGE+XAO	50%	50%	50%
Total actif	323	307	305
Chiffre d'affaires	181	228	271
Résultat net	32	31	(113)

Note 5. — Capital social et résultat par action

Principes comptables

Actions auto-détenues

Les actions auto-détenues sont inscrites pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de la période par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de la période par le nombre moyen pondéré d'actions après annulation des actions propres.

5.1 — Capital social

Le capital social est constitué de 1 356 811 actions de valeur nominale de 3,85 euros. La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité. Le Conseil d'Administration prête attention au rendement des capitaux propres et veille également au niveau du dividende versé aux porteurs d'actions ordinaires.

5.2 — Actions auto-détenues

Le nombre d'actions auto-détenues au 31 décembre 2018 s'élève à 54 796 actions IGE+XAO.

La valeur des actions portées en diminution des capitaux propres s'élève respectivement à 5 429 K€ au 31 décembre 2018, 8 153 K€ au 31 juillet 2017 et 590 K€ au 31 juillet 2016. Au cours de ces exercices, les variations proviennent de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions et des mouvements au sein du contrat de liquidité.

5.3 — Résultat net et résultat dilué par action

Le tableau ci-dessous présente les informations sur les résultats et le nombre d'actions utilisées pour le calcul des résultats par action :

	31 décembre 2018	31 juillet 2017	31 juillet 2016
Résultat net – porteurs de capitaux propres de la société mère (en milliers d'euros)	9 045	5 782	5 489
Nombre moyen pondéré d'actions (en euros par action)	1 356 811	1 427 800	1 427 800
Résultat net par action	6,67	4,05	3,84
Nombre moyen pondéré d'actions après déduction des actions propres (en euros par action)	1 302 015	1 333 069	1 418 499
Résultat net de base par action	6,95	4,34	3,87
Résultat dilué par action	6,95	4,34	3,87

Note 6. — Actifs et passifs financiers – Coût de l'endettement

Principes comptables

Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent les titres de participation et les prêts et créances financiers qui ont une échéance supérieure à douze mois. Les titres de participation sont qualifiés de titres disponibles à la vente. En conséquence, ils sont valorisés à leur juste valeur et les pertes et gains latents sont enregistrés directement en capitaux propres en Autres éléments du résultat global.

Leur juste valeur est déterminée sur la base soit du cours de Bourse à la date de clôture pour les titres cotés soit à leur coût d'acquisition. Lorsque la perte latente enregistrée en capitaux propres est représentative d'une baisse significative ou prolongée, alors son montant est comptabilisé en résultat.

A la clôture de chaque exercice, un examen du portefeuille des titres non consolidés et des autres actifs financiers est effectué afin d'apprécier s'il existe des indications objectives des pertes de valeur de ces actifs.

Le Groupe n'utilise pas d'instrument financier dérivé, composés ou de couverture et ne recourt pas à des prêts ou emprunts, ni à des instruments de décomptabilisation.

Les prêts et créances financiers sont qualifiés d'actifs générés par l'activité. Ils sont évalués au coût amorti. Ils font l'objet d'une provision pour dépréciation dès qu'il existe une indication de perte de valeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des liquidités en comptes bancaires, des parts d'OPCVM de trésorerie et des placements, liquides, présentant un risque négligeable de changement de valeur.

Les découverts bancaires sont assimilés à un financement et sont présentés sur la ligne Emprunts et Dettes financières au Passif du bilan.

La valeur comptable des dépôts bancaires constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur.

Emprunts et dettes financières

Ils sont évalués au coût amorti sur la base d'un taux d'intérêt effectif. Les emprunts et dettes financières à moyen et long terme sont présentés dans les Passifs non courants. Les emprunts et dettes financières court terme ainsi que la part remboursable à moins d'un an des emprunts et dettes financières à moyen et long terme sont présentés dans les Passifs courants.

Toute différence entre le montant enregistré et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sur la durée de l'emprunt.

Coût de l'endettement

L'endettement financier net est constitué de l'ensemble des emprunts et dettes financières courants et non courants, diminué de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. Le coût de l'endettement financier net est constitué des charges et des produits générés par les éléments constitutifs de l'endettement financier net pendant la période.

6.1 — Titres et autres actifs non courants

Les autres actifs non courants s'analysent comme suit :

Titres et autres actifs non courants (en milliers d'euros)	Dépôts et cautionnements	Titres	Avances remboursables – à recevoir	Total
Valeurs nettes au 31 juillet 2015	189	3	--	192
Acquisitions	4	2	--	6
Acquisitions – variation de périmètre	--	--	--	--
Remboursement	(17)	--	--	(17)
Dépréciation de la période	--	--	--	--
Reclassements	--	--	--	--
Effet de conversion	--	--	--	--
Valeurs nettes au 31 juillet 2016	176	5	--	181
Acquisitions	--	1	--	1
Acquisitions – variation de périmètre	--	--	--	--
Remboursement	(2)	--	--	(2)
Dépréciation de la période	--	--	--	--
Reclassements	--	--	--	--
Effet de conversion	--	--	--	--
Valeurs nettes au 31 juillet 2017	174	6	--	180
Acquisitions	10	--	--	10
Acquisitions – variation de périmètre	--	--	--	--
Remboursement	(19)	--	--	(19)
Dépréciation de la période	--	--	--	--
Reclassements	--	--	--	--
Effet de conversion	--	--	--	--
Valeurs nettes au 31 décembre 2018	165	6	--	171

Le Groupe ne détient plus de participation sans exercer d'influence notable ou de contrôle dans les sociétés concernées.

6.2 — Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie a été investie principalement sur des comptes à terme d'une durée variant de 2 mois à 60 mois et sur des Bons à Moyen Terme Négociables d'une durée variant de 10 mois à 60 mois. Au 31 décembre 2018, les placements correspondent uniquement à des comptes à terme.

Les taux des comptes à terme sont garantis à la souscription. Les sommes versées sur les comptes à terme ne sont pas bloquées. Les intérêts sont versés à l'échéance finale ou lors du remboursement anticipé.

Les taux des BMTN sont indexés soit à l'EURIBOR 3 mois, à l'EURIBOR 6 mois majoré d'un pourcentage évoluant au cours des échéances. Les sommes versées sont bloquées de 6 mois à 2 ans. Les intérêts sont versés trimestriellement ou semestriellement.

6.3 — Dettes financières – Part à long terme

Elles se présentent de la façon suivante :

Dettes financières – Part à long terme (en milliers d'euros)	31 décembre 2018	31 juillet 2017	31 juillet 2016
Emprunts – Part à plus d'un an	--	--	--
Dettes financières – Part à plus d'un an	209	264	337
Total	209	264	337

6.4 — Produits et charges financiers

Le détail des produits financiers nets est présenté ci-dessous :

Produits financiers nets (en milliers d'euros)	31 décembre 2018	31 juillet 2017	31 juillet 2016
Coût de l'endettement financier net	276	384	380
Résultat net de change	(16)	(84)	3
Autres produits financiers	25	--	35
Autres charges financières	(19)	(23)	(43)
Total	266	277	375

Note 7. — Instruments financiers

Principes comptables – Actualisation des créances, dettes et provisions – Les créances et dettes sont comptabilisées pour leurs montants actualisés lorsque leur échéance de règlement est supérieure à un an et que les effets de l'actualisation sont significatifs.

La provision relative au coût des départs à la retraite et prestations assimilées est actualisée suivant la norme IAS 19 « Avantages du personnel ».

Les autres provisions sont évaluées, de fait, en valeur actuelle.

Conformément aux prescriptions des normes IFRS, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

7.1 — Justes valeurs des actifs et passifs financiers

Le tableau suivant indique la juste valeur des actifs et passifs financiers ainsi que leur valeur comptable au bilan.

	31 décembre 2018		31 juillet 2017		31 juillet 2016	
	Valeurs comptables	Justes valeurs	Valeurs comptables	Justes valeurs	Valeurs comptables	Justes valeurs
Clients et comptes rattachés	8 305	8 305	8 473	8 473	7 947	7 947
Trésorerie et équivalents de trésorerie	32 769	32 769	30 905	30 905	33 944	33 944
Dettes financières – Part à long terme	209	209	264	264	337	337
Dettes fournisseurs	888	888	748	748	716	716

Les différentes catégories d'instruments financiers sont les actifs détenus jusqu'à échéance, les prêts et créances émis par l'entreprise et les autres passifs financiers.

7.2 — Actifs détenus jusqu'à échéance:

Le Groupe IGE+XAO n'en possède aucun.

7.3 — Créances clients échues et non dépréciées

Créances clients (en milliers d'euros et en TTC)	31 décembre 2018	31 juillet 2017	31 juillet 2016
Créances non échues	5 078	5 380	4 551
Créances échues et non dépréciées < 60j	1 674	1 791	1 896
Créances échues et non dépréciées > 60j	1 093	934	957
Créances échues et dépréciées	460	368	543
Total	8 305	8 473	7 947

7.4 — Prêts et créances émis par la Société:

Ils sont comptabilisés au coût amorti et peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe un indice de perte de valeur.

La sortie des comptes des actifs financiers est conditionnée au transfert des risques et avantages liés à l'actif, ainsi qu'au transfert de contrôle de l'actif.

Note 8. — Eléments relatifs à l'impôt sur les sociétés

8.1 — Impôts sur les résultats

Ils se présentent ainsi :

Charge d'impôt (en milliers d'euros)	31 décembre 2018	31 juillet 2017	31 juillet 2016
	17 mois	12 mois	12 mois
Impôts exigibles	3 573	2 285	2 095
Impôts différés	87	30	139
Crédit d'impôt	--	--	(21)
Charge d'impôt	3 660	2 315	2 213

8.2 — Charges d'impôts

La charge d'impôt attendue correspond au produit du résultat avant impôt par le taux normal d'imposition de chaque filiale.

Le taux théorique d'imposition résulte de la division du montant de la charge d'impôt attendue par le résultat consolidé avant impôt. En cas de variation du taux d'imposition par rapport au taux normal, l'impact est pris en compte sur la ligne « Différence de taux d'imposition ».

La charge globale d'impôts au 31 décembre 2018 s'élève à 3 660 K€. Elle se ventile de la manière suivante :

Charge d'impôt (en milliers d'euros)	31 décembre 2018	31 juillet 2017	31 juillet 2016
Résultat avant impôts (en base)	11 716	7 327	6 491
Charge d'impôt du groupe*	3 660	2 315	2 212
Charge d'impôt attendue	4 033	2 522	2 234
Ecart sur impôt	(373)	(207)	(21)
Filiales françaises			
Différence de taux d'imposition	(112)	(50)	(43)
Crédit d'impôts autres que le CIR	(98)	(73)	(62)
Reversement taxe sur les dividendes**	(84)		
Sursis ou franchises d'imposition		--	--
Compléments d'imposition	46	25	59
Régime Mère et filiales	--		47
Pertes de valeur sur IDA et E/A	--	--	226
Actualisation au taux de la QP LT / IDA et de la PIDR	100	98	--
Différences permanentes sur :			
Provisions, charges et amortissements non déductibles	73	46	25
Autres		--	(4)
Filiales étrangères			
Différence de taux d'imposition	(331)	(245)	(284)
Sursis ou franchises d'imposition	(10)	(32)	(24)
Autres différences permanentes	40	24	39
Total	(372)	(207)	(21)

* hors impact du CIR traité comme subvention d'exploitation en IFRS

Suite à la suppression de la taxe additionnelle de 3% sur les dividendes et à la réclamation contentieuse déposée par la Société, l'Etat a procédé au remboursement de cette taxe en 2018 ; consécutivement un produit d'impôt a été comptabilisé se rapportant à l'exercice 2015/2016, qui n'avait pas été reconnu antérieurement par prudence.

8.3 — Créances d'Impôt sur les sociétés au bilan

Elles se présentent comme suit :

Créances d'Impôt (en milliers d'euros)	31 décembre 2018	31 juillet 2017	31 juillet 2016
Créances d'impôt à recevoir	2 645	2 240	2 258
Total	2 645	2 240	2 258

Les créances d'impôt à recevoir s'analysent comme suit (en milliers d'euros):

Créances d'Impôt (en milliers d'euros)	31 décembre 2018
Impôt français du au titre de l'exercice :	(2 740)
Acomptes versés :	2 648
CIR 2017 à imputer sur l'impôt :	654
CIR 2018 à imputer sur l'impôt :	622
CIR 2015, 2016, 2017 et 2018 reportables :	990
CICE 2017:	166
CICE 2018 :	142
CICE 2015, 2016, 2017 et 2018 reportables :	130
MECENAT 2018 :	12
Autres crédits d'impôts France :	10
Autres crédits filiales étrangères	11
Total	2 645

8.4 — Impôts différés au bilan

Principes comptables – Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporaires entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporaires, est probable. Les impôts différés sont déterminés en fonction des taux d'impôts et des réglementations fiscales qui ont été adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal.

Les impôts différés au bilan s'analysent comme suit au 31 décembre 2018 :

Impôts différés (en milliers d'euros)	Actif	Passif	Impôts différés nets
Passif	770	58	712

Impôts différés (en milliers d'euros)	Base	Taux	IDA (IDP)
Participation	744	34,43%	256
Relations clients contractuelles	248	21,00%	(51)
Provision retraite	1 343	26,00%	350
Provision retraite filiales étrangères	100	8,00%	8
Pertes (ID actifs sur pertes)	271	28,00%	76
Autres décalages social / fiscal France			
Autres décalages social / fiscal Etranger			9
Total			64
			712

Les impôts différés au bilan s'analysent comme suit au 31 juillet 2017 :

Impôts différés (en milliers d'euros)	Actif	Passif	Impôts différés nets
Passif	803	55	748

Impôts différés (en milliers d'euros)	Base	Taux	IDA (IDP)
Participation	411	34,43%	142
Relations clients contractuelles	248	24,00%	(55)
Provision retraite	1 442	28,92%	417
Provision retraite filiales étrangères	38	10,00%	3
Pertes (ID actifs sur pertes)	575	29,90%	172
Autres provisions	110	34,43%	38
Autres décalages social / fiscal France			13
Autres décalages social / fiscal Etranger			18
Total			748

Les impôts différés au bilan s'analysent comme suit au 31 juillet 2016 :

Impôts différés (en milliers d'euros)	Actif	Passif	Impôts différés nets
Passif	838	52	786

Impôts différés (en milliers d'euros)	Base	Taux	IDA (IDP)
Participation	344	34,43%	118
Relations clients contractuelles	248	24,00%	(55)
Provision retraite	1 283	32,00%	410
Pertes (ID actifs sur pertes)	575	34,43%	198
Autres provisions	110	34,43%	38
Autres décalages social / fiscal France			30
Autres décalages social / fiscal Etranger			47
Total			786

Note 9. — Effectifs, rémunérations, CICE et avantages au personnel

9.1 — Effectifs

Effectif Equivalent Temps Plein moyen sur l'exercice	31 décembre 2018	31 juillet 2017	31 juillet 2016
France	126	126	125
Etranger	238	235	237
Total	364	361	362

* comprenant les sociétés dont le capital social est détenu à plus de 75% par IGE+XAO SA – hors effectif des sociétés dont les comptes sont intégrés par mise en équivalence

9.2 — Frais de personnel

Frais de personnel (en milliers d'euros)	31 décembre 2018 17 mois	31 juillet 2017 12 mois	31 juillet 2016 12 mois
France	11 656	8 178	8 035
Etranger	9 767	6 762	6 653
Total	21 423	14 940	14 688

Principes comptables – Les frais de personnel incluent les rémunérations, les salaires, les charges sociales et patronales, les charges de participation pour les sociétés françaises ainsi que les indemnités dues ou payées (congrés, retraite,...).

9.3 — Rémunérations des dirigeants

Les charges enregistrées au titre des rémunérations et autres avantages assimilés accordés aux membres du Comité de Direction et à ceux du Conseil d'Administration se présentent de la façon suivante:

Rémunérations et autres avantages assimilés (en euros)	31 décembre 2018 17 mois	31 juillet 2017 12 mois	31 juillet 2016 12 mois
Rémunérations brutes – partie fixe	384 669	324 750	322 126
Rémunérations brutes – partie variable	104 256	108 996	108 085
Avantages en nature	44 760	43 829	42 871
Jetons de présence	4 500	6 600	6 600
Stock-options	--	--	--
Total	538 185	484 175	479 682
Indemnités de départ en retraite	0	222 014	205 048

Le nombre de Dirigeants Administrateurs s'élève à deux jusqu'au 30 janvier 2018 puis à un sur la durée restante de l'exercice. Seuls les Administrateurs indépendants non membres du Comité de Direction perçoivent des jetons de présence ; ils sont au nombre de trois du 1^{er} août 2017 au 30 janvier 2018 puis un seul Administrateur est concerné sur la durée restante de l'exercice.

Le contrat de travail du Président Directeur Général suspendu depuis la date de prise d'effet de son mandat a été arrêté.

Les indemnités de départ en retraite se référant aux contrats de travail arrêtés ont été annulées.

9.4 — Crédit d'Impôt Compétitivité et Emploi (CICE)

Principes comptables – Au sein des sociétés françaises du Groupe, un produit à recevoir au titre du Crédit d'Impôt de Compétitivité et d'Emploi (CICE) est alloué par l'Etat au soutien de l'investissement et de la croissance en France et comptabilisé au rythme de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes. L'assiette de calcul correspond aux rémunérations comprises entre 1 et 2,5 fois le SMIC. Le taux applicable s'élève à 7% (contre 7% en 2017 et 6% en 2016). Ce traitement conduit à prendre en compte les versements ainsi que les passifs comptabilisés au titre des rémunérations éligibles, c'est-à-dire des rémunérations soumises aux cotisations sociales : salaires, primes, avantages en nature, etc. En revanche, les sommes liées à l'intéressement ou à la participation en sont exclues.

Conformément à la recommandation du Collège de l'Autorité des Normes Comptables, le CICE est comptabilisé dans un sous compte de charges de personnel. Le même traitement a été retenu dans les comptes consolidés.

Le montant du CICE se rapportant à l'exercice clos au 31 décembre 2018 et comptabilisé en produits de l'exercice s'élève à 253 373 euros (178 763 euros au 31 juillet 2017).

9.5 — Provision pour retraites

Principes comptables – Selon les usages et droits des pays, le Groupe est engagé dans des programmes de retraite d'aménagement de fin de carrière. Concernant les régimes de base et autres régimes à prestations définies, les cotisations à payer sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées. Pour les régimes à prestations définies, les obligations conventionnelles en France, en Pologne et en Bulgarie prévoient des indemnités spécifiques.

La dette relative à l'engagement net de la société concernant les salariés est comptabilisée au passif du bilan en Provisions pour retraite et autres avantages. Pour déterminer la valeur actualisée de l'engagement de chaque régime de retraite, le Groupe utilise la méthode rétrospective qui consiste à projeter le salaire de fin de carrière selon la méthode des unités de crédit projetées. La valorisation des engagements est effectuée chaque année et tient compte de l'espérance de vie, de la mortalité ainsi que d'hypothèses portant sur l'évolution des salaires, du taux de rotation du personnel et l'âge de départ à la retraite. Les engagements ainsi déterminés sont ensuite ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêts des obligations à long terme et d'une durée correspondant à la durée estimée du régime évalué.

La charge comptabilisée en résultat opérationnel en fin d'exercice correspondant à la somme des droits supplémentaires acquis par les salariés au cours de l'exercice ainsi que l'incidence des modifications éventuelles de régime sur les années antérieures ou l'incidence de nouveaux et de la charge ou produit d'intérêts. Les pertes et gains actuariels pour les régimes à prestations définies sont comptabilisés en capitaux propres.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2018	31 juillet 2017	31 juillet 2016
France	1 343	1 442	1 281
Etranger	100	39	3
Total	1 443	1 481	1 284

Les engagements de retraite des sociétés françaises (34% des effectifs du Groupe) reposent sur les hypothèses actuarielles suivantes :

Hypothèses en %	31 décembre 2018	31 juillet 2017	31 juillet 2016
Taux d'actualisation	1,50%	1,70%	1,75%
Taux de progression des salaires	1,50%	1,50%	1,50%

Les variations d'un exercice à l'autre s'analysent comme suit :

Analyse de la dette actuarielle (en milliers d'euros)	31 décembre 2018	31 juillet 2017	31 juillet 2016
Dette actuarielle en début de période :	1 442	1 281	1 247
Changement de périmètre	--	--	--
Coût normal	127	92	90
Intérêts sur la dette actuarielle	29	22	20
Amortissement du coût des services passés	(25)	--	--
Pertes et gains actuariels générés	(230)	47	(76)
Dette actuarielle en fin de période	1 343	1 442	1 281

Les engagements de retraite de la filiale polonaise (21% des effectifs du Groupe – 21 K€) ont été pris en compte en fonction des hypothèses actuarielles suivantes :

- ✓ Taux d'actualisation : 1,5 %
- ✓ Taux de progression des salaires : 3%

Les engagements de retraite de la filiale bulgare (11% des effectifs du Groupe – 79 K€) ont été pris en compte en fonction des hypothèses actuarielles suivantes :

- ✓ Taux d'actualisation : 0,9%
- ✓ Taux de progression des salaires : 5%

Les engagements des autres sociétés étrangères du Groupe n'ont pas fait l'objet d'une constatation de provision car ils ne sont pas significatifs compte tenu du peu d'ancienneté du personnel des sociétés et de l'âge moyen des effectifs concernés.

Note 10. — Exposition aux risques de marché

10.1 — Risque de change

IGE+XAO exerce ses activités à l'international et peut être conduit à effectuer des opérations dans diverses devises étrangères. Toutefois, la devise de facturation est en grande majorité l'Euro. Les autres devises utilisées résultent essentiellement de l'activité des filiales situées hors de la zone Euro.

La position du Groupe au 31 décembre 2018 peut être analysée de la façon suivante :

En milliers	Zloty polonais	Leva bulgare	Couronne danoise	Dinar tunisien	Dirham marocain	Ariary malgache
	PLN	BLN	DKK	TND	MAD	MGA
Total Actif	5 396	1 545	27 184	681	2 379	120 179
Total des dettes et provisions	2 011	174	8 108	89	1 358	87 380
Position nette avant gestion	3 385	1 371	19 076	592	1 021	32 799
Position hors bilan	--	--	--	--	--	--
Position nette après gestion	3 385	1 371	19 076	592	1 021	32 799
Taux clôture	0,2325	0,5113	0,1339	0,2900	0,0913	0,0003
Position nette globale en €	787	701	2 555	172	93	8
Impact en € d'une variation d'1 centime d'euros	34	14	191	6	10	328

En milliers	Dollar américain	Dollar canadien	Franc suisse	Livre sterling	Livre turque	Renminbi chinois
	USD	CAD	CHF	GBP	TKN	RMB
Total Actif	204	294	225	208	538	5 143
Total des dettes et provisions	104	145	102	104	741	4 141
Position nette avant gestion	100	149	123	104	-203	1 002
Position hors bilan	--	--	--	--	--	--
Position nette après gestion	100	149	123	104	-203	1 002
Taux clôture	0,8734	0,6408	0,8873	1,1179	0,1650	0,1270
Position nette globale en €	87	95	109	116	-34	127
Impact en K€ d'une variation d'1 centime d'euros	1	1	25	1	-2	10

En milliers	Réal Brésilien BRL	Roupie indienne
Total Actif	554	6 078
Total des dettes et provisions	287	2 835
Position nette avant gestion	267	3 243
Position hors bilan	--	--
Position nette après gestion	267	3 243
Taux clôture	4,4440	79,7298
Position nette globale en €	1 187	258 564
Impact en K€ d'une variation d'1 centime d'euros	3	32

L'analyse des risques est présentée dans le rapport de gestion.

Le Groupe ne dispose pas de couverture de change pour l'instant mais pourra être conduit à contracter des couvertures si son exposition en devises venait à augmenter.

Les moyens mis en œuvre pour assurer la gestion du risque correspondent principalement à une surveillance régulière des cours de change ainsi qu'à une analyse régulière des risques avec la Direction.

La société d'exploitation française du Groupe IGE+XAO achète des prestations de production de logiciels et /ou des prestations de service aux sociétés polonaise, bulgare, danoise, chinoise, malgache, tunisienne, marocaine et brésilienne du Groupe et vend aux sociétés de commercialisation du Groupe des logiciels et des prestations de maintenance à des fins de distribution.

10.2 — Risque de taux

Le Groupe IGE+XAO n'est pas exposé à ce jour à des risques de taux.

Au 31 décembre 2018, le solde d'emprunt à plus d'un an est non significatif au sein des sociétés du Groupe. Les emprunts contractés dans le passé ont été faits en euros sur la base d'un taux fixe. IGE+XAO n'utilise pas d'instrument dérivé de taux.

10.3 — Risque sur équivalents de trésorerie

La politique du Groupe à ce jour est de rémunérer sa trésorerie avec une prise minimale de risques soit essentiellement par le biais de SICAV monétaires qui sont revendues à la date de chaque arrêté comptable.

10.4 — Risque de crédit

Dans le cadre de son activité, le Groupe n'est pas susceptible d'octroyer de prêts. A la clôture, le Groupe n'a pas identifié de risque de crédit significatif sur ses actifs échus non provisionnés.

Par ailleurs, au niveau du risque clients, l'analyse suivante peut être faite :

- les grands comptes présentent peu de risque d'insolvabilité;
- les clients de taille PME/PMI présentent un risque d'insolvabilité plus élevé, contrôlé par une cellule interne de recouvrement. Les risques identifiés relevés font l'objet de dépréciations.

10.5 — Risque de liquidité

L'endettement du Groupe auprès des établissements bancaires et financiers n'est pas significatif (209 K€ au 31 décembre 2018) ; IGE +XAO dispose d'une solide situation de trésorerie qui permet de couvrir le cycle de financement de l'activité.

Les produits constatés d'avance portés en passifs non courants correspondent à l'impact de projets facturés, payés et sur lesquels IGE+XAO engage des travaux s'étendant sur plus de 12 mois après les dates de clôture.

Note 11. — Engagements hors bilan

Ils s'analysent comme suit :

Engagements donnés (en milliers d'euros)	Montant	Moins d'un an	Plus d'un an
Caution bancaire au bénéfice de Mayridis	100	100	--
Engagements immobiliers	3 258	846	2 412
Engagements mobiliers	472	286	186
Total	3 830	1 232	2 598

Les engagements hors bilan ont été identifiés par tout moyen en possession de la Société et de ses filiales.

Ces dernières ont recours principalement à des locations simples qui n'appellent pas à ce jour d'autres commentaires selon les critères définis par les normes comptables en vigueur.

La présentation qui est faite des engagements hors bilan dans les annexes d'IGE+XAO n'omet pas l'existence d'un engagement significatif selon les normes comptables en vigueur.

Note 12. — Regroupements d'entreprise et transactions avec les parties liées

12.1 — Regroupement d'entreprises

Schneider Electric, actionnaire majoritaire

Le 26 janvier 2018, Schneider Electric Industries a acquis 61,8% du capital social et 61,4% des droits de vote de la Société IGE+XAO SA.

S2E Consulting et EHMS

Suite à l'application des normes IFRS 10, 11, 12, les deux filiales du Groupe en contrôle conjoint, EHMS et S2E Consulting, sont consolidées par mise en équivalence depuis 2014.

12.2 — Transactions avec les parties liées

Les parties liées au Groupe IGE+XAO ont été définies conformément à la norme IAS24 et sont présentées ci-après:

Rémunération des dirigeants

Monsieur Alain DI CRESCENZO est rémunéré en qualité de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de la société IGE+XAO SA cotée sur le marché Euronext Paris. Il avait conclu préalablement à sa désignation, un contrat de travail qui, dès sa nomination en qualité de mandataire, a été suspendu. Avec l'entrée d'IGE+XAO dans le Groupe Schneider Electric, Monsieur Alain DI CRESCENZO a conclu un contrat de travail en qualité de Senior Vice-Président Computeur Aided Design avec la société Schneider Electric Industries SAS. Consécutivement, il a été mis un terme au contrat de travail qu'il avait initialement signé avec la Société IGE+XAO SA.

La rémunération globale de Monsieur Alain DI CRESCENZO comporte d'une part la rémunération fixe due au titre de son mandat social et d'autre part un salaire et une partie variable versés par la

société Schneider Electric Industries SAS au titre de ses fonctions salariées distinctes du mandat social. La partie variable est déterminée selon des objectifs préalablement définis au niveau de Schneider Electric Industries SAS.

Son nouveau contrat de travail prévoit également une indemnité de rupture qui serait versée dans l'hypothèse où le contrat de travail serait rompu à l'initiative de Schneider Electric Industries SAS. Cette indemnité sera alors calculée sur la base de la moyenne de la rémunération globale et des éventuels bonus perçus au cours des douze derniers mois précédant la notification de la rupture du Contrat de Travail. Le versement de la fraction de l'indemnité de rupture correspondant à la rémunération liée au mandat social exercé au sein d'IGE+XAO SA sera soumis à la condition de performance suivante : le résultat opérationnel du Groupe IGE+XAO déterminé suivant les normes IFRS est au moins égal à 5% de son chiffre d'affaires à la clôture du dernier exercice dont les comptes auront été examinés par le Conseil d'Administration à la date de rupture du contrat, conformément à l'article L. 225-42-1 du Code de Commerce. En tout état de cause, l'indemnité de rupture n'excédera pas deux ans de rémunération, conformément aux recommandations du Code MiddleNext. Le Conseil d'Administration a considéré que la quote-part d'indemnité de rupture liée au mandat social était dans l'intérêt de la Société puisqu'elle contribue à la fidélisation de l'intéressé et permet de rémunérer le Président Directeur Général en ligne avec les pratiques de marché. Monsieur Alain DI CRESCENZO ne reçoit pas de rémunération ou d'avantage en nature en provenance des autres filiales des Groupes IGE+XAO et Schneider Electric.

Monsieur Charles BAUDRON a démissionné de son mandat d'Administrateur au sein de la Société IGE+XAO le 30 janvier 2018. Son contrat de travail en sa qualité de Directeur Technique au sein du Groupe IGE+XAO a été rompu suite à la conclusion d'un contrat de travail avec la société Schneider Electric Industries SAS. Monsieur Charles BAUDRON est mis à la disposition de la société IGE SA pour l'exercice de sa mission de Directeur Technique. Il ne reçoit pas de rémunération ou d'avantage en nature en provenance des autres filiales des Groupes IGE+XAO et Schneider Electric.

Madame Corinne DE PRADIER D'AGRAIN et Monsieur Pierre REVEL-MOUROZ ont été Administrateurs non rémunérés de la société IGE+XAO SA jusqu'au 30 janvier 2018, date à laquelle ils ont démissionné de leur mandat ; ils ont pu percevoir des jetons de présence durant l'exercice de leur mandat. Madame Anne VARON demeure Administratrice indépendante et non rémunérée de la société IGE+XAO SA et perçoit à ce titre des jetons de présence.

Madame NADEGE Petit et Monsieur Marc NEZET et Monsieur Cyril PERDUCAT sont Administrateurs d'IGE+XAO SA suite à l'entrée d'IGE+XAO dans le Groupe Schneider Electric; salariés au sein de Schneider Electric, ils exercent leurs mandats à titre gratuit et ne perçoivent pas à ce jour de jetons de présence.

Transactions avec les sociétés du Groupe Schneider Electric

Au cours de l'exercice 2017/2018, le Groupe IGE+XAO a continué son activité commerciale avec les sociétés Schneider Electric, clientes de longue date du Groupe.

La mise à disposition de Monsieur Charles BAUDRON à compter d'avril 2018 par la société Schneider Electric Industries SAS au bénéfice d'IGE+XAO a fait l'objet d'une facturation.

Transactions avec les filiales d'IGE+XAO

Il s'agit de sociétés incluses dans le périmètre de consolidation du Groupe. Les transactions avec les filiales sont totalement éliminées dans les comptes consolidés. Elles sont de différentes natures :

- Achats de prestations techniques;
- Achats de biens et de services;
- Redevances versées;
- Avances en comptes courants octroyés.

Avec la SCI BDG

Les sociétés françaises qui ont leur siège social en France à Colomiers (31) résident depuis juin 2014 dans un même bâtiment qui appartient à une SCI détenue par Monsieur Alain DI CRESCENZO,

Monsieur Charles BAUDRON et une tierce personne. La valeur locative a été analysée au moyen de deux expertises indépendantes comme conforme au marché local.

Autres transactions avec les Administrateurs, Dirigeants ou autres :

A la connaissance de la société, il n'existe pas dans les sociétés du Groupe de transaction, ni de solde de clôture, ni de prêt concernant les administrateurs, les dirigeants ou les collaborateurs des sociétés du Groupe ou un des membres de leur famille ou toute autre partie liée.

I. Evénements post-clôture

Néant

J. Rapport sur les honoraires des Commissaires aux comptes Groupe

Conformément à l'article 221-1-2 du règlement général de l'AMF, les honoraires des contrôleurs légaux chargés de contrôler les comptes de l'émetteur et des autres sociétés françaises du Groupe ainsi que les honoraires des experts indépendants intervenant dans les filiales étrangères du Groupe sont présentés dans les tableaux suivants :

Exercice 2017/2018 (en euros)	KPMG		MAZARS		SYGNATURES		Experts indépendants			
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	dans autres filiales françaises		dans filiales étrangères	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit										
<input type="checkbox"/> Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes, individuels et consolidés										
<ul style="list-style-type: none"> • Emetteur • Filiales intégrées globalement 	23 150	49%	16 500	79%	--	--	--	--	--	--
<ul style="list-style-type: none"> • Filiales intégrées globalement 	20 500	43%	4 430	21%	--	--	9 395	100%	17 938	100%
<i>Sous-total</i>	43 650	92%	20 930	100%	--	--	9 395	100%	17 938	100%
<input type="checkbox"/> Diligences relatives à l'audit des comptes pro-forma 2018	4 000	8%	--	--	--	--	--	--	--	--
<i>Sous-total</i>	4 000	8%	--	--	--	--	--	--	--	--
TOTAL	47 650	100%	20 930	100%	--	100%	9 395	100%	17 938	100%
Autres prestations, le cas échéant										
Juridique, fiscal, social Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)										
<ul style="list-style-type: none"> • Emetteur (RSE) • Filiales intégrées globalement 	--	--	--	--	4 500	100%	--	--	--	--
<i>Sous-total</i>	--	--	--	--	4 500	100%	--	--	--	--
TOTAL	--	--	--	--	4 500	100%	--	--	--	--

Exercice 2016/2017	KPMG		MAZARS		SYGNATURES		Experts indépendants			
							dans autres filiales françaises		dans filiales étrangères	
(en euros)	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit										
□ Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes, individuels et consolidés										
• Emetteur	19 300	44%	14 000	85%	--	--	--	--	--	--
• Filiales intégrées globalement	19 300	44%	4 577	15%	--	--	12 949	100%	18 714	100%
<i>Sous-total</i>	39 100	88%	16 450	100%	--	--	12 949	100%	18 714	100%
□ Diligences relatives à la transition aux IFRS	4 500	12%	--	--	--	--	--	--	--	--
<i>Sous-total</i>	4 500	12%	--	--	--	--	--	--	--	--
TOTAL	43 600	100%	16 450	100%	--	100%	12 949	100%	18 714	100%
Autres prestations, le cas échéant										
Juridique, fiscal, social Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)										
• Emetteur (RSE)	--	--	--	--	4 500	100%	--	--	--	--
• Filiales intégrées globalement										
<i>Sous-total</i>										
TOTAL	--	--	--	--	4 500	100%	--	--	--	--

Exercice 2015/2016	KPMG		Marc LOPEZ	MAZARS		Experts indépendants				
							dans autres filiales françaises		dans filiales étrangères	
(en euros)	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit										
□ Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes, individuels et consolidés										
• Emetteur	19 400	52%	16 450	100%	--	--	--	--	--	--
• Filiales intégrées globalement	19 700	48%	--	--	4 340	100%	11 365	100%	17 584	100%
<i>Sous-total</i>	39 100	100%	16 450	100%	4 340	100%	11 365	100%	17 584	100%
Autres prestations, le cas échéant										
Juridique, fiscal, social Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)										
• Emetteur	4 500	--	--	--	--	--	--	--	--	--
• Filiales intégrées globalement										
<i>Sous-total</i>	4 500									
TOTAL	43 600	100%	16 450	100%	4 340	100%	11 365	100%	17 584	100%

Colomiers, le 11 février 2019

Le Conseil d'Administration

III. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

IGE + XAO S.A.

Siège social : 16, boulevard Déodat de Séverac - 31770 Colomiers
Capital social : €5.221.450,85

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice de 17 mois clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée générale de la société IGE+XAO S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société IGE+XAO S.A. relatifs à l'exercice de 17 mois clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er août 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans :

- la note G de l'annexe des comptes consolidés : « Principaux événements de la période » qui mentionne le changement de date de clôture de l'exercice social de la société, sa durée exceptionnelle de 17 mois et la note B de l'annexe des comptes consolidés « Compte de résultat consolidé » qui précise que le compte de résultat consolidé sur les 12 derniers mois correspondant à l'année civile 2018 est présenté dans un but de comparabilité ;
- la note 1 de l'annexe des comptes consolidés concernant l'application anticipée de la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients ».

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Comptabilisation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du groupe s'élève à 44,3 millions d'euros pour l'exercice de 17 mois clos le 31 décembre 2018 et se décompose en 14,9 millions d'euros sur les « logiciels et développements », intégrant notamment les redevances acquises au titre de l'octroi de licences et la facturation du développement de fonctionnalités effectuées à la demande du client sur des produits du groupe, 20,6 millions d'euros sur les prestations de maintenance et de 8,8 millions d'euros sur les prestations de conseil et de formation.

Comme indiqué dans le paragraphe « chiffre d'affaires » de la note 2 de l'annexe aux comptes consolidés :

- le chiffre d'affaires issu des ventes de licences est principalement composé de redevances acquises au titre de l'octroi de licences de logiciels. Le chiffre d'affaires de licence conférant un droit d'utilisation au client est comptabilisé intégralement à la date à laquelle le client est en mesure d'utiliser la licence ;
- le chiffre d'affaires issu de la vente de développements est principalement reconnu sur la base de récapitulatifs d'activités établis en accord avec le client lorsque les prestations sont rendues ;
- le chiffre d'affaires issu de la vente des prestations de maintenance est reconnu selon la méthode linéaire sur la durée du contrat ;
- le chiffre d'affaires issu des prestations de formation et de services est reconnu lorsque les prestations sont rendues.

Nous avons considéré que la reconnaissance du chiffre d'affaires constituait un point clé de l'audit compte tenu de la diversité des prestations contractuelles fournies par le Groupe à ses clients.

Notre réponse

Notre approche d'audit sur la reconnaissance du chiffre d'affaires inclut à la fois des tests sur le contrôle interne et des contrôles de substances sur les comptes en eux-mêmes.

Nos travaux relatifs au contrôle interne ont notamment porté sur le processus de facturation et de comptabilisation du chiffre d'affaires. Nous avons examiné les procédures mises en œuvre par le Groupe et testé les contrôles clés identifiés, notamment ceux portant sur la réalisation et la facturation des prestations contractuelles au titre de la vente de logiciels, des prestations de développements et de formation, ainsi que ceux relatifs à la constatation des prestations de maintenance.

Nos contrôles de substances ont notamment consisté à :

- analyser, par sondage sur un échantillon de transactions, le respect des critères de comptabilisation des prestations facturées en fonction de leur nature ;
- tester, par sondage sur un échantillon de transactions, la réalité des prestations facturées notamment en s'appuyant sur des documents matérialisant l'acceptation du client des services fournis par le Groupe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société IGE+XAO S.A. par l'Assemblée générale du 25 janvier 2008 pour le cabinet KPMG S.A. et du 27 janvier 2017 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2018, le cabinet KPMG S.A. était dans la 11ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 2nde année.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au Comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes,

Toulouse-Labège, le 22 mars 2019

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Christian Libéros
Associé

Labège, le 22 mars 2019

Mazars

Erik Flamant
Associé

IV. Comptes sociaux établis conformément au référentiel français

A. Bilan social

Actif (en milliers d'euros)	31 décembre 2018	31 juillet 2017
Immobilisations incorporelles nettes	155	110
Immobilisations corporelles nettes	30	51
Immobilisations financières nettes	17 699	20 542
Actif immobilisé	17 884	20 703
Stocks et en-cours	6	7
Clients et comptes rattachés	28	419
Autres créances	2 818	1 693
Charges constatées d'avance	100	112
Valeurs mobilières de placement	2 300	4 960
Disponibilités	7 924	5 934
Actif circulant	13 176	13 125
Ecart de conversion actif	--	3
Total actif	31 060	33 831

Passif (en milliers d'euros)	31 décembre 2018	31 juillet 2017
Capital	5 224	5 497
Prime d'émission	1 911	1 911
Réserve légale	609	609
Autres réserves	16 635	19 242
Report à nouveau	583	389
Résultat de l'exercice	5 550	5 193
Capitaux propres	30 512	32 841
Provisions pour risques et charges	106	149
Emprunts et dettes financières	--	--
Dettes en compte courant	--	--
Capital appelé non versé	--	--
Fournisseurs et comptes rattachés	218	269
Dettes fiscales et sociales	36	441
Autres dettes	187	92
Produits constatés d'avance	--	--
Dettes	441	802
Ecart de conversion passif	--	39
Total passif	31 060	33 831

B. Compte de résultat social

Compte de résultat (en milliers d'euros)	31 décembre 2018	31 juillet 2017
Chiffre d'affaires net France et export	2 920	2 443
Autres produits d'exploitation	78	43
Produits d'exploitation	2 998	2 486
Variation de stock	(1)	(3)
Autres services extérieurs	(1 798)	(1 303)
Charges de personnel	(1 051)	(1 105)
Impôts et taxes	(86)	(48)
Dotations aux amortissements et provisions	(45)	(27)
Autres charges d'exploitation	(17)	--
Charges d'exploitation	(2 998)	(2 486)
Résultat d'exploitation	--	--
Résultat financier	5 507	5 323
Résultat exceptionnel	--	--
Impôts sur les résultats	43	(82)
Participation	--	(48)
Résultat net	5 550	5 193

C. Tableau de variation des capitaux propres

Capitaux propres (en milliers d'euros)	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Capitaux propres
Capitaux propres au 31 juillet 15	5 497	1 911	609	17 276	270	25 563
Distribution de dividendes				(1 427)	7	(1 420)
Affectation à la réserve légale						--
Résultat de la période				5 535		5 535
Capitaux propres au 31 juillet 16	5 497	1 911	609	21 384	277	29 678
Distribution de dividendes				(2 142)	112	(2 030)
Affectation à la réserve légale						--
Résultat de la période				5 193		5 193
Capitaux propres au 31 juillet 17	5 497	1 911	609	24 435	389	32 841
Distribution de dividendes				(2 213)	194	(2 019)
Affectation à la réserve légale						--
Réduction de capital	(273)			(5 587)		(5 860)
Résultat de la période				5 550		5 550
Capitaux propres au 31 décembre 2018	5 224	1 911	609	22 185	583	30 512

D. Tableau des flux de trésorerie

Tableau des flux de trésorerie (en milliers d'euros)	31 décembre 2018	31 juillet 2017	31 juillet 2016
Flux de trésorerie générés par l'activité :	5 550	5 193	5 535
Résultat net			
Autres charges et produits sans impact sur la trésorerie :			
Amortissements et provisions	66	29	593
Reprises	--	--	--
Plus-value de cession nette sur titres non consolidés	--	--	--
Incidence de la variation du BFR :	(1 147)	21	(101)
Flux net de trésorerie générés par l'activité	4 469	5 243	6 027
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(70)	(81)	(15)
Cession d'immobilisations incorporelles	--	--	--
Acquisition d'immobilisations corporelles	--	--	(44)
Cessions d'immobilisations corporelles	--	--	--
Acquisition d'immobilisations financières	(3)	--	(102)
Cessions des immobilisations financières	15	--	1
Variation nette des placements	(74)	(29)	(36)
Flux net de trésorerie générés par les opérations d'investissement	(132)	(110)	(196)
Dividendes versés	(2 019)	(2 030)	(1 420)
Avances reçues (Coface)	--	--	--
Achat d'actions propres	(3 062)	(7 535)	(259)
Remboursements d'emprunts	--	--	(136)
Flux net de trésorerie générés par les opérations de financement	(5 081)	(9 565)	(1 815)
Variation de trésorerie brute	(744)	(4 432)	4 016
Augmentation (diminution) de la trésorerie			
Trésorerie en début d'exercice	10 667	15 099	11 083
Trésorerie en fin d'exercice	9 924	10 667	15 099
Variation de trésorerie nette	(743)	(4 432)	4 016

E. Notes annexes aux comptes sociaux

(Montants exprimés en milliers d'euros, sauf mention expresse)

Note 1. — Présentation de l'activité de l'entreprise

La société IGE+XAO exerce plusieurs activités :

- gestion du portefeuille de participations,
- gestion de trésorerie du Groupe,
- prestations administratives et comptables pour les différentes sociétés du Groupe.

Note 2. — Affectation du résultat de l'exercice

Le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2018 de la Société IGE+XAO s'établit à 5 550 586 euros. La réserve légale est dotée en totalité.

Il est proposé la distribution d'une somme globale de 2 213 090 euros qui sera prélevée sur le bénéfice de l'exercice. La somme distribuée permettra le paiement d'un dividende brut d'1,55 euro par action contre 1.55 euro et 1,50 euro respectivement en 2016/2017 et 2015/2016.

Le solde d'un montant de 2 979 984 euros sera porté en « Autres réserves ».

Note 3. — Evénements significatifs de l'exercice et événements post-clôture

Evénements significatifs de l'exercice

Le 8 novembre 2017, BNP Paribas, agissant pour le compte de la société par actions simplifiée Schneider Electric Industries, a déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers un projet d'Offre publique d'achat sur les titres de la Société IGE+XAO SA. Cette opération a été dénouée le 26 janvier 2018 et s'est traduite par l'acquisition par Schneider Electric Industries de 61,8% du capital social et 61,4% des droits de vote de d'IGE+XAO.

L'Assemblée Générale Mixte de la Société IGE+XAO SA, en date du 25 juin 2018, a approuvé le changement de date de clôture de l'exercice social de la Société, à savoir du 31 juillet au 31 décembre de chaque année. Ainsi, l'exercice social 2017/2018 d'IGE+XAO SA a eu une durée exceptionnelle de 17 mois, du 1^{er} août 2017 au 31 décembre 2018.

Au cours du 1^{er} semestre 2017/2018, IGE+XAO SA a procédé, dans le cadre de son programme de rachat d'actions, au rachat de 31 044 actions propres pour un montant total de 3 061 770 euros et avec pour objectif à terme l'annulation. Au 31 décembre 2018, après deux opérations d'annulation de titres, les actions auto-détenues représentent 4,0% du capital social de la Société.

La filiale française Winsoft Diffusion SNC et la filiale malgache IGE+XAO Madagascar n'ont plus d'activité depuis respectivement avril et juillet 2018.

La filiale malgache a épuisé les voies de recours liées à un redressement fiscal s'élevant à 280 000 euros et portant sur du formalisme administratif. Un nouveau contrôle fiscal est en cours depuis fin mai 2017 sans résultat à ce jour. Le risque attaché au redressement fiscal fait l'objet d'une provision dans les comptes consolidés pour un montant de 123 000 euros au 31 décembre 2018.

Evénements importants survenus depuis la date de clôture

Néant.

Note 4. — Principes comptables

Changement de méthode comptable

Néant.

Règles et méthodes comptables

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les principes comptables appliqués par la Société sont essentiellement les suivants :

Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées au coût historique, frais financiers exclus et sont amorties, à l'exception des marques acquises, selon la méthode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilisation et qui n'excèdent pas 7 ans.

Pour les marques acquises, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan pour leur valeur brute à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire. Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

- matériel de bureau : 4 ans
- mobilier de bureau : 10 ans
- agencements, aménagements, installations : 10 ans
- matériel de transport : 5 ans

Titres de participation des sociétés

Les titres de participation des sociétés sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'usage : elle est déterminée en tenant compte principalement de la situation nette de la filiale concernée lorsque son activité relève de la sous-traitance à l'intérieur du Groupe IGE+XAO, de l'approche par les cash-flows pour les filiales de distribution acquises et d'une approche fonction du chiffre d'affaires généré pour les autres filiales de distribution. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire ainsi définie est inférieure à la valeur d'acquisition.

Créances clients

Les créances clients sont enregistrées à leur valeur nominale. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est constituée lorsque le recouvrement de la créance apparaît incertain sur la base d'une analyse détaillée du dossier client.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur prix d'acquisition. Une provision est comptabilisée dès lors qu'une moins-value est constatée à la clôture de l'exercice.

Les actions propres affectées au contrat de liquidité ainsi que celles destinées à être annulées sont inscrites en valeurs mobilières de placement à leur valeur d'achat d'origine. Lors de chaque arrêté comptable, ces titres font l'objet d'une dépréciation en cas de moins-value latente.

Indemnités de départ à la retraite

Conformément aux dispositions de la loi française, les sociétés françaises du Groupe s'affranchissent de leurs obligations de financement des retraites du personnel en France par le versement de cotisations calculées sur la base des salaires aux organismes qui gèrent les programmes de retraite. Il n'y a pas d'autre engagement lié à ces contributions.

La loi française exige également, le cas échéant, le versement en une seule fois d'une indemnité de départ en retraite. Cette indemnité est fixée en fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au moment du départ. Les droits sont uniquement acquis aux salariés présents dans l'entreprise au moment du départ en retraite.

Le mode de détermination retenu des engagements de retraite répond à la recommandation n°2003-R01 du CNC en date du 1^{er} avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsqu'à la clôture de l'exercice, il existe une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Si aucune évaluation fiable de son montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie.

Crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Un produit à recevoir au titre du CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes. L'assiette de calcul correspond aux rémunérations comprises entre 1 et 2,5 fois le SMIC. Le taux applicable s'élève à 6% (7% en 2017). Ce traitement conduit à prendre en compte les versements ainsi que les passifs comptabilisés au titre des rémunérations éligibles, c'est-à-dire des rémunérations soumises aux cotisations sociales : salaires, primes, avantages en nature, etc. En revanche, les sommes liées à l'intéressement ou à la participation en sont exclues.

Conformément à la recommandation du Collège de l'Autorité des Normes Comptables, le CICE est comptabilisé dans un sous compte de charges de personnel. Le même traitement a été retenu dans les comptes consolidés.

Note 5. — Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles Valeurs brutes (en milliers d'euros)	31/07/17	Augment° de la période	Cessions de la période	31/12/18
Frais d'établissement	--	--	--	--
Autres immobilisations incorporelles	274	93	(23)	344
Valeurs brutes	274	93	(23)	344

Immobilisations incorporelles Amortissements et provisions (en milliers d'euros)	31/07/17	Augment° de la période	Reprises de la période	31/12/18
Frais d'établissement	--	--	--	--
Autres immobilisations incorporelles	(163)	(25)	--	(188)
Amortissements	(164)	(25)	--	(189)
Valeurs nettes	110	--	--	156

Note 6. — Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles Valeurs brutes (en milliers d'euros)	31/07/17	Augment° de la période	Cessions de la période	31/12/18
Installations techniques, matériel et outillage	4	--	--	4
Installations générales, aménagements divers	83	--	--	83
Matériel de transport	43	--	--	43
Matériel divers	131	--	--	131
Valeurs brutes	261	--	--	261

Immobilisations corporelles Amortissements et provisions (en milliers d'euros)	31/07/17	Augment° de la période	reprises de la période	31/12/18
Installations techniques, matériel et outillage	(4)	--	--	(4)
Installations générales, aménagements divers	(80)	(1)	--	(81)
Matériel de transport	(17)	(15)	--	(32)
Matériel divers	(108)	(6)	--	(114)
Amortissements	(209)	(22)	--	(231)
Valeurs nettes	52	--	--	30

Note 7. — Ventilation de la dotation aux amortissements de l'exercice

Immobilisations amortissables (en milliers d'euros)	Dotations de l'exercice aux amortissements			Provisions amort. dérogatoires	
	Linéaire	Dégressif	Exceptionnel	Dotation	Reprise
<i>Immobilisations incorporelles</i>					
Frais de recherche et de développement	--	--	--	--	--
Autres immobilisations incorporelles	25	--	--	--	--
TOTAL	25	--	--	--	--
<i>Immobilisations corporelles</i>					
Installations techniques, matériel et outillage	--	--	--	--	--
Installations générales, et aménagement divers	--	--	--	--	--
Matériel de transport	15	--	--	--	--
Matériel divers	5	--	--	--	--
TOTAL	20	--	--	--	--
Amortissements	35	--	--	--	--

Note 8. — Tableau de variation des immobilisations financières

Immobilisations financières Valeurs brutes (en milliers d'euros)	31/07/17	Augment° de la période	Cessions de la période	31/12/18
Titres de filiales et participations	13 184	10	--	13 194
Actions propres	7 928	3 062	(5 860)	5 130
Prêts et autres	19	--	(14)	5
Valeurs brutes	21 131	3 072	(5 874)	18 329

dépréciations des immobilisations financières (en milliers d'euros)	31/07/17	Augment° de la période	Reprises de la période	31/12/18
Provision / titres Mayridis Voyages	(200)	--	--	(200)
Provision /titres Prosyst	(389)	--	--	(389)
Provision / Titres Turquie	--	(20)	--	(20)
Provision / Titres Madagascar	--	(21)	--	(21)
Autres provisions pour dépréciation (Madagascar)	--	(22)	--	(22)
Provisions	(589)	(63)	--	(652)
Valeurs nettes	20 542	--	--	17 677

Note 9. — Etat des créances et des dettes

Echéances des créances Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Montant brut 31/07/17	Montant brut 31/12/18	Créances à moins d'un an	Créances à + d'un an
Créances rattachées à des participations			--	--
Autres immobilisations financières	20	5	--	5
Créances de l'actif immobilisé	20	5	--	5
Stocks et en-cours	7	6	6	--
Avances et acomptes	11	28	28	--
Clients et comptes rattachés	408	--	--	--
Etats, impôts et taxes	1 454	2 747	2 747	--
Créances sociales	6	--	--	--
Groupe et associés	232	93	93	--
Débiteurs divers	--	--	--	--
Charges constatées d'avance	112	100	100	--
Actif circulant	2 230	2 974	2 974	--
Total	2 250	2 979	2 974	5

Echéances des dettes Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Montant brut 31/07/17	Montant brut 31/07/18	Dettes à moins d'un an	Dettes à + d'un an
Emprunts – établissement de crédit	1	--	--	--
Avances et acomptes	--	--	--	--
Fournisseurs et comptes rattachés	269	218	218	--
Groupe et associés	--	--	--	--
Dettes fiscales et sociales	441	36	36	--
Autres dettes	91	187	187	--
Produits constatés d'avance	--	--	--	--
Total	802	441	441	--

La Société n'a pas contracté d'emprunt sur l'exercice clos.

Note 10. — Eléments relevant de plusieurs postes du bilan / compte de résultat

Eléments relevant de plusieurs postes du Bilan Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Les entreprises liées	Les entreprises avec lesquelles la Société a un lien de participation	Dettes et créances représentées par des effets de commerce
Capital souscrit non appelé	--	--	--
Immobilisations incorporelles	--	--	--
Avances et acomptes	--	--	--
Immobilisations corporelles	--	--	--
Avances et acomptes	--	--	--
Immobilisations financières	--	13 194	--
Participations	--	--	--
Créances rattachées à des participations	--	--	--
Prêts	--	--	--
Autres titres immobilisés	--	--	--
Autres immobilisations financières	--	--	--
TOTAL IMMOBILISATIONS	--	13 194	--
Avances et acomptes versés sur commandes	--	--	--
Créances	--	--	--
Créances clients et comptes rattachés	--	(-176)	--
Autres créances	--	1207	--
Charges constatées d'avances	--	--	--
TOTAL CREANCES	--	1 031	--
Valeurs mobilières de placement	--	--	--
Disponibilités	--	--	--
TOTAL DISPONIBILITES	--	--	--
Emprunts obligataires convertibles	--	--	--
Autres emprunts convertibles	--	--	--
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	--	--	--
Emprunts et dettes financières divers	--	--	--
Avances et acomptes reçus	--	--	--
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	--	--	--
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	--	--	--
Autres dettes	--	--	--
TOTAL DETTES	--	--	--

Eléments relevant de plusieurs postes du compte de résultat (en milliers d'euros)	Montants concernant les entreprises liées	Montants concernant les entreprises avec lesquelles la Société a un lien de participation
Chiffre d'affaires	2 911	--
Autres achats et charges externes	140	--
Dividendes reçus	5 331	--
Autres produits financiers	4	--
Autres charges financières	--	--

Note 11. — Valeurs mobilières de placement et actions propres

Les valeurs mobilières de placement se composent comme suit au 31 décembre 2018 :

Valeurs mobilières de placement et actions propres (en milliers d'euros)	31/12/18	31/07/17
Parts de SICAV	--	--
Compte à terme	2 001	4 200
Actions propres	300	226

Au 31 décembre 2018, la valeur de marché des parts de SICAV est égale à leur valeur comptable.

La trésorerie a été investie sur des comptes à terme d'une durée de 2 mois renouvelables pour 2 001 K€.

Les taux des comptes à terme sont garantis à la souscription. Les sommes versées ne sont pas bloquées. Les intérêts sont versés à l'échéance finale ou lors du remboursement anticipé.

Les actions propres sont affectées à l'objectif d'annulation (52 430 actions), l'activité du contrat de liquidité est suspendu (2 366 actions). Les prix d'achat moyens s'élèvent à 97,84 € pour les actions propres destinées à être annulées et à 126,66 € pour les actions propres du contrat de liquidité.

Note 12. — Etat des provisions

Provisions (en milliers d'euros)	31/07/17	Augmentation de la période	Reprises		31/12/18
			utilisées	non utilisées	
Provision pour dépréciation de titres	589	63	--	--	652
Provision pour pertes de change	3	--	--	(3)	--
Provision pour pension de retraite	23	--	--	(23)	--
Autres provisions pour risques et charges	123	--	--	(17)	106
Provisions	738	63	--	(43)	758

Note 13. — Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir (en milliers d'euros)	31/12/18	31/07/17
Créances clients et comptes rattachés :		
Clients factures à établir	--	--
TOTAL	--	--
Autres créances :		
Créances à recevoir	--	52
TOTAL	--	52
Disponibilités :		
Intérêts compte à terme à recevoir	--	534
TOTAL	--	534
TOTAL	--	586

Note 14. — Etat des charges à payer

Charges à payer (en milliers d'euros)	31/12/18	31/07/17
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit		
Intérêts courus sur emprunt	--	1
Intérêts courus à payer	--	--
TOTAL	--	1
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :		
Fournisseurs factures non parvenues	138	56
TOTAL FOURNISSEURS	138	56
Dettes fiscales et sociales :		
Provision congés payés	--	59
Personnel autres charges	--	72
Organismes Sociaux à payer	19	72
Etat charges à payer	5	8
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES	24	211
Autres dettes :		
Divers charges à payer	--	--
TOTAL AUTRES DETTES	--	--
TOTAL	162	240

Note 15. — Etat des charges et produits constatés d'avance

Aucun produit constaté d'avance n'est comptabilisé au 31 décembre 2018.

Charges constatées d'avance (en milliers d'euros)	31/12/18	31/07/17
Charges constatées d'avance	100	112
TOTAL	100	112

Note 16. — Ventilation du chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires (en milliers d'euros)	31/12/18	31/07/17
Activité opérationnelle	13	3
Prestations administratives	2 907	2 439
TOTAL	2 920	2 442

Note 17. — Autres produits d'exploitation

Autres produits d'exploitation (en milliers d'euros)	31/07/18	31/07/17
Autres produits	1	--
Transferts de charges	55	43
TOTAL	56	43

Les transferts de charge se rapportent au traitement comptable des avantages en nature.

Note 18. — Charges et produits financiers

Charges et produits financiers (en milliers d'euros)	31/07/18	31/07/17
Dotations aux provisions		
- dépréciation des titres participation		
- dépréciation des VMP		
- dépréciation des créances financières	(22)	(3)
- dépréciation des immobilisations financières	(41)	--
Reprises de provisions		
- reprise sur titres participation	--	--
- risque de change	20	1
- immobilisations financières	--	--
Produits financiers de participation	5 335	5 105
Produits financiers nets sur cession de VMP	65	50
Différences de change	25	(3)
Autres charges et produits financiers	125	172
TOTAL	5 507	5 323

Note 19. — Détail des charges et produits exceptionnels

Charges et produits exceptionnels (en milliers d'euros)	31/07/18	31/07/17
Résultat sur cessions de titres de participation	--	--
Dotations aux provisions exceptionnelles	--	--
Autres produits et charges exceptionnels	--	--
TOTAL	--	--

Note 20. — Composition du capital social

Le capital a évolué de la façon suivante en 2017/2018 :

Catégories de titres	Nombre de titres					
	Valeur nominale en €	Au début de l'exercice	Créés ou remboursés pendant l'exercice	Converties pendant l'exercice	Annulées pendant l'exercice	En fin d'exercice
Actions vote simple	3,85	939 436	--	362 129	--	1 301 565
Actions vote double	3,85	393 633	--	(393 183)	--	450
Sans droit de vote (actions propres)	--	94 731	--	31 054	(70 989)	54 796
TOTAL	--	1 427 800	--	--	--	1 356 811

Note 21. — Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan au 31 décembre 2018 sont les suivants :

Engagements hors bilan donnés (en milliers d'euros)	montant	moins d'1 an	de 1 à 5 ans
Effets escomptés non échus	--	--	--
Avals, cautions, garanties (Mayridis)	100	--	100
Engagements de crédit-bail mobilier	--	--	--
Engagements de crédit-bail immobilier	--	--	--
Engagements en matière de pensions, retraites et assimilés	--	--	--

Les engagements hors bilan ont été identifiés par tout moyen en possession d'IGE+XAO.

La présentation qui en est faite n'omet pas l'existence d'un engagement significatif selon les normes comptables en vigueur.

Note 22. — Rémunération des organes d'Administration

Les charges enregistrées au titre des rémunérations et autres avantages assimilés accordés aux membres du Comité de Direction et à ceux du Conseil d'Administration se présentent de la façon suivante:

Rémunérations et autres avantages assimilés (en euros)	31 décembre 2018 17 mois	31 juillet 2017 12 mois	31 juillet 2016 12 mois
Rémunérations brutes – partie fixe	384 669	324 750	322 126
Rémunérations brutes – partie variable	104 256	108 996	108 085
Avantages en nature	44 760	43 829	42 871
Jetons de présence	4 500	6 600	6 600
Stock-options	--	--	--
Total	538 185	484 175	479 682
Indemnités de départ en retraite	0	222 014	205 048

Le nombre de Dirigeants Administrateurs s'élève à deux jusqu'au 30 janvier 2018 puis à un sur la durée restante de l'exercice. Seuls les Administrateurs indépendants non membres du Comité de Direction perçoivent des jetons de présence ; ils sont au nombre de trois du 1^{er} août 2017 au 30 janvier 2018 puis un seul Administrateur est concerné sur la durée restante de l'exercice.

Le contrat de travail du Président Directeur Général suspendu depuis la date de prise d'effet de son mandat a été arrêté.

Les indemnités de départ en retraite se référant aux contrats de travail arrêtés ont été annulées.

Note 23. — Risques de change

Le risque de change est non significatif chez IGE+XAO.

Note 24. — Risques de taux

IGE+XAO n'est pas exposé à ce jour à des risques de taux.

Au 31 décembre 2018, IGE+XAO ne dispose pas d'emprunt bancaire. IGE+XAO n'utilise aucun instrument de taux.

Note 25. — Risques sur valeurs mobilières de placement

La politique d'IGE+XAO est à ce jour de rémunérer sa trésorerie avec une prise minimale de risques soit par des SICAV monétaires soit par des comptes à terme soit enfin par des Bons à Moyen Terme Négociable.

Les taux des comptes à terme sont garantis à la souscription. Les sommes versées ne sont pas bloquées. Les intérêts sont versés à l'échéance finale ou lors du remboursement anticipé total ou partiel.

Les taux des BMTN sont indexés à l'EURIBOR 3 mois majoré d'un pourcentage évoluant au cours des échéances. Les sommes versées sont bloquées les 24 premiers mois. Les intérêts sont versés semestriellement.

Note 26. — Autres informations

Crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Le montant du CICE se rapportant à l'exercice clos au 31 décembre 2018 et comptabilisé en produits de l'exercice s'élève à 22 538 euros.

Le montant du CICE au titre de l'année civile 2017 s'élève à 18 854 euros et a été utilisé au soutien de l'investissement et de la croissance en France.

Le montant du CICE au titre de l'année civile 2018 s'élève à 14 421 euros et a été utilisé au soutien de l'investissement et de la croissance en France.

Fiscalité

Le Groupe fiscal se compose des sociétés suivantes :

IGE+XAO, SA
IGE, SA
Mayridis Voyages, SARL

Chacune des sociétés intégrées fiscalement constate l'impôt qu'elle aurait dû payer si elle avait été imposée séparément.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le résultat fiscal du Groupe s'élève à 8 077 014 €. A cette date, le groupe fiscal ne dispose plus ni de déficit ordinaire reportable ni d'amortissement réputé différé restant à reporter.

Consolidation

La Société IGE+XAO établit et publie des comptes consolidés en qualité de société mère du Groupe IGE+XAO. Au 31 décembre 2018, les comptes consolidés ont été établis selon les normes IFRS.

Les comptes consolidés de la société IGE+XAO SA sont intégrés dans les comptes consolidés du Groupe Schneider Electric à compter du 1^{er} février 2018.

Effectif moyen

Effectif Equivalent Temps Plein	31 décembre 2018	31 juillet 2017	31 juillet 2016
IGE+XAO	13,4	14	14
Total	13,4	14	14

Tableau des filiales et participations

Filiales (+ 10%) en euro	Capital En €	Capitaux propres autres que le capital	% de détention	Valeur comptable brute titres	Valeur comptable nette titres	Prêts et avances	Avals et caution	CA	Résultat net	Dividendes Versés Filiales	Observations
INFORMATIQUE GRAPHISME ENERGETIQUE – « I.G.E. »	4 619 327	7 461 982	99,13	4 800 732	4 800 732	808	--	31 231 503	5 858 005	3 154 032	Siège social : Colomiers SIREN : 399 737 006
Winsoft Elec Diffusion	1 524	0	90	1 372	1 372	0	--	493 700	0	--	Siège social : Colomiers SIREN : 418 236 261
Mayridis Voyages	65 000	21 504	99,94	330 480	130 480	66	100 000	379 889	4 066	43 779	Siège social : Colomiers Caution donnée / APS
S2E Consulting	100 000	76 623	50	149 490	149 490	60 277	--	181 045	32 183	--	Siège Social : Blagnac SIREN : 494 083 496
EHMS	430 000	-301 468	50	573 000	573 000	--	--	1 529 366	(143 743)	--	Siège Social : Colomiers SIREN : 492 213 384
PROSYST	1 006 490	1 487 514	80	2 024 248	1 635 248	--	--	2 950 097	639 100	--	Siège social : Templemars SIREN : 433 683 216
IGE+XAO EURL Balkan	438 174	262 728	100	420 666	420 666	--	--	1 378 687	87 764	--	Siège social : Sofia
IGE+XAO Belgium	18 600	243 147	100	18 600	18 600	--	--	986 787	167 728	--	Siège social : Bruxelles
IGE+XAO Do Brasil	160 428	-86 172	100	160 428	160 428	7 626	--	126 098	(57 761)	--	Siège social : Taubaté
CAE Devpt ApS	16 768	546 824	100	351 129	351 129	--	--	1 261 105	341 600	400 000	Siège social : Birkerød
IGE+XAO China	91 409	168 442	100	70 445	70 445	--	--	1 238 791	(67 715)	--	Siège social : Nanjing
IGE+XAO GmbH Allemagne	25 000	456 165	100	25 000	25 000	--	--	1 829 108	245 861	150 000	Siège social : Rastatt
IGE+XAO Hellas Grèce	50 000	6 594	99	49 500	49 500	--	--	127 319	6 440	--	Siège social : Thessalonique
IGE+XAO Iberica - Espagne	3 005	238 576	99	3 049	3 049	--	--	901 210	132 731	100 000	Siège social : Madrid
IGE+XAO India	1 430	39 720	99	1 430	1 430	-	--	118 243	30 026	--	Siège social : Bangalore
IGE+XAO Srl - Italie	36 400	457 696	100	88 345	88 345	--	--	2 966 939	581 141	650 000	Siège social : Bergame

IGE+XAO North America - Canada	73	97 964	99,9	56	56	--	370 568	17 003	--	Siège social : Montréal	
IGE+XAO Madagascar	17 179	-6 317	100	20 945	20 945	22 386	--	80 117	(3 568)	--	Siège social : Antananarivo
IGE+XAO Maroc	35 770	55 714	100	34 808	34 808	1 862	--	366 007	(4 185)	74 683	Siège social : Casablanca
IGE+XAO Nordic A/S	67 073	14 377 748	100	2 178 132	2 178 132	--	--	1 884 810	144 354	--	Siège social : Birkerød
IGE+XAO BV – (Pays-Bas)	18 151	786 701	100	691 475	691 475	--	--	1 528 737	303 186	400 000	Siège social : Hoensbroek
IGE+XAO Z.O.O. Polska	259 618	537 416	94,27	783 275	783 275	--	--	4 081 377	524 123	624 807	Siège social : Cracovie
IGE+XAO Switzerland	16 238	88 695	100	225 000	225 000	--	--	213116	50 587	77 499	Siège social : Biel/Bienne
IGE+XAO Tunisie	9 125	186 128	100	11 350	11 350	0	--	402 327	64 194	--	Siège social : Tunis
IGE+XAO Turkey	23 416	-52 312	75	20 188	0	--	--	204 606	(5 100)	--	Siège social : Istanbul
IGE+XAO Ltd. UK	137 493	10 857	100	150 930	150 930	--	--	508 410	36 822	--	Siège social : Croft
IGE+XAO Inc. USA	8	83 323	100	1	1	--	--	331 176	45 735	87 352	Siège social : Dover (Delaware)
Cesiat Maroc	1 000	57 494	80	1 000	1 000	--	--	105 538	435	--	Siège social : Tanger
	////////	////////	////////	8 785 074	12 575 886	93 025	100 000	////////	////////	5 762 152	

F. Rapport sur les honoraires des Commissaires aux comptes de la Société IGE+XAO SA

Ils se présentent de la façon suivante :

Exercice 2017/2018 (en euros)		KPMG		MAZARS	
		Montant	%	Montant	%
Audit					
<input type="checkbox"/>	Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	23 150	85 %	16 500	100 %
<input type="checkbox"/>	Contrôle des comptes pro-forma	4 000	15%	--	--
<i>Sous-total</i>		27 150	100 %	16 500	100 %
Autres prestations, le cas échéant					
	Juridique, fiscal, social	--	--	--	--
	Technologies de l'information	--	--	--	--
	Audit interne	--	--	--	--
	Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)	--	--	--	--
<i>Sous-total</i>		--	--	--	--
TOTAL		27 150	100 %	16 500	100 %

Exercice 2016/2017 (en euros)		KPMG		MAZARS	
		Montant	%	Montant	%
Audit					
<input type="checkbox"/>	Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	19 300	100 %	14 000	100 %
<input type="checkbox"/>	Diligences relatives à la transition aux IFRS	--	--	--	--
<i>Sous-total</i>		19 300	100 %	14 000	100 %
Autres prestations, le cas échéant					
	Juridique, fiscal, social	--	--	--	--
	Technologies de l'information	--	--	--	--
	Audit interne	--	--	--	--
	Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)	--	--	--	--
<i>Sous-total</i>		--	--	--	--
TOTAL		19 300	100 %	14 000	100 %

	Exercice 2015/2016		KPMG		Marc LOPEZ	
	(en euros)		Montant	%	Montant	%
Audit						
<input type="checkbox"/>	Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés		19 400	100 %	16 450	100 %
<input type="checkbox"/>	Diligences relatives à la transition aux IFRS		--	--	--	--
	<i>Sous-total</i>		19 400	100 %	16 450	100 %
Autres prestations, le cas échéant						
	Juridique, fiscal, social		--	--	--	--
	Technologies de l'information		--	--	--	--
	Audit interne		--	--	--	--
	Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)		--	--	--	--
	<i>Sous-total</i>		--	--	--	--
	TOTAL		19 400	100 %	16 450	100 %

Colomiers, le 11 février 2019

Le Conseil d'Administration

V. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

IGE + XAO S.A.

Siège social : 16, boulevard Déodat de Séverac - 31770 Colomiers

Capital social : €. 5.221.450,85

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice de 17 mois clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée générale de la société IGE+XAO S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société IGE+XAO S.A relatifs à l'exercice de 17 mois clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er août 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société IGE+XAO par l'Assemblée Générale du 25 janvier 2008, pour le cabinet KPMG S.A et du 27 janvier 2017 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2018 le cabinet KPMG S.A était dans la 11ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 2ème année.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations

nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes,

Toulouse-Labège, le 22 mars 2019

Labège, le 22 mars 2019

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Mazars

Christian Libéros
Associé

Erik Flamant
Associé

VI. Rapport de gestion

A. Marche des affaires sociales

Note 1. — Situation financière et résultats du Groupe

Depuis plus de 32 ans, le Groupe IGE+XAO conçoit, produit, commercialise et assure la maintenance d'une gamme de logiciels de Conception Assistée par Ordinateur (CAO), de gestion du cycle de vie « Product Lifecycle Management » (PLM) et de simulation dédiée à l'électricité. Ces logiciels ont été élaborés pour aider les sociétés à concevoir et à maintenir la partie électrique de tout type d'installation. IGE+XAO représente 369 personnes dans le monde réparties sur 30 sites et dans 20 pays ainsi que plus de 91 610 licences diffusées dans le monde.

Les titres d'IGE+XAO sont cotés sur Euronext Paris.

Au cours de l'exercice 2017/2018, IGE+XAO a poursuivi sa stratégie de développement.

Evénements significatifs de l'exercice

Le 8 novembre 2017, BNP Paribas, agissant pour le compte de la société par actions simplifiée Schneider Electric Industries, a déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers un projet d'Offre publique d'achat sur les titres de la Société IGE+XAO SA. Cette opération a été dénouée le 30 janvier 2018 et s'est traduite par l'acquisition par Schneider Electric Industries de 61,8% du capital social et 61,4% des droits de vote de d'IGE+XAO.

L'Assemblée Générale Mixte de la Société IGE+XAO SA, en date du 25 juin 2018, a approuvé le changement de date de clôture de l'exercice social de la Société, à savoir du 31 juillet au 31 décembre de chaque année. Ainsi, l'exercice social 2017/2018 d'IGE+XAO SA a eu une durée exceptionnelle de 17 mois, du 1^{er} août 2017 au 31 décembre 2018.

Au cours du 1^{er} semestre 2017/2018, IGE+XAO SA a procédé, dans le cadre de son programme de rachat d'actions, au rachat de 31 044 actions propres pour un montant total de 3 061 770 euros et avec pour objectif à terme l'annulation. Au 31 décembre 2018, après deux opérations d'annulation de titres, les actions auto-détenues représentent 4,0% du capital social de la Société.

La filiale française Winsoft Diffusion SNC et la filiale malgache IGE+XAO Madagascar n'ont plus d'activité depuis respectivement avril et juillet 2018.

La filiale malgache a épuisé les voies de recours liées à un redressement fiscal s'élevant à 280 000 euros et portant sur du formalisme administratif. Un nouveau contrôle fiscal est en cours depuis fin mai 2017 sans résultat à ce jour. Le risque attaché au redressement fiscal fait l'objet d'une provision dans les comptes consolidés pour un montant de 123 000 euros au 31 juillet 2018.

Evénements importants survenus depuis la date de clôture

Néant.

Evolution du Groupe et données opérationnelles

Le tableau ci-joint présente pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et les 31 juillet 2017 et 2016 les principales données opérationnelles du Groupe retraitées aux normes IFRS :

(en milliers d'euros)	2017/2018 17 mois audités	2018 12 mois Pro-forma audité	2016/2017 12 mois audités	2015/2016 12 mois audités
Chiffre d'affaires	44 267	31 886	29 439	28 118
Autres produits d'exploitation y compris crédit impôt recherche	1 200	828	908	1 261
Charges d'exploitation	32 802	23 437	22 400	22 030
dont charges de personnel	21 424	15 342	14 940	14 688
Résultat opérationnel courant	12 665	9 277	7 947	7 349
Résultat opérationnel	12 665	9 277	7 947	7 349
Résultat de l'ensemble consolidé avant impôts	12 916	9 463	8 224	7 723
Impôts exigibles et différés	(3 660)	(2 631)	(2 315)	(2 213)
Résultat de l'ensemble consolidé	9 204	6 762	5 857	5 512
Résultat net - part du Groupe	9 045	6 607	5 782	5 489

Situation au 31 décembre 2018

Suite au changement de date de clôture des comptes décidé par l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2018, l'exercice 2017/2018, clos au 31 décembre 2018, a une durée exceptionnelle de 17 mois. Le chiffre d'affaires consolidé s'y rapportant s'élève à 44 266 861 euros ; les rentabilités opérationnelle et nette atteignent 28,6% et 20,4% contre respectivement 27,0% et 19,6% au 31 juillet 2017, date de clôture des derniers comptes annuels publiés.

Afin de mieux appréhender l'évolution de l'activité, des comptes pro-forma ont été établis sur la base des douze mois de l'année calendaire. Ainsi, sur l'année 2018, le chiffre d'affaires consolidé qui s'élève à 31 886 483 euros est en croissance de 3,3% par rapport à 2017, croissance portée à 3,7% à périmètre constant (hors impact de l'application de l'IFRS 15** sur cette période). Le quatrième trimestre a été particulièrement dynamique avec un chiffre d'affaires consolidé qui atteint 8 388 894 euros contre 7 665 355 euros un an plus tôt, soit une hausse de 9,4%.

La croissance de l'activité, combinée à une bonne maîtrise des charges s'accompagne d'une évolution sensible de la rentabilité avec un résultat opérationnel sur l'année 2018 qui atteint 9 277 177 euros, soit une rentabilité opérationnelle de 29,7%***, et un résultat net de l'ensemble consolidé de 6 762 098 euros portant ainsi la rentabilité nette à 20,7%****.

Concernant la Recherche et Développement, la période a été dynamique avec un effort particulier porté sur ses logiciels de conception et de fabrication d'armoires et de câblages électriques, de maintenance et de recherche de pannes ainsi que de gestion avancée des catalogues de matériels électriques.

Fort de ces résultats et de ses solides fondamentaux, IGE+XAO, désormais société du Groupe Schneider Electric, entend poursuivre son plan d'action, ayant comme objectifs l'accélération du développement international, un fort investissement R&D et un haut niveau de rentabilité.

* Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 11 février 2019 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Annuelle.

** L'application de la norme IFRS 15 n'a pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2018

*** Rentabilité opérationnelle : résultat opérationnel / chiffre d'affaires

**** rentabilité nette : résultat net / chiffre d'affaires

Situation au 31 juillet 2017

Sur l'exercice 2016/2017, le Groupe IGE+XAO affiche une hausse du chiffre d'affaires de 4,7%. Cette croissance s'accompagne d'une évolution sensible de la rentabilité avec un résultat opérationnel qui atteint 7 945 549 euros, soit une marge de 27%**, et un résultat net de l'ensemble consolidé de 5 857 121 euros portant la marge nette à 19,9%***. Cette évolution est d'autant plus remarquable qu'elle intervient dans un contexte de baisse de 25,6% du montant du Crédit Impôt Recherche.

Concernant la Recherche et Développement, l'activité a été dynamique avec un effort particulier porté sur les logiciels de conception et de fabrication des armoires et câblages électriques en trois dimensions, de maintenance et de recherche de pannes sur le Cloud et de gestion avancée des catalogues de matériels électriques.

Sur le début de l'exercice en cours et en ligne avec les deux derniers trimestres de l'exercice 2016/2017, IGE+XAO constate une évolution favorable de l'activité qui devrait se poursuivre sur le 1er trimestre avec une croissance estimée au-dessus de 10%. Compte tenu du modèle économique du Groupe cette bonne tendance s'accompagnera d'un haut niveau de rentabilité.

* Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 25 octobre 2017 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Annuelle.

**Marge opérationnelle : résultat opérationnel / chiffre d'affaires

*** Marge nette : résultat net / chiffre d'affaires

Situation au 31 juillet 2016

Sur l'exercice 2015/2016, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe atteint 28 117 957 € contre 27 337 110 € un an plus tôt. L'activité commerciale a notamment bénéficié de la forte dynamique, tant sur le plan national qu'international, des activités de ventes et de locations de licences à destination des PME/PMI et des grands comptes. Le résultat opérationnel progresse de 7,6% à 7 349 242 €, induisant une rentabilité opérationnelle** de 26,1%. Dans la même lignée, le résultat net atteint 5 489 257 € en hausse de 3,8%, portant ainsi la rentabilité nette*** à 19,5%.

Parallèlement, IGE+XAO a poursuivi son expansion à l'international, avec notamment, la création d'un bureau commercial à Moscou et les lancements opérationnels des filiales commerciales belge et brésilienne. Sur le plan technique, la période a aussi été très active avec de nombreux travaux réalisés sur l'interopérabilité entre le produit « SEE Electrical Expert » et l'offre PROSYST (« ODIL et SIMAC »), la diffusion du nouveau logiciel « 3D Panel » (conception et fabrication d'armoires électriques en 3 dimensions) et l'intégration des produits du Groupe avec des logiciels PLM "Product Lifecycle Management" (Gestion du cycle de vie des produits) leaders sur le marché international.

Fort de ces résultats et de ses solides fondamentaux, le Groupe IGE+XAO entend poursuivre son plan d'action visant l'accélération du développement international et le maintien d'un fort investissement R&D, tout en préservant un haut niveau de rentabilité.

* Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 26 octobre 2016 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Annuelle.

**Rentabilité opérationnelle : résultat opérationnel / chiffre d'affaires

*** Rentabilité nette : résultat net / chiffre d'affaires

Principales données du bilan et fluctuations

Les tableaux ci-joints présentent pour les exercices clos les 31 décembre 2018, 31 juillet 2017 et 2016 et 2015 les principales données du bilan ainsi que les flux de trésorerie afférents :

(en milliers d'euros)	Actif		
	31 décembre 2018	31 juillet 2017	31 juillet 2016
Actifs non courants	6 382	5 725	5 725
Actifs courants	44 804	42 601	45 065
dont Disponibilités	32 769	30 905	33 944
ACTIF	51 186	48 326	50 790

(en milliers d'euros)	Passif		
	31 décembre 2018	31 juillet 2017	31 juillet 2016
Capitaux propres	36 792	32 743	36 535
Passifs non courants	2 855	2 625	2 430
Passifs courants	11 539	12 958	11 825
PASSIF	51 186	48 326	50 790

	Capitaux propres (en milliers d'euros)	Capitaux propres - part du Groupe -
Capitaux propres au 31 juillet 2015		32 808
Variation de périmètre		--
Distribution de dividendes		(1 449)
Produits et charges enregistré(e)s au titre de la période		5 463
Impact retraitement sur actions propre		(295)
Impact annulation des PV sur cession d'actions propres		8
Capitaux propres au 31 juillet 2016		36 535
Variation de périmètre		--
Distribution de dividendes		(2 057)
Produits et charges enregistré(e)s au titre de la période		5 796
Impact retraitement sur actions propres		(7 564)
Impact annulation des PV sur cession d'actions propres		33
Capitaux propres au 31 juillet 2017		32 743
Variation de périmètre		--
Distribution de dividendes		(2 046)
Produits et charges enregistré(e)s au titre de la période		9 370
Impact retraitement sur actions propres		(3 136)
Impact annulation des PV sur cession d'actions propres		43
Impact IFRS 15 net de l'impact de l'impôt différé		(182)
Autres		--
Capitaux propres au 31 décembre 2018		36 792

Les investissements

Les investissements du Groupe sont constitués pour l'essentiel des dépenses consacrées aux développements de nouveaux logiciels ou nouvelles fonctionnalités. Ces investissements réalisés majoritairement sur les fonds propres de la Société sont comptabilisés directement dans les charges de l'entreprise. Certains de ces investissements peuvent bénéficier d'aides sous la forme d'avances remboursables ou de subventions d'exploitation. Ils peuvent dans ce cas et lorsqu'ils répondent aux exigences tant de suivi technique que d'opportunités commerciales, être immobilisés le temps de leur mise effective sur le marché. Les dépenses ainsi activées sont amorties sur 4 ans. Au 31 décembre 2018, il n'y a pas de frais de recherche et développement immobilisés à l'actif du bilan.

Investissements en matériels

Les investissements courants du Groupe consistent essentiellement en du matériel informatique (ordinateurs, serveurs, périphériques,...). Ils s'analysent comme suit sur la période couverte par les informations financières historiques :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2018	Acquisitions 31 juillet 2017	31 juillet 2016
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	1 271	428	375

L'équipement moyen nécessaire par personne se situe à environ 1 800 euros (matériel informatique) avec une obsolescence technologique rapide (environ 4 ans).

L'accroissement du montant des investissements sur 2017/2018 résulte de l'acquisition d'équipements informatiques destinés à être mis à disposition sur une plateforme opérationnelle Client.

Investissements financiers

Non significatifs.

L'endettement financier

Il est non significatif sur les périodes analysées.

Flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	31 décembre 2018	Variation de trésorerie	
		31 juillet 2017	31 juillet 2016
Flux sur l'exploitation	8 249	6 676	5 651
Flux sur investissements	(1 264)	(398)	(350)
Flux sur opérations de financement	(5 008)	(9 294)	(1 616)
Incidences des variations de taux de change	(113)	(23)	(96)
Variation de trésorerie nette	1 864	(3 039)	3 589
Trésorerie en début d'exercice	30 905	33 944	30 355
Trésorerie en fin d'exercice	32 769	30 905	33 944
Variation de trésorerie nette	1 864	(3 039)	3 589

La trésorerie est passée de 30,9 M€ en juillet 2017 à 32,8 M€ en décembre 2018. Cette situation résulte des flux d'exploitation pour un montant de 8,2 M€, dont l'impact est atténué par les rachats d'actions propres à hauteur de 3,0 M€ et par les dividendes distribuées pour 2,0 M€ (1,55 euros par action).

Sur l'exercice 2016/2017, l'activité a généré un flux positif d'exploitation d'un montant de 6,7 M€. Par ailleurs, la Société a procédé à une distribution de dividendes d'un montant de 2 141 K€ (1,50 € par action).

Sur l'exercice 2015/2016, l'activité a généré un flux positif d'exploitation d'un montant de 5,6 M€. Par ailleurs, la Société a procédé à une distribution de dividendes d'un montant de 1 427 K€ (1,0 € par action).

Situation et ressources de financement

L'endettement du Groupe à moyen et long terme est non significatif :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2018	31 juillet 2017	31 juillet 2016
Emprunts auprès des établissements bancaires			
– part à plus d'un an	--	--	--
– part à moins d'un an	--	--	20
Emprunts auprès des établissements financiers			
– part à plus d'un an	209	264	337
– part à moins d'un an	30	62	60
Avances remboursables			
– part à plus d'un an	--	--	--
– part à moins d'un an	--	--	--
– Autres	--	--	--
Trésorerie	32 769	30 905	33 945

La situation du Groupe en matière d'endettement net (Endettement brut diminué de l'ensemble de la trésorerie) permet à IGE+XAO d'envisager des opportunités de croissance tant internes qu'externes.

Note 2. — Situation financière et résultats de la Société IGE+XAO SA

La Société IGE+XAO SA exerce les activités suivantes :

- gestion des participations détenues,
- gestion de trésorerie du Groupe,
- prestations administratives et comptables pour les différentes sociétés du Groupe.

Données opérationnelles et issues du bilan

(en milliers d'euros)	Compte de résultat		
	31 décembre 2018	31 juillet 2017	31 juillet 2016
Chiffre d'affaires	2 920	2 443	2 234
Charges d'exploitation	2 999	2 486	2 265
Résultat d'exploitation	0	0	0
Résultat financier	5 507	5 323	5 707
Résultat net	5 551	5 193	5 535

(en milliers d'euros)	Actif		
	31 décembre 2018	31 juillet 2017	31 juillet 2016
Actif immobilisé	17 884	20 703	13 114
Actif circulant	13 176	13 128	17 270
ACTIF	31 060	33 831	30 384

(en milliers d'euros)	Passif		
	31 décembre 2018	31 juillet 2017	31 juillet 2016
Capitaux propres	30 512	32 841	29 678
Autres dettes	548	990	706
PASSIF	31 060	33 831	30 384

Le résultat financier s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2018	31 juillet 2017
Dotations aux provisions		
- dépréciation des titres participation	--	--
- dépréciation des VMP	--	--
- dépréciation des créances financières	--	--
- risque de change	(64)	(3)
Reprises sur provisions		
- reprise sur titres participation		
- risque de change	20	1
Produits financiers de participation	5 335	5 103
Produits financiers nets sur cession de VMP	67	51
Différences de change	24	(2)
Autres charges et produits financiers	125	173
TOTAL	5 507	5 323

Note 3. — Stratégie et tendances

L'objectif du Groupe IGE+XAO est de devenir leader mondial de la conception assistée par ordinateur, du PLM et de la simulation dédiés à l'électricité. Pour ce faire, la stratégie du Groupe à moyen terme s'appuie sur quatre axes majeurs :

- ✓ l'innovation qui se manifeste notamment au niveau de la politique volontariste du Groupe en matière de R&D ;
- ✓ l'ouverture de nouveaux marchés tant sur le plan international avec la création de nouvelles filiales et de nouveaux bureaux commerciaux, que sur le plan de la diversification de son offre avec le lancement de nouvelles lignes de produits et de services ;
- ✓ le renforcement de partenariats techniques ou commerciaux dans la continuité des actions développées jusqu'alors, avec notamment l'optimisation d'un réseau de distributeurs et d'apporteurs d'affaires notamment en Asie ou des accords avec des éditeurs de logiciels ou et des prestataires de services complémentaires ;
- ✓ et la recherche d'opportunités de croissance externe visant à consolider la position du Groupe sur le marché de la CAO, du PLM et de la simulation électriques ou à apporter des offres complémentaires.

Un des axes stratégiques majeurs du Groupe IGE+XAO est l'innovation. Ainsi, l'activité de Recherche et de Développement du Groupe IGE+XAO représente au 31 décembre 2018 plus de 25% du chiffre d'affaires annuel. Les équipes de développement comptent plus de 150 ingénieurs et techniciens, dont la majorité participe aux travaux de Recherche et de Développement du Groupe.

Note 4. — Activités en matière de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement correspondent essentiellement aux frais relatifs au personnel, ingénieurs développeurs en majorité, participant au développement des produits du Groupe IGE+XAO.

Les frais de recherche et développement liés aux logiciels pour lesquels une licence doit être commercialisée ou qui doivent être commercialisés dans d'autres conditions sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés dès lors qu'ils ne remplissent pas les critères techniques, économiques et de suivi permettant de les immobiliser. L'application de ce principe comptable a conduit à l'enregistrement de ces coûts en charges de l'exercice au cours duquel ils ont été exposés à l'exception des coûts liés à des projets faisant l'objet d'un financement par l'octroi d'avances remboursables ou de subventions d'exploitation. La durée d'amortissement de ces frais de développement est alors de 4 ans.

Les frais de recherche et de développement qui représentent environ 25% du chiffre d'affaires, s'élèvent à 11 M€ en 2017/2018, 7,0 M€ en 2016/2017 et à 7,0 M€ en 2015/2016. Ces données traduisent l'important effort consacré à la recherche, au développement et à l'industrialisation des produits.

Sur les trois dernières années, les efforts de recherche et développement ont principalement porté sur :

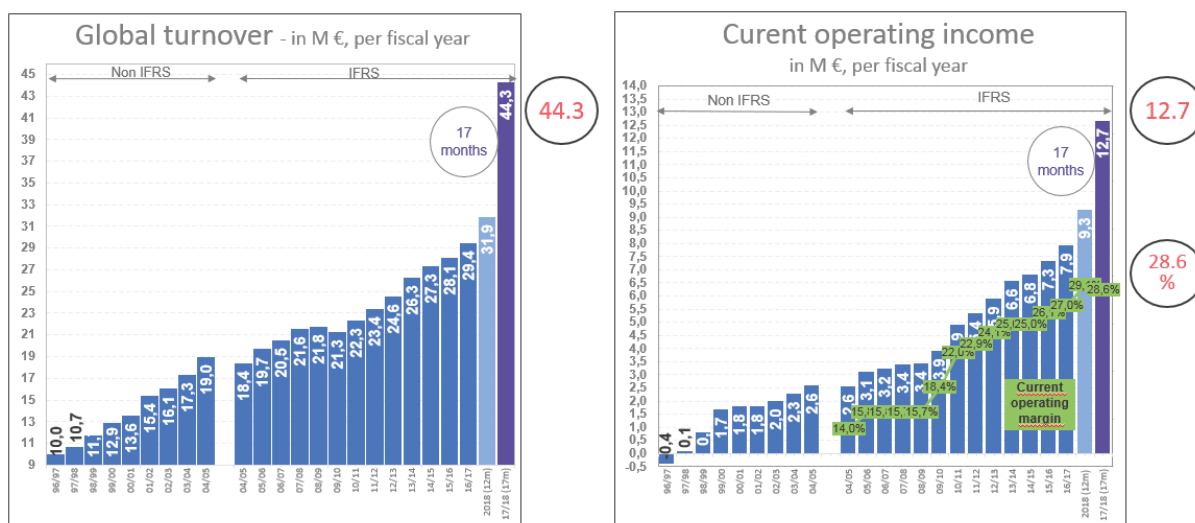
- ✓ La conception d'installations électriques dans les domaines de la construction et des biens d'équipements ;
- ✓ La conception et la fabrication de harnais électriques ;
- ✓ La conception et la fabrication d'armoire électriques en 3D ;
- ✓ Le câblage en 3D ;
- ✓ La gestion du cycle de vie des installations électriques (PLM électriques) ;
- ✓ La simulation fonctionnelle ;
- ✓ La recherche de panne ;
- ✓ La gestion de contenu et plus particulièrement des catalogues de matériels électriques ;
- ✓ La prise en compte de nouvelles technologies « métiers » et informatiques ;
- ✓ L'optimisation des traitements mettant en œuvre des algorithmes de traitements complexes.

En 2014, le Groupe s'est doté d'une offre complémentaire de simulation fonctionnelle via l'acquisition de 80% des titres de la Société Prosyst SAS. Cette offre est conduite à fortement évoluer tant du fait de son intégration dans les produits du Groupe que par son évolution intrinsèque.

Note 5. — Indicateurs clefs de performance

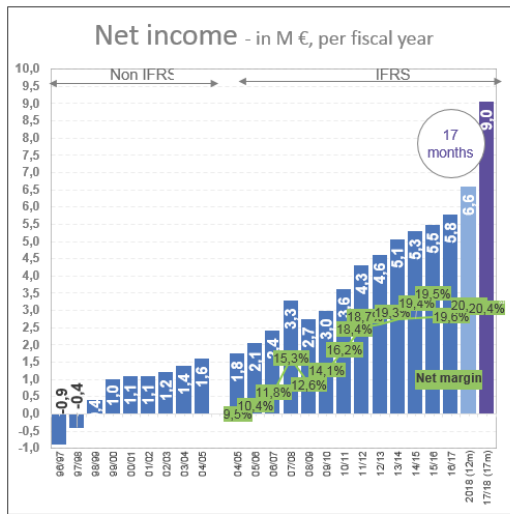
Les indicateurs clefs de performance suivis par la Société sont les suivants :

L'évolution du chiffre d'affaires (qui fait l'objet d'objectifs détaillés par pays et par organisation) et l'évolution du résultat opérationnel consolidé (qui fait l'objet d'objectifs détaillés par pays):



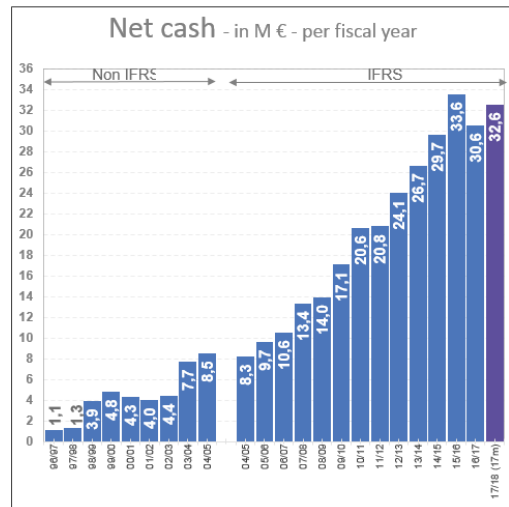
2017/2018 (17 months) 31/07/2017 -> 31/12/2018

L'évolution du résultat net et du niveau de trésorerie nette :



9.0

20.4 %



32,6

2017/2018 (17 months) 31/07/2017 -> 31/12/2018

Note 6. — Autres informations

Tableau des filiales et participations

Filiales (+ 10%) en euro	Capital En €	Capitaux propres autres que le capital	% de détention	Valeur comptable brute titres	Valeur comptable nette titres	Prêts et avances	Avals et caution	CA	Résultat net	Dividendes Versés Filiales	Observations
INFORMATIQUE GRAPHISME ENERGETIQUE – « I.G.E. »	4 619 327	7 461 982	99,13	4 800 732	4 800 732	808	--	31 231 503	5 858 005	3 154 032	Siège social : Colomiers SIREN : 399 737 006
Winsoft Elec Diffusion	1 524	0	90	1 372	1 372	0	--	493 700	0	--	Siège social : Colomiers SIREN : 418 236 261
Mayridis Voyages	65 000	21 504	99,94	330 480	130 480	66	100 000	379 889	4 066	43 779	Siège social : Colomiers Caution donnée / APS
S2E Consulting	100 000	76 623	50	149 490	149 490	60 277	--	181 045	32 183	--	Siège Social : Blagnac SIREN : 494 083 496
EHMS	430 000	-301 468	50	573 000	573 000	--	--	1 529 366	(143 743)	--	Siège Social : Colomiers SIREN : 492 213 384
PROSYST	1 006 490	1 487 514	80	2 024 248	1 635 248	--	--	2 950 097	639 100	--	Siège social : Templemars SIREN : 433 683 216
IGE+XAO EURL Balkan	438 174	262 728	100	420 666	420 666	--	--	1 378 687	87 764	--	Siège social : Sofia
IGE+XAO Belgium	18 600	243 147	100	18 600	18 600	--	--	986 787	167 728	--	Siège social : Bruxelles
IGE+XAO Do Brasil	160 428	-86 172	100	160 428	160 428	7 626	--	126 098	(57 761)	--	Siège social : Taubaté
CAE Devpt ApS	16 768	546 824	100	351 129	351 129	--	--	1 261 105	341 600	400 000	Siège social : Birkerød
IGE+XAO China	91 409	168 442	100	70 445	70 445	--	--	1 238 791	(67 715)	--	Siège social : Nanjing
IGE+XAO GmbH Allemagne	25 000	456 165	100	25 000	25 000	--	--	1 829 108	245 861	150 000	Siège social : Rastatt
IGE+XAO Hellas Grèce	50 000	6 594	99	49 500	49 500	--	--	127 319	6 440	--	Siège social : Thessalonique
IGE+XAO Iberica - Espagne	3 005	238 576	99	3 049	3 049	--	--	901 210	132 731	100 000	Siège social : Madrid

IGE+XAO India	1 430	39 720	99	1 430	1 430	-	--	118 243	30 026	--	Siège social : Bangalore
IGE+XAO Srl - Italie	36 400	457 696	100	88 345	88 345	--	--	2 966 939	581 141	650 000	Siège social : Bergame
IGE+XAO North America - Canada	73	97 964	99,9	56	56	--	--	370 568	17 003	--	Siège social : Montréal
IGE+XAO Madagascar	17 179	-6 317	100	20 945	20 945	22 386	--	80 117	(3 568)	--	Siège social : Antananarivo
IGE+XAO Maroc	35 770	55 714	100	34 808	34 808	1 862	--	366 007	(4 185)	74 683	Siège social : Casablanca
IGE+XAO Nordic A/S	67 073	14 377 748	100	2 178 132	2 178 132	--	--	1 884 810	144 354	--	Siège social : Birkerød
IGE+XAO BV – (Pays-Bas)	18 151	786 701	100	691 475	691 475	--	--	1 528 737	303 186	400 000	Siège social : Hoensbroek
IGE+XAO Z.O.O. Polska	259 618	537 416	94,27	783 275	783 275	--	--	4 081 377	524 123	624 807	Siège social : Cracovie
IGE+XAO Switzerland	16 238	88 695	100	225 000	225 000	--	--	213116	50 587	77 499	Siège social : Biel/Bienne
IGE+XAO Tunisie	9 125	186 128	100	11 350	11 350	0	--	402 327	64 194	--	Siège social : Tunis
IGE+XAO Turkey	23 416	-52 312	75	20 188	0	--	--	204 606	(5 100)	--	Siège social : Istanbul
IGE+XAO Ltd. UK	137 493	10 857	100	150 930	150 930	--	--	508 410	36 822	--	Siège social : Croft
IGE+XAO Inc. USA	8	83 323	100	1	1	--	--	331 176	45 735	87 352	Siège social : Dover (Delaware)
Cesiat Maroc	1 000	57 494	80	1 000	1 000	--	--	105 538	435	--	Siège social : Tanger
	////////	////////	////////	8 785 074	12 575 886	93 025	100 000	////////	////////	5 762 152	

Délai de paiement des fournisseurs

Conformément à l'article D441-4 du Code de commerce, la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance au sein de la Société IGE+XAO SA est présentée ci-après:

Exercices (en euros)	Echéances non échues	< 30 j	30 j < X < 60 j	> 60 j
31/07/2017	269 126	--	--	--
31/12/2018	218 318	--	--	--

Délai de paiement des clients

Conformément à l'article D441-4 du Code de commerce, la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des créances à l'égard des clients par date d'échéance au sein de la Société IGE+XAO SA est présentée ci-après:

Exercices (en euros)	Echéances non échues	< 30 j	30 j < X < 60 j	> 60 j
31/07/2017	344 887	12 664	1 152 €	59 759
% du chiffre d'affaires	10,0%	5,2%		2,4%
31/12/2018	(192 694)	--	--	12 901
% du chiffre d'affaires	6,6%	--	--	0,5%

Autorisation de cautions, avals et autres garanties

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-35 du Code de commerce, le Conseil d'Administration a consenti, lors de sa réunion du 26 mars 2015 et dans le cadre de ses participations dans la société Mayridis Voyages, le renouvellement de la caution de 100 000 euros au profit de l'Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme.

Observation du Comité d'Entreprise

En application des dispositions de l'article L. 2323-7 du Code du travail, le Comité d'Entreprise n'a formulé aucune observation sur la situation économique et sociale de la Société.

B. Informations préparatoires à l'Assemblée Générale

Ce chapitre présente le projet de résolutions qui sera soumis à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires d'IGE+XAO le 12 avril 2019 ainsi que l'exposé des motifs.

- Résolutions 1 à 13 : de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire,
- Résolution 14 : de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire,
- Résolution 15 : de la compétence des deux Assemblées.

Note 1. — Approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés

Exposé des motifs

Après lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, l'Assemblée Générale est appelée à approuver :

- o Les comptes sociaux et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2018 faisant ressortir un bénéfice net de 5 550 586 euros contre 5 193 074 euros pour l'exercice précédent.
- o Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Le détail des comptes sociaux et consolidés figure dans le Rapport Financier Annuel 2017/2018 consultable sur le site internet de la Société www.ige-xao.com.

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que toutes les opérations qu'ils traduisent, et desquels il ressort un bénéfice net comptable de 5 550 586 euros.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale constate que les comptes consolidés au 31 décembre 2018 lui ont été présentés et que le rapport de gestion du Conseil d'Administration inclut le rapport de gestion du Groupe. L'Assemblée Générale approuve les comptes consolidés qui lui ont été présentés.

Note 2. — Conventions visées à l'article L.225-38 du code de commerce

Exposé des motifs

Deux nouvelles conventions entrant dans le champ d'application de l'article L.225-38 et suivants du Code de Commerce ont été conclues au cours de l'exercice 2017/2018.

La première convention porte sur le bénéfice d'une indemnité de rupture susceptible d'être due en raison de la cessation du mandat social de Monsieur Alain DI CRESCENZO tel que prévu dans son contrat de travail. Cette indemnité de rupture est dans l'intérêt de la Société puisqu'elle contribue à la fidélisation de l'intéressé et permet de rémunérer le Président Directeur Général en ligne avec les pratiques de marché.

La seconde convention concerne l'octroi à la filiale malgache d'une nouvelle avance en compte-courant non rémunérée d'un montant de 5 500 euros et ce, pour une durée indéterminée. Ce nouvel octroi est justifié par la nécessité pour la filiale malgache à pouvoir faire face à ses dépenses courantes.

Il est demandé à l'Assemblée Générale de bien vouloir approuver ces conventions ainsi que les conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont les effets se poursuivent dans le temps.

Les conventions sont décrites dans le Rapport Financier Annuel 2017/2018 consultable sur le site internet de la Société www.ige-xao.com.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 et suivants du Code de Commerce approuve ledit rapport et les conventions qui y sont visées.

Note 3. — Dépenses et charges non déductibles

Exposé des motifs

Il est demandé à l'Assemblée Générale de bien vouloir constater le montant des charges non déductibles au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts qui sont composées de la quote-part non déductible de l'amortissement des contrats de location longue durée sur véhicules de société.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale constate que le montant des charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés au sens de l'article 39-4 du Code Général des Impôts s'élève à 13 374 euros au 31 décembre 2018.

Note 4. — Quitus aux Administrateurs

Exposé des motifs

En conséquence des résolutions précédentes il est demandé à l'Assemblée Générale de bien vouloir donner quitus aux Administrateurs.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale donne en conséquence et sans réserve, quitus entier aux Administrateurs pour leur gestion et l'exécution de leurs mandats au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Note 5. — Affectation des résultats

Exposé des motifs

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale la distribution d'un dividende par action de 1,55 euro brut.

Si l'Assemblée Générale approuve cette proposition, les dividendes seront détachés de l'action le 16 avril 2019 à zéro heure, heure de Paris, et payés le 18 avril 2019.

Sixième résolution

Le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2018 de la Société IGE+XAO SA s'établit à 5 550 586 euros. La réserve légale est dotée en totalité.

Il est proposé la distribution d'une somme globale de 2 102 142,55 euros qui sera prélevée sur le bénéfice de l'exercice. La somme distribuée permettra le paiement d'un dividende de 1,55 euro brut par action.

Le solde d'un montant de 3 448 443,45 euros sera porté au poste « Autres réserves » qui s'élèvera ainsi à 20 083 471,45 euros.

Les actions détenues par la Société IGE+XAO SA, au jour de la mise en paiement du dividende ne donnant pas droit au dividende, les sommes correspondant au dividende de ces actions seront affectées au poste "Report à nouveau".

Dividendes distribués au titre des trois exercices précédents.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales (article 243 bis du Code Général des Impôts), que le dividende par action versé aux actionnaires de la Société au cours des trois derniers exercices clos a été le suivant :

Exercice	DIVIDENDE PAR ACTION
Exercice clos le 31 juillet 2015	1,00 €
Exercice clos le 31 juillet 2016	1,50 €
Exercice clos le 31 juillet 2017	1,55 €

Exposé des motifs

L'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte en date du 26 janvier 2018 arrivant à échéance le 25 juillet 2019, il est proposé à l'Assemblée de doter le Conseil d'Administration d'une nouvelle autorisation, pour une nouvelle durée de 18 mois à compter à compter du jour de l'Assemblée Générale, afin de poursuivre le programme de rachat des actions de la Société dans les conditions et dans le cadre des objectifs qui sont soumis à votre approbation.

Le prix d'achat par action ne pourrait être supérieur à 132 euros (hors frais). L'autorisation porterait sur un maximum de 5,96% du capital, la Société détenant 4,04% du capital en date du 31 décembre 2018. Le programme de rachat d'action est décrit dans le Rapport Financier Annuel 2017/2018 consultable sur le site internet de la Société www.ige-xao.com.

Septième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et avoir pris connaissance des éléments figurant dans le descriptif du programme autorise le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article L225-209 du Code de Commerce, à acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10% du nombre des actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée Générale décide que ces achats effectués dans le cadre de la présente autorisation devront être réalisés en vue de :

- l'annulation dans les conditions légales,
- l'animation du cours du titre et sa liquidité par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement et au moyen d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI telle que reconnue par l'AMF,
- la remise des titres lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la Société,
- l'attribution ou la cession d'actions aux salariés et/ou mandataires de la Société et du Groupe dont elle est la société mère.

Cet ordre pourra être modifié en fonction des opportunités qui se présenteront à la Société.

Les caractéristiques du programme sont les suivantes :

Pourcentage de rachat maximum autorisé : 10 %

Prix d'achat unitaire maximum (hors frais) : 200 euros

Durée du Programme : 18 mois au plus à compter de la présente assemblée

Ces prix seront ajustés en cas d'opérations conduisant au regroupement ou à la division des actions.

Compte tenu des actions déjà auto-détenues par la Société au 31 janvier 2019, le montant que cette dernière est susceptible de payer dans l'hypothèse d'achats au prix maximum fixé par l'Assemblée Générale s'élèvera à 16 177 010 euros.

Le Conseil d'Administration pourra procéder à l'acquisition, à la cession et au transfert des actions de la Société par tous moyens, par intervention sur le marché notamment par achat de blocs de titres pouvant éventuellement porter sur l'intégralité du programme.

La présente autorisation met fin avec effet immédiat à celle précédemment donnée par l'Assemblée Générale du 26 janvier 2018.

Les actions propres acquises et / ou annulées par la Société dans le cadre des précédentes autorisations consenties par Assemblée Générale seront prises en compte pour la détermination du nombre d'actions détenues par la Société dans la limite précitée de 10 %.

Le Conseil d'Administration donnera aux actionnaires dans son rapport à l'Assemblée Générale annuelle les informations relatives aux achats d'actions et cessions ainsi réalisés.

En vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation à son Président, pour passer tout ordre de bourse, conclure tout accord en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers ou de tout autre organisme, remplir toutes formalités et de manière générale faire tout ce que nécessaire.

Note 7. — Allocation de jetons de présence

Exposé des motifs

La préparation et la tenue des réunions du Conseil d'Administration et de Comités demandant une disponibilité et un investissement croissants des Administrateurs, il est par conséquent demandé à l'Assemblée Générale de bien vouloir porter le montant des jetons de présence alloués aux Administrateurs indépendants et/ou qui ne reçoivent pas de rémunération directe de l'une des filiales du Groupe IGE+XAO à 5 000 euros pour l'exercice 2019.

Huitième résolution

Conformément à l'article L.225-45 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale d'allouer aux Administrateurs indépendants et/ou qui ne reçoivent pas de rémunération directe d'une des filiales du Groupe IGE+XAO un montant global de jetons de présence de 5 000 euros. Ce montant sera rattaché à l'exercice 2019.

Note 8. — Approbation des éléments de rémunération versés, dus ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 à Monsieur Alain DI CRESCENZO en sa qualité de Président Directeur Général

Exposé des motifs

Conformément aux articles L.225-37-2 et L.225-100 du Code de commerce, il vous est demandé d'approuver les éléments fixes variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés, dus ou attribués au titre de l'exercice 2017/2018 aux dirigeants mandataires sociaux de la Société, soit le Président Directeur Général Alain DI CRESCENZO, tels qu'ils vous ont été présentés et qui sont détaillés dans le rapport sur le Gouvernement d'Entreprise, figurant dans le Rapport Financier Annuel 2017/2018 consultable sur le site internet de la Société www.ige-xao.com.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration établi en application de l'article L.225-37-2 du Code de Commerce, approuve les éléments de la rémunération versée ou attribuée à Monsieur Alain DI CRESCENZO au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels que présentés dans le rapport sur le Gouvernement d'Entreprise.

Note 9. — Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables au Président Directeur Général au titre de l'exercice 2019.

Exposé des motifs

En application de l'article L.225-37-2 du Code de commerce, introduit par la loi « Sapin 2 » du 9 décembre 2016, les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération et avantages de toute nature attribuables aux dirigeants mandataires sociaux de la Société, soit le Président Directeur Général Alain DI CRESCENZO, pour l'exercice 2019 sont présentés dans le rapport sur le Gouvernement d'Entreprise, figurant dans le Rapport Financier Annuel 2017/2018 consultable sur le site internet de la Société www.ige-xao.com.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du Rapport du Conseil d'Administration établi en application de l'article L.225-37-2 du Code de Commerce, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, tels que décrits dans le rapport sur le Gouvernement d'Entreprise attribuables à Monsieur Alain DI CRESCENZO pour l'exercice 2019 au titre de son mandat de Président Directeur Général de la Société.

Note 10. — Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Marc NEZET

Exposé des motifs

Nous vous rappelons que le mandat d'Administrateur de Monsieur Marc NEZET arrive à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2018.

Votre Conseil d'Administration, lors de sa séance en date du 11 février 2019, a décidé à l'unanimité, de vous proposer le renouvellement du mandat de Monsieur Marc NEZET.

Marc NEZET débute sa carrière en Finlande, à la direction de la Chambre de Commerce Franco-Finlandaise, de 1994 à 1996.

Par la suite, il soutient l'expansion internationale de PME françaises en prenant la direction générale de la Chambre de Commerce Franco-Turque à Istanbul.

En 1999 il rejoint Lexel, leader du matériel électrique en Scandinavie. Il dirige le développement de l'activité pour l'Europe centrale et de l'Est, en soutenant les acquisitions et la croissance organique.

A l'acquisition de Lexel par Schneider Electric, Marc NEZET rejoint le Groupe.

En 2004, il s'installe en Russie pour plus de dix ans, à diverses fonctions, donc celle de Vice-Président de l'activité Building de 2010 à 2014.

En 2014, il prend la tête de Schneider Electric Suède.

En janvier 2017, Marc rejoint l'activité Building & IT en tant que Senior Vice-Président Stratégie & Innovation, et conduit notamment la transformation de l'activité EcoStruxure Power.

Marc a travaillé dans des cycles d'activité émergents, mûres et présentant une forte croissance.

La nomination de Marc NEZET en qualité d'administrateur au sein d'IGE+XAO vise à favoriser les synergies opérationnelles entre IGE+XAO et Schneider Electric.

Onzième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Marc NEZET, demeurant 81, rue d'Achères, 78600 MAISONS LAFFITTE, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Note 11. — Renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Anne VARON

Exposé des motifs

Nous vous rappelons que le mandat d'Administrateur de Madame Anne VARON arrive à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2018.

Votre Conseil d'Administration, lors de sa séance en date du 11 février 2019, a décidé à l'unanimité, de vous proposer le renouvellement du mandat de Madame Anne VARON.

Anne VARON mène sa carrière professionnelle depuis plus de 20 ans dans le monde de l'électricité. Diplômée de l'école des cadres – Option Commerce à l'international – elle a fait ses armes chez Philips au commerce (Philips Sécurité) tout d'abord puis au marketing (Philips Lighting) ; elle rejoint en 1997 le Groupe américain Panduit, fabricant d'accessoires de câblage électrique et de pré-câblage informatique, pour lequel elle est en charge de la direction commerciale Europe du Sud puis Europe. Après l'obtention d'un MBA en gestion des entreprises, Anne VARON prend en 2003 le poste de Directeur Général chez Moeller Electric, puis la Présidence des sociétés françaises du Groupe après le rachat de ce dernier par Eaton International. Ses compétences s'étendent aujourd'hui sur la formation

en management des organisations, à la conduite stratégique des entreprises et à la motivation des équipes.

Madame Anne VARON, outre sa qualité d'Administrateur indépendant, mettra à profit ses compétences en matière de connaissance du marché de l'équipement électrique.

Douzième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Madame Anne VARON, demeurant 34, rue de l'Ouest, 30133 LES ANGLES, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Note 12. — Nomination de Madame Claire GRECO en qualité d'Administrateur

Exposé des motifs

Conformément aux recommandations en matière de droit boursier, votre Conseil d'Administration propose de présenter à l'Assemblée Générale la candidature d'un sixième Administrateur qui devra répondre au moins aux deux critères suivants :

- Critères d'indépendance conformément au référentiel MiddleNext et qui se caractérisent par l'absence de relation financière, contractuelle, familiale ou de proximité significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement :
 - Ne pas avoir été au cours des cinq dernières années et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe ;
 - Ne pas avoir été au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe ;
 - Ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif ;
 - Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
 - Ne pas avoir été au cours des six dernières années commissaire aux comptes de l'entreprise.L'indépendance est aussi un état d'esprit qui indique avant tout qu'une personne est capable d'exercer pleinement sa liberté de jugement et de savoir, si nécessaire, s'opposer voire se démettre.
- Critère de parité : 40% des membres du Conseil d'Administration devant être représentés par des femmes, il convient de nommer une femme en qualité de nouvel Administrateur.

Votre Conseil d'Administration, lors de sa séance du 11 février 2019, a décidé de vous soumettre la candidature de Madame Claire GRECO en qualité d'Administrateur indépendant.

Titulaire d'un Bachelor en Commerce et Marketing et d'un Master 2 en Ingénierie Commerciale et Management de Projets, Claire GRECO a occupé des postes à responsabilités dans les domaines du marketing et du développement digital.

Claire GRECO est aujourd'hui Directrice Marketing et Commerciale chez NovaVeolia et est en charge du développement de l'excubateur Nova Veolia, véritable dispositif au service de l'innovation et de la transformation digitale de Veolia.

Treizième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration décide de nommer en qualité d'Administrateur Madame Claire GRECO, demeurant 56, boulevard Déodat de Séverac, 31300 TOULOUSE, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Note 13. — Autorisation de réduction de capital par annulation d'actions propres détenues par la Société

Exposé des motifs

Le Conseil d'Administration sollicite une nouvelle autorisation à l'effet de décider d'annuler tout ou partie des actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions et à réduire le capital dans les conditions, qui vous sont détaillées dans la résolution, notamment dans la limite de 10% du capital. La différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal serait imputée sur tout poste de réserves ou de primes. Cette quatorzième résolution est nécessaire afin de permettre l'annulation d'actions prévue au titre des objectifs visés au programme d'achat soumis à votre vote dans sa septième résolution. La durée de validité de cette autorisation serait de 24 mois à compter du jour de l'Assemblée Générale.

Quatorzième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et celui des Commissaires aux Comptes, autorise le Conseil d'Administration, sur ses seules délibérations et aux époques qu'il appréciera, à annuler tout ou partie des actions acquises par la Société, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce et en vertu des autorisations données par les Assemblées Générales Annuelles de la Société.

L'Assemblée Générale rappelle qu'une telle réduction ne pourra porter sur plus de 10% du capital social par période de 24 mois.

La différence entre la valeur nette comptable des actions ainsi annulées et le montant nominal de la réduction de capital effectuée sera imputée par le Conseil d'Administration sur les postes de primes ou de réserves disponibles selon les modalités qu'il déterminera.

Note 14. — Pouvoirs pour formalités

Exposé des motifs

Cette résolution est destinée à conférer les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités consécutives à la tenue de l'Assemblée.

Quinzième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, pour effectuer tous les dépôts, publications, formalités légales ou autre.

C. Principaux risques, incertitudes et couvertures

Note 1. — Risques, incertitudes et couvertures

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats du Groupe.

Risque de liquidité

Au niveau du risque de liquidité, la Société considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. En effet, le Groupe n'a aucun endettement bancaire. Au 31 décembre 2018, IGE +XAO dispose d'une solide situation de trésorerie.

Par ailleurs, les passifs financiers du Groupe ne sont assortis d'aucune clause particulière susceptible d'en modifier significativement les termes.

Risque de change

Chez IGE+XAO, le risque de change est lié essentiellement à des investissements dans des filiales étrangères et il se matérialise lors de la conversion des comptes de la filiale dans la devise de présentation de la société consolidante IGE+XAO SA (en Euro – impact en capitaux propres).

Le Groupe ne dispose pas de couverture de change pour l'instant mais pourra être conduit à contracter des couvertures si son exposition en devises venait à augmenter.

Les moyens mis en œuvre pour assurer la gestion du risque correspondent principalement à une surveillance régulière des cours de change ainsi qu'à une analyse régulière des risques avec la Direction.

La société d'exploitation française du Groupe IGE+XAO achète des prestations de production de logiciels et /ou des prestations de service aux sociétés polonaise, bulgare, danoise, chinoise, malgache, tunisienne et marocaine du Groupe et vend aux sociétés de commercialisation du Groupe des logiciels et des prestations de maintenance à des fins de distribution.

Risque de taux

Le Groupe IGE+XAO n'est pas exposé à ce jour à des risques de taux.

Au 31 décembre 2018, le solde d'emprunt du Groupe à plus d'un an est limité puisqu'il s'élève à 209 K€. Les emprunts contractés dans le passé et encours ont été faits en euros sur la base d'un taux fixe. IGE+XAO n'utilise aucun instrument dérivé de taux.

Compte tenu du développement de son activité internationale, IGE+XAO pourra être conduit à contracter des prêts dans les différents pays où le Groupe sera implanté.

Risque sur actions

La politique du Groupe à ce jour est de rémunérer sa trésorerie avec une prise minimale de risques soit essentiellement par des comptes à terme d'une durée variant de 2 à 60 mois et des bons à moyen terme négociables d'une durée allant de 48 à 60 mois.

Dans les années à venir, le Groupe pourrait être conduit à recourir à des produits de placement plus complexes.

Risque de crédit

Dans le cadre de son activité, le Groupe n'est pas susceptible d'octroyer un crédit. A la clôture, le Groupe n'a pas identifié de risque de crédit significatif sur ses actifs échus non provisionnés.

Par ailleurs, au niveau du risque clients, l'analyse suivante peut être faite :

- les grands comptes présentent peu de risques d'insolvabilité ;
- les clients de taille PME/PMI présentent un risque d'insolvabilité plus élevé, contrôlé par une cellule interne de recouvrement. Les risques éventuels relevés font l'objet de dépréciations.
- aucun compte client n'engendre un volume d'activité annuel supérieure à 9% du montant du chiffre d'affaires.

Au 31 décembre 2018, les pertes sur créances non dépréciées représentent moins de 1% du chiffre d'affaires de l'exercice.

Risques juridiques

A sa connaissance, IGE+XAO n'encourt pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage qui pourrait avoir ou aurait eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

Risques liés à l'image et à la réputation

La réputation et l'image de la Société peuvent être compromises à tout moment. Aucune entreprise ne saurait être à l'abri d'un évènement indésirable, lié à l'utilisation d'un produit ou à un comportement individuel critiquable.

Le Conseil d'Administration réfléchit à la mise en place d'une charte de déontologie qui rappellera notamment les règles de conduite qui font l'intégrité et l'éthique d'IGE+XAO.

Note 2. — Assurances

Politique générale d'assurance du Groupe

L'objectif de la politique d'assurance est de protéger le patrimoine du Groupe de la survenance de risques significatifs identifiés qui pourraient l'affecter. Ce transfert de risque s'intègre dans le processus de gestion des risques du Groupe.

Responsabilité civile des mandataires sociaux

Le Groupe bénéficie d'un programme d'assurance responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux.

D. Procédures de contrôle interne et de couverture des risques

A la demande du Président du Conseil d'Administration, la Direction financière a réuni les éléments constitutifs du présent Rapport sur la base des différents travaux réalisés dans le domaine du Contrôle interne dans le Groupe.

Note 1. — Définition et objectifs du Contrôle interne

IGE+XAO a défini et mis en œuvre un cadre de contrôle interne qui s'appuie principalement sur le cadre de référence de l'AMF en la matière.

Ainsi, le contrôle interne vise à fournir une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs suivants : la réalisation et l'optimisation des opérations, la fiabilité de l'information financière et comptable, la conformité aux lois et aux règlements en vigueur.

Le système et les procédures de contrôle interne en vigueur au sein d'IGE+XAO ont pour objet de :

- ✓ veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations et les comportements des personnes respectent les lois et règlements applicables ainsi que les orientations données par les organes sociaux et les valeurs, normes et règles internes au Groupe.
- ✓ vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation du Groupe.
- ✓ prévenir et maîtriser les risques d'erreur ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers.

Note 2. — Organisation générale et principaux acteurs

Toutes les structures impliquées dans la gouvernance d'entreprise participent à la mise en œuvre du contrôle interne. Eu égard à la taille d'IGE+XAO, l'organisation du contrôle interne repose principalement sur l'organisation du Groupe et sur la responsabilisation de chacun des départements et filiales de la Société et dans leurs domaines de compétences respectifs.

Direction et encadrement

Le Comité de direction est composé du Président du Groupe (pour les aspects Trade et les organisations Corporate : divisions Communication, Administration, Finance et Qualité) et des Directeurs R&D. Il se réunit régulièrement au siège ou en tout autre lieu, en présence, si besoin est et selon les sujets, de responsables Groupe pour :

- ✓ mettre en œuvre la stratégie approuvée par le Conseil d'Administration,
- ✓ définir les actions et prendre les décisions permettant d'atteindre les objectifs,
- ✓ s'assurer de l'application et du respect des lois et règles internes.

Ces réunions sont organisées une fois par mois.

Le Comité de direction organise également une fois par an en début d'exercice une réunion plénière au cours de laquelle :

- ✓ la stratégie du Groupe, approuvée par le Conseil d'Administration, est présentée ;

- ✓ les objectifs et missions sont déclinés de façon opérationnelle au sein de chaque division ;
- ✓ les organigrammes fonctionnels et hiérarchiques sont arrêtés ;
- ✓ les objectifs individuels des responsables du Groupe sont définis.

Le Président anime une réunion mensuelle d'information (Réunion Management Information Meeting) selon un calendrier arrêté pour l'exercice - soumis toutefois aux aléas de l'activité - qui rassemble physiquement ou par téléphone, les acteurs clés du Groupe et dont l'objectif est d'informer ces derniers sur les principales évolutions d'IGE+XAO. Le Comité de direction a décidé qu'il n'y aurait pas de compte-rendu formalisé à l'issue de ces réunions d'information pour des raisons de confidentialité des sujets abordés.

Deux à trois fois par an, la Direction Générale organise une réunion (Quarterly meeting) selon un ordre du jour préalablement arrêté. Elle rassemble le Président du Groupe, les dirigeants des sociétés filiales, en cas de besoin leurs responsables des ventes et les responsables supports d'activités du Groupe (corporates) ; elle a pour objectif de faire le point sur les objectifs définis lors de la réunion plénière ainsi que de traiter de sujets particuliers (projets importants, évolutions des marchés, ressources humaines, finances,...) présentés par la Direction ou les membres participants. Ces réunions font l'objet de comptes rendus écrits et de plans d'actions.

De plus, tous les 45 jours environ, la Direction Trade accompagnée des organisations « Corporate » anime une réunion (Corporate meeting) en présence de tous les responsables « Corporate » au cours de laquelle chaque dirigeant de filiale est joint par téléphone. L'objectif de cette réunion est de faire le point sur le suivi opérationnel de chacune des sociétés du Groupe. Ces réunions ne font pas l'objet de comptes rendus écrits en dehors de plans d'actions.

Enfin, des réunions de suivi sont mises en place régulièrement au sein de chaque pays.

Note 3. — Organisation financière et de gestion

IGE+XAO dispose d'un Responsable Financier Corporate qui rend compte directement au Président Directeur Général. A ce titre, il :

- ✓ fixe les calendriers des arrêtés de comptes semestriels et annuels et de chiffre d'affaires mensuels et établit les reportings Groupe correspondants ;
- ✓ supervise au sein du Groupe les services comptables et les comptables extérieurs au Groupe en charge du suivi des comptabilités dans nombre de filiales étrangères ;
- ✓ est en charge de l'établissement de la consolidation des comptes du Groupe ;
- ✓ assure la liaison avec les Commissaires aux comptes du Groupe, des filiales et les autres experts indépendants ;
- ✓ prépare les communications financières à destination du Marché ;
- ✓ veille à l'application des lois, des règles et des procédures internes en vigueur et propose toute amélioration souhaitable ;
- ✓ participe à la mise en place des règles et procédures du Groupe, des modes de gestion de trésorerie, des financements, emprunts, garanties ou cautions ;
- ✓ supervise les aspects juridiques au sein des filiales,
- ✓ participe aux études concernant l'évolution des principes et règles comptables, l'évolution du périmètre juridique du Groupe et son organisation,
- ✓ supervise l'établissement des budgets des Sociétés du Groupe.

Information de gestion et budget – Gestion des Achats

Le service du Contrôle de gestion du Groupe est en charge, sous la supervision du responsable financier corporate, du pilotage des objectifs financiers dans le cadre des processus de suivi budgétaire des entités du Groupe et également de suivi transversal des projets en support aux activités Grands Comptes et aux filiales du Groupe.

Les budgets ainsi définis sont validés par la Direction. Ils permettent d'une part une analyse permanente comparant les chiffres réalisés et les dépenses opérationnelles mensuels et cumulés par rapport au budget et à l'année précédente et d'autre part la mise en place d'actions correctives pour

coller au mieux aux objectifs et à l'évolution de l'activité. Des tableaux de bord mensuels sont élaborés à destination de la Direction.

L'équipe de Contrôle de gestion s'occupe également de la gestion des achats et de son application dans le Groupe.

Note 4. — Systèmes d'information comptable et financier

Les systèmes d'information et de reporting dont dispose le Groupe permettent un suivi régulier et précis des performances du Groupe.

Les outils informatiques évoluent en fonction des exigences de la direction du Groupe.

Le système comptable et financier s'appuie principalement sur le logiciel Sage et sur un outil informatique de gestion SIE (Système d'Information de l'Entreprise), développé en interne.

Des règles ont été établies en matière d'accès aux systèmes, de sauvegarde et de conservation des données, et de vérification des enregistrements.

Les données sont sauvegardées de façon régulière et les sauvegardes sont clairement identifiées. Les supports des sauvegardes sont conservés dans un endroit différent du bâtiment source.

Les procédures informatisées, notamment les interfaces, sont conçues pour émettre des alertes en cas de dysfonctionnement.

Note 5. — Contrôle interne et gestion des risques

Les principaux moyens de contrôle visant à limiter les risques les plus spécifiques à l'activité d'IGE+XAO sont les suivants :

✓ Risque commercial

IGE+XAO conduit une politique de veille afin d'adapter son organisation au mieux aux évolutions de son métier et de son marché et reste en permanence à l'écoute de ses clients et prospects et de leurs attentes. La Direction Trade fait à cet égard un suivi régulier des activités commerciales du Groupe ainsi que des objectifs définis en réunion plénière.

Une partie de la croissance d'IGE+XAO est fondée sur des technologies sophistiquées, délicates à mettre au point et qui peuvent ne pas fonctionner conformément aux spécifications définies. De même, les retards imprévus de développement de produits nouveaux pourraient avoir un impact négatif sur la capacité de la Société à lancer des produits sur le marché en temps voulu. Les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la Société pourraient se trouver affectés par ces événements. Pour limiter ces risques, IGE+XAO effectue régulièrement des revues tant au niveau de l'avancement des développements et des projets qu'au niveau du caractère innovants de ces derniers.

IGE+XAO a signé des contrats de distribution avec des partenaires intervenant sur son secteur de façon à accroître son chiffre d'affaires. L'interruption d'un ou de plusieurs de ces partenariats pourrait entraîner un effet négatif sur les revenus de la Société. Pour s'en prémunir, IGE+XAO a inclus, dans son organisation, la gestion des distributeurs et dédie une attention particulière à leur suivi.

✓ Dépendance à l'égard du personnel clé

Il n'existe aucune garantie que la Société parviendra à fidéliser sur le long terme ses principaux dirigeants ou collaborateurs importants pour la poursuite de son exploitation. Toutefois, un certain nombre de mesures ont été mises en œuvre (politique salariale ciblée) afin de conserver au sein du Groupe les personnels clés et à haut niveau. La politique de gestion de carrière est en cours de généralisation au sein du Groupe.

✓ Risques liés au traitement de l'information

Afin de limiter le risque lié aux obligations des dirigeants et des personnes qui leur sont proches eu égard à l'information dont elles ont connaissance et aux titres de la Société, IGE+XAO a mis en place et diffusé aux personnes concernées, et en priorité aux dirigeants, une procédure d'information.

Parallèlement, conformément à la loi du 20 juillet 2005, la société a mis en place de façon permanente une liste de personnes dites initiées qui est soumise annuellement à l'approbation du Conseil d'Administration. Une procédure d'information est systématiquement remise en main propre à chaque personne concernée.

✓ Risques juridiques

IGE+XAO se protège des principaux risques de nature juridique en souscrivant des polices d'assurance couvrant ces risques. Les primes relatives aux contrats d'assurance ne représentent pas des montants significatifs sur l'exercice. Ces contrats sont recensés dans le document de référence (ou rapport financier annuel).

Par ailleurs, IGE+XAO s'entoure, le cas échéant, des conseils d'avocats afin de sécuriser les transactions ou tout autre acte de la vie du Groupe.

A sa connaissance, IGE+XAO n'a pas encouru de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage qui pourrait avoir ou aurait eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

✓ Risques liés à la reconnaissance des revenus

La facturation d'une prestation ou d'un droit d'utilisation de licence ne permet pas forcément la reconnaissance en produit d'exploitation de cette facturation, notamment si la Société est liée par une obligation de résultat non encore atteinte ou des contraintes techniques de quelque nature que ce soit.

Le responsable comptable pour la France ainsi que les contrôleurs de gestion pour toutes les entités du Groupe s'assurent de la correcte reconnaissance du revenu en fonction de la nature des contrats clients. Un outil informatique de gestion de la facturation et d'enregistrement comptable a été développé en interne. Le correct fonctionnement de ce système est testé régulièrement, au moins une fois par an.

Le recouvrement est assuré en France par le service Comptabilité assisté d'une cellule de support situé au Maroc et dans les filiales par la personne en charge du suivi administratif ; ces personnes appliquent la procédure de relance mise en place au sein du Groupe.

Des outils de suivi du recouvrement ont été déployés et les rapports qui en découlent sont communiqués à la Direction mensuellement pour la France et trimestriellement pour le Groupe.

✓ Risques relatifs à l'information financière

Les opérations quotidiennes de contrôle interne sont assurées par le responsable financier corporate avec l'assistance du contrôleur de gestion tant dans le domaine du traitement de l'information comptable et financière que du contrôle de celui-ci :

- Contrôles des états financiers : des instructions de reporting financier comprenant un rappel des principes comptables, le calendrier de transmission des informations et la matrice du reporting financier (comprenant le bilan, le compte de résultat, des tableaux de flux et des données qualitatives) sont communiquées tous les ans aux filiales.
- Chaque trimestre, les responsables des filiales ou leurs comptables externes adressent au responsable financier corporate par voie électronique et par courrier leurs reportings financiers selon le calendrier prédéfini ci-avant. Ces informations financières, la bonne application des procédures d'arrêté, les retraitements et la réconciliation des comptes intra-groupes sont contrôlés de façon exhaustive puis sont utilisés pour les besoins de la consolidation et pour valider les données de gestion (suivi du chiffre d'affaires, suivi des budgets notamment – cf. ci-après).
- Les cabinets comptables des filiales de très petite taille transmettent directement et mensuellement au responsable financier corporate, après validation par les Responsables de filiale, les documents comptables extraits de leur système.
- Contrôle des reportings mensuels: le contrôleur de gestion effectue des contrôles de cohérence par rapport aux données budgétaires et à celles de l'exercice passé. Les écarts et évolutions

sont analysés. Il contrôle également la base de chiffre d'affaires complétée au fil de l'eau par toutes les sociétés du Groupe.

La fiabilité des procédures de production des comptes consolidés d'IGE+XAO est assurée par :

- ✓ le processus de consolidation géré par le responsable financier corporate (cf procédures ci-avant) ;
- ✓ les comptabilités des filiales sont gérés par des professionnels de la comptabilité indépendants ;
- ✓ la consolidation est réalisée en interne grâce à un logiciel dédié.

Les états financiers et la consolidation des comptes font l'objet d'un audit complet au 31 décembre et d'une revue limitée au 30 juin.

Du fait de sa cotation en bourse dans un pays de l'Union européenne et conformément au règlement CE n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe IGE+XAO sont établis depuis 2005 suivant les normes comptables internationales : International Financial Reporting Standards (« IFRS ») applicables à compter des exercices ouverts après le premier janvier 2005, telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les principes comptables sont régulièrement actualisés.

Note 6. — Diligences spécifiques

Diligences spécifiques conduites sur l'exercice

Au cours de l'exercice 2017/2018, les diligences conduites tant en termes d'organisation, de contrôle que d'audit interne ont porté principalement sur :

- ✓ la poursuite de la mission ouverte sur le système d'information et l'organisation du Groupe; IGE+XAO a choisi l'ERP X3 de SAGE comme nouvel outil de gestion.
- ✓ La mise en place de l'organisation nécessaire à l'établissement des reportings Groupe périodiques et à leur transmission dans les délais à l'actionnaire majoritaire.
- ✓ L'adaptation des procédures et des systèmes au changement de date de clôture.
- ✓ la poursuite de la formalisation des procédures internes.

Evolution de la gouvernance et du contrôle en 2019

L'exercice 2019 sera consacré au déploiement de l'ERP X3 sur la partie administration des ventes au niveau Groupe et la comptabilité au niveau des sociétés françaises ainsi qu'à la consolidation de l'organisation du département Corporate Finance. Parallèlement, la norme IFRS16 portant sur le traitement comptable des contrats de location sera appliquée.

En termes de gouvernance, une nouvelle administratrice indépendante devrait rejoindre de Conseil d'IGE+XAO. Dès le 1^{er} janvier 2019, le Groupe IGE+XAO ne sera plus soumis à l'obligation d'émission du rapport sur la responsabilité sociétale des entreprises eu égard aux seuils d'application en vigueur à compter des exercices ouverts au 1^{er} septembre 2017.

Note 7. — Limites du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la Société en la matière seront atteints. Il existe des limites inhérentes à tout système de contrôle interne relevant notamment des incertitudes du monde extérieur, de l'exercice de la faculté de jugement ou des perturbations pouvant survenir en raison d'une défaillance ou d'une simple erreur.

E. Informations environnementales et sociales

Depuis 2013, IGE+XAO a engagé une démarche de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) et de Développement Durable, impliquant à la fois les responsables Corporate et les filiales du Groupe. La première décision a porté sur le choix du référentiel ISO 26 000 et la consultation ponctuelle du référentiel GRI. Parallèlement, un diagnostic de lancement a été demandé à la société consultante Socotec. De ces premières mesures prises et moyens mis en place a découlé un plan d'action qui a été lancé début 2014 et qui a permis l'élaboration du présent rapport, tant dans ses données qualitatives que quantitatives et sur l'ensemble des thématiques sociales, environnementales et sociétales requises par le décret d'application de l'article 225 de la loi Grenelle 2. Les données du rapport portent en priorité sur l'ensemble du Groupe IGE+XAO. Toutefois, lorsque l'information Groupe n'est pas disponible, le périmètre d'analyse est précisé. Par ailleurs, parce que l'activité d'IGE+XAO fait appel essentiellement à des prestations intellectuelles et ne nécessite peu ou pas de matières premières, de consommables et / ou de transformation, certains critères sont non significatifs ou non applicables. La collecte des informations s'est déroulée sur l'année fiscale 2017/2018 d'IGE+XAO, c'est-à-dire du 1^{er} août 2017 au 31 décembre 2018. Les définitions des principaux critères utilisés sont précisées au sein de l'annexe jointe en fin du présent rapport.

Note 1. — Les informations d'ordre social

Emploi

Caractéristique de l'effectif^{Def 1}

Evolution de l'effectif

L'effectif est resté relativement stable sur la période.

Le Groupe compte 369 personnes inscrites au 31 décembre 2018 réparties dans 24 sociétés (3 sociétés ne portant pas d'effectif et 2 sociétés conjointes exclues du périmètre), implantées dans 21 pays.

○ Effectif par zone géographique total :

France	Europe hors France	Amériques	Afrique	Asie	Total
127	193	7	24	18	369
34%	52%	2%	7%	5%	100%

L'effectif correspond essentiellement à des ingénieurs en informatique et des commerciaux, population traditionnellement masculine (251 hommes soit 68% de l'effectif total).

○ Effectif par zone géographique en 2016/2017:

France	Europe hors France	Amériques	Afrique	Asie	Total
126	200	8	32	17	383
33%	52%	2%	9%	4%	100%

○ Embauches et départs

	31 juillet 2017	Départs en retraite	Entrées	Sorties	31 décembre 2018
Dans le Groupe	383	(1)	86	(101)	369
Europe hors France	200	--	44	(53)	193
En France	126	(1)	17	(15)	127
Autres Zones	57	--	25	(33)	49

Le nombre de licenciements sur l'exercice 2017/2018 est de 8 sur le Groupe. Le délai de préavis minimum est déterminé en fonction de la convention collective locale ou à défaut est fonction de la législation locale.

Effectif, âge et ancienneté

○ Effectif par âge au 31 décembre 2018 (calculé à partir de la date de naissance des salariés):

Tranches	En France	En Europe hors France	Dans le reste du Monde	Dans le Groupe
18-30 ans inclus	14	52	20	86
31-50 ans inclus	71	110	26	207
51 ans et plus	42	31	3	76
Total	127	193	49	369

L'âge moyen de l'effectif dans le Groupe s'élève à 39 ans. L'effectif comprend à la fois du personnel stable et du personnel jeune qui a rejoint les sociétés du Groupe au fil de sa croissance.

○ Ancienneté par zone géographique :

Tranches	En France	En Europe hors France	Dans le reste du Monde	Dans le Groupe
Moins de 5 ans	29	80	36	145
De 5 à 15 ans inclus	39	71	13	123
Plus de 15 ans	59	42	--	101
Total	127	193	49	369

Rémunérations

Masse salariale ^{Def 2}

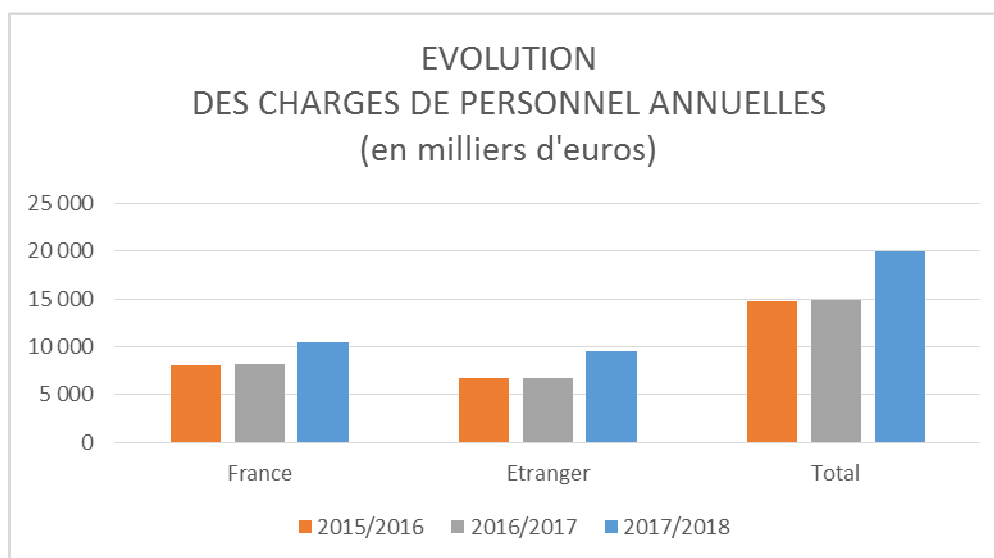


Figure 1 : Evolution des charges de personnel

L'exercice 2017/2018 a une durée exceptionnel de 17 mois.

Les charges de personnel consolidées ont augmenté de 41% entre 2017/2018 et 2016/2017, passant de 14 150 millions d'euros à 19 994 millions d'euros (participation comprise). Sur une période de 12 mois, la masse salariale 2017/2018 se serait établie à 14 113 millions d'euros, soit à un niveau similaire à celui de l'exercice précédent. La communication sur la notion de salaire moyen est sans valeur ajoutée compte tenu de l'hétérogénéité entre les différents pays d'implantation.

Les salaires sont fixés par chaque société du Groupe en fonction des niveaux de rémunération locaux pour un poste équivalent. Parallèlement, une revue annuelle et individuelle des rémunérations est effectuée au niveau du Groupe sur la base d'une évaluation objective des rémunérations et pouvant aboutir à des propositions de correction en cas de déséquilibres constatés.

Egalité des rémunérations

IGE+XAO s'emploie à respecter le principe d'égalité des rémunérations - tel que défini par l'Organisation Internationale du Travail : « le salaire ou traitement ordinaire, de base ou minimum, et tous autres avantages, payés directement ou indirectement, en espèces ou en nature, par l'employeur au travailleur en raison de l'emploi de ce dernier » et qui s'entend de « l'égalité de rémunération entre la main-d'œuvre masculine et la main-d'œuvre féminine pour un travail de valeur égale » - et étend ce principe à toute autre origine de discrimination.

Participation ^{Def 3}

En France, un accord de participation a été mis en place en 2001.

Treizième mois

Un accord portant sur l'instauration d'un 13^{ème} mois dans les sociétés françaises du Groupe (appartenant à l'Union Economique et Sociale) est effectif depuis le 31 juillet 2014 après une mise en place progressive sur 3 ans.

Les salariés des filiales espagnole et italienne bénéficient d'un 13^{ème} et d'un 14^{ème} mois, les salariés de la filiale tunisienne bénéficient d'un 13^{ème} mois.

Autres données

Le Groupe IGE+XAO participe, selon les lois et les usages de chaque pays, à des régimes de retraite et d'aménagement de fin de carrière, ainsi qu'à des régimes de prévoyance offrant différentes garanties complémentaires à ses collaborateurs.

Les salariés en France bénéficient, au-delà de la couverture légale, de deux systèmes obligatoires complémentaires de protection sociale. Le premier système est une mutuelle souscrite par la société dans le cadre d'un contrat collectif. Cette mutuelle est obligatoire dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée au premier jour d'entrée dans le Groupe. Les salariés ont la possibilité d'y faire adhérer les membres de leur famille. La cotisation du salarié fait l'objet d'un financement partiel par la Société. Le second système est un régime de prévoyance obligatoire pour tous les salariés.

Par ailleurs, en France comme dans certaines filiales des congés exceptionnels sont octroyés aux salariés, pour événements familiaux notamment.

L'organisation du travail

L'organisation du travail du Groupe est empreinte de celle appliquée au sein des sociétés françaises dans le respect des réglementations locales ; la communication interne du Groupe vise à transmettre les valeurs et principes du vivre et travailler-ensemble qui sont ceux prônés en France et que l'on retrouve édictée dans les 8 conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (cf. ci-après).

Organisation du temps de travail

IGE+XAO respecte les obligations légales et contractuelles en matière d'horaires de travail dans chacune de ses filiales. Le temps de travail est fonction du contexte local et de l'activité.

Les durées hebdomadaires de travail ^{Def 4} au sein des sociétés du Groupe répondent aux législations locales et varient entre 35 heures et 44 heures.

Les sociétés françaises du Groupe appliquent la Loi sur la Réduction du Temps de Travail (35 heures) depuis décembre 1999, par le biais de jours de Réduction du Temps de Travail (RTT).

Les collaborateurs qui ont fait le choix de travailler à temps partiel appartiennent aussi bien à la catégorie des cadres qu'à celle des salariés non cadres.

Le nombre de collaborateurs à temps partiel est de 9 en France et de 25 pour l'ensemble du Groupe au 31 décembre 2018.

Absentéisme

Par souci de cohérence, la définition de l'absentéisme a été simplifiée pour retenir les jours d'absence tels que définis en annexe, que le salarié concerné soit remplacé ou non.

Taux d'absentéisme ^{Def 5} pour les sociétés du Groupe en 2017/2018:

Tranches	En France		En Europe hors France		Reste du Monde		Dans le Groupe	
Effectif total	127		193		49		369	
% testés	100%		100%		100%		100%	
Taux par sexe	H	F	H	F	H	F	H	F
	2,5%	5,1%	2,5%	9,7%	8,5%	4,1%	3,0%	6,7%
Taux Abs	3,3%		5,3%		8,3%		4,1%	

Le taux d'absentéisme est plus élevé chez les femmes (6,7% au niveau du Groupe) que chez les hommes (3,0% au niveau du Groupe) en raison principalement des absences liées à la maternité et aux enfants.

Relations sociales

Organisation du dialogue social

Organisation du dialogue dans le Groupe

Le Groupe est convaincu qu'un environnement favorable à l'épanouissement des travailleurs constitue un facteur de réussite reconnu pour la performance de l'entreprise.

La qualité du climat social au sein du Groupe est le fruit d'un dialogue régulier entre la Direction, les salariés et leurs représentants. Ainsi, en général, le Groupe reconnaît l'importance des institutions permettant le dialogue social en France comme à l'international. Le Groupe respecte le droit des travailleurs à constituer leurs propres organisations pour faire valoir leurs intérêts et mener des négociations collectives. Lorsqu'il existe des organisations de représentation du personnel, l'entreprise assure l'accès aux locaux, aux outils nécessaires et aux informations pour leur permettre de jouer leurs rôles. De plus, IGE+XAO incite à la tenue des réunions de consultation.

Des réunions générales d'information annuelles et semestrielles sont organisées au cours desquelles les résultats du Groupe tant quantitatifs que qualitatifs mais aussi les valeurs du Groupe sont présentés à l'ensemble du personnel d'encadrement du Groupe. Le but est de fédérer le personnel autour de valeurs communes et de favoriser la relève collective des défis du Groupe.

L'entreprise planifie ainsi :

- Informations opérationnelles au niveau du Groupe
- NB : sur l'organisation de la Société et du Groupe, cf. Rapport sur le Gouvernement d'entreprise
- Une réunion plénière annuelle à destination des managers au siège social d'IGE+XAO (réunion Kick-off) au cours de laquelle sont exposés la stratégie et les objectifs du Groupe; les responsables des sites rapportent ensuite à l'ensemble de leur personnel le contenu de cette réunion.
- Une information semestrielle sur la situation économique du Groupe donnée oralement et retransmise par Web conférence aux sites français au cours de laquelle sont présentées entre autres les valeurs du Groupe (ouverture, audace, dynamisme, professionnalisme et discrétion).
- Des réunions mensuelles téléphoniques réunissant le personnel encadrant de chaque site.

Gestion des ressources humaines au niveau Groupe

- Un tableau d'affichage, illustré de tous les évènements sociaux intervenus au cours du trimestre sur les sites.
- Une généralisation de la politique d'entretien individuel et de gestion des carrières (une fois par an) permettant une meilleure approche de l'adéquation des postes et conditions de travail aux attentes du personnel ainsi que l'appréciation du bien-être au travail.
- Un recours à des experts extérieurs pour se conformer aux obligations légales et contractuelles en matière de rémunération dans toutes les filiales du Groupe.
- La base « staff management » qui permet un recensement des effectifs et un suivi des fiches de poste dans le Groupe.

En France :

- Organisation de petits déjeuners mensuels sur chaque site en France, espace-temps favorisant l'échange informel pour le personnel. Cette mesure tend à se généraliser dans le Groupe.
- Un système de parrainage pour chaque nouveau salarié afin de faciliter son intégration au sein du Groupe. Le parrain a pour rôle de répondre aux interrogations concernant la société et son fonctionnement dans la vie quotidienne.
- Un livret assorti d'une procédure d'accueil permet aux nouveaux arrivants de prendre connaissance des us et pratiques du Groupe.
- La base « Staff » permet à tout le personnel d'avoir accès aux accords, aux informations pratiques,...

Liberté syndicale et exercice du droit syndical

IGE+XAO s'efforce de faire respecter le principe de la liberté d'association et du droit de négociation collective au sein du Groupe, dans le respect des droits locaux applicables, des bases juridiques et des cadres institutionnels en place.

En France, une Union Economique et Sociale, regroupant l'effectif de 4 sociétés (114 personnes), a été signée en 2000, afin de favoriser l'unité et l'efficacité de la représentation du personnel. Ainsi, une délégation unique est apparue, composé du Comité d'Entreprise et des représentants du personnel. Le Comité d'Entreprise est rattaché à un syndicat (Force Ouvrière). Des représentants du personnel sont présents sur les quatre principaux sites français. Ils sont au nombre de 3 représentants Cadre et 2 représentants ETAM ainsi que leurs suppléants. La réunion mensuelle de DUP (Délégation Unique du Personnel) fait l'objet d'une diffusion générale. Par ailleurs, des permanences sont effectuées une fois par mois : une heure sur Colomiers et une heure sur un autre site français. En Pologne, des réunions sont organisées avec la Direction et les représentants du syndicat. Les sujets sont multiples : règlement intérieur, règlement du fonds social, licenciement du personnel, l'ouverture de nouveaux postes,...

Au cours du 2^{ème} semestre 2018, il a été convenu d'une prolongation des mandats des élus afin de prévoir la mise en place du comité social et économique prévu par les textes pour la fin de l'année 2019.

Enfin, le processus d'acquisition opéré par Schneider Electric a donné lieu à des réunions d'information qui se sont tenues dans les formes et dans les délais requis.

Dans la plupart des autres pays, du fait du faible effectif, le dialogue est organisé directement avec les salariés.

Bilan des accords collectifs en France

Au sein des sociétés françaises du Groupe, il existe cinq accords :

- Participation : accord initial (2 000) et avenant de refonte de l'accord participation (2018)
- Parité homme /femme: recrutement formation et promotion 2 013
- 13^{ème} mois 2 011
- Unité Economique et Sociale 2 000
- 35 heures 1 999

Œuvres sociales

La Direction alloue en France chaque année en marge du budget de fonctionnement du Comité d'Entreprise un budget Œuvres sociales qui est utilisé aux principales fins suivantes :

- Les cadeaux de Noël pour les enfants des salariés et des bons d'achats pour les salariés sans enfant,
- L'assistance juridique,
- Les activités (une à deux par an) : sorties bowling, football...
- La participation aux événements culturels proposés en partenariat avec la mairie de Colomiers,
- La solidarité envers un salarié en cas de problème grave et envers des associations,
- La vente à prix coutant de spectacles, événements,
- La proposition de prestation de services pour la location de résidences de vacances à prix CE,...

En Pologne, il existe un fonds social obligatoire régi à la fois par la loi qui précise la nature des prestations et par un règlement intérieur signé par la Direction et l'organisation syndicale représentée dans la société. Un plan d'allocation annuel est arrêté qui porte principalement sur les sujets suivants : participation aux vacances, aux activités culturelles et sportives, prêt au personnel avec intérêt préférentiel, budget pour événements graves touchant le personnel.

Santé et sécurité

Conditions d'hygiène et sécurité

Le métier et les activités du Groupe essentiellement intellectuelles n'exposent pas le personnel d'IGE+XAO à de nombreux risques professionnels et n'appellent pas de conditions d'hygiène et de sécurité particulières. Les trois principaux risques professionnels sont les risques psycho-sociaux, les risques routiers pour les commerciaux et les risques de troubles musculo-squelettiques liés à l'ergonomie du plan de travail. A cet égard, en France, le Groupe s'est engagé dans une meilleure gestion des risques psycho-sociaux depuis 2013 avec pour objectif de maintenir à un niveau faible les principaux indicateurs de santé et sécurité, notamment le taux d'absentéisme et le nombre d'accidents du travail. Un des premiers axes d'analyse consiste à mieux appréhender chaque poste de travail et par suite les facteurs générateurs de stress.

En France, un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) est en place pour représenter l'ensemble des salariés France. Celui-ci se réunit tous les trimestres. Parallèlement, un tableau des risques professionnels est actualisé une fois par an par le CHSCT. Il répertorie pour chaque site les risques et les actions réalisées au cours de l'exercice pour pallier ces risques. Les postes de travail sont adaptés en permanence, en collaboration avec des ergonomes issus des organismes de la médecine du travail ; les fauteuils de travail et autres mobiliers sont renouvelés régulièrement.

Le Comité d'Hygiène Sécurité et Conditions de travail permet d'aborder d'autres sujets que ceux de la Délégation Unique du Personnel (D.U.P). C'est la raison pour laquelle, cette année, le Groupe a choisi de maintenir deux organes différents alors que la dernière réforme permet de fusionner les deux organes.

Les élus ont tous des mandats de deux ans.

Par ailleurs, IGE+XAO a généralisé le programme de formation de Sauveteurs Secouristes du Travail (SST) afin de disposer, sur chacun de ses sites en France, de collaborateurs capables d'intervenir immédiatement après tout accident. Ainsi, au cours de l'exercice 2017/2018, 2 personnes ont bénéficié d'une formation initiale de SST, 11 personnes ont bénéficié d'un recyclage de SST, 27 ont participé à une formation sur la manipulation des extincteurs et 6 ont suivi une formation guide-fil et serre-file.

Dans la majorité des pays européens dans lesquels IGE+XAO est implanté, la prévention des risques est prise en compte :

- En Allemagne et aux Pays-Bas, la filiale a l'obligation de disposer d'un salarié sauveteur formé et soumis à une validation annuelle.
- La filiale espagnole dispose d'une assurance accident pour les premiers secours (FREMAP) et fait appel, de par la loi, à une entreprise en prévention des risques au travail, équivalent de la médecine du travail en France ; celle-ci, GRUPO MGO, forme le personnel aux risques mais également permet une visite médicale annuelle et des tests sanguins.
- En Italie, tous les salariés du site suivent une formation de sécurité au travail recyclée tous les 5 ans.
- En Pologne, une personne est responsable de la santé et la sécurité au travail mais la formation de secouriste n'est pas obligatoire.

En termes de Médecine du travail, en France les salariés sont soumis à des visites de contrôle obligatoires lors de :

- l'embauche,
- la reprise du travail d'un salarié en congé parental,
- la reprise du travail d'un salarié après un arrêt maladie de plus de 30 jours ou après un accident du travail suivi d'un arrêt de travail.

Une surveillance médicale peut être instaurée pour un employé : surveillance classique (visite tous les 2 ans) ou surveillance renforcée (visite tous les ans). Par ailleurs, le médecin du travail peut procéder à des visites ponctuelles de l'entreprise, afin de vérifier que les locaux sont sains ou que les positions des salariés au travail sont bonnes. Une telle visite a eu lieu lors de l'emménagement dans les nouveaux bureaux du siège en juin 2014. Par ailleurs, le médecin du travail participe aux réunions du CHSCT.

En Pologne, les visites de contrôle médical sont obligatoires lors de l'embauche, après un arrêt maladie de plus de 30 jours et pendant la durée du contrat périodiquement.

Accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

Néant

Accidents du travail

En 2017/2018, aucun accident du travail n'a été enregistré et déclaré par les sociétés du Groupe ; au 31 décembre 2018, le taux d'accident du travail des sociétés française du groupe est passé à 1 % (contre 1.2 % et 1.1% les années précédentes).

L'impact des accidents du travail est analysé en fonction de taux dits de fréquence (TF) ^{Def 7} et de gravité (TG) ^{Def 7} :

Les chiffres de 2012 de l'INRS dans le secteur du service I montrent un TF de 7.2 et un TG de 0.3.

Au sein du Groupe IGE+XAO, le TF est de 0 et le TG de 0.

TF1= TF2 = 0

TG = 0

Le respect des dispositions des conventions fondamentales de l'OIT

Les 8 conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail ont toutes été ratifiées par la France et par 12 pays dans lesquels IGE+XAO est implanté.

Pays	Conventions ratifiées (8)	Liberté syndicale (2)	Travail forcé (2)	Discrimination (2)	Travail des enfants (2)
Allemagne	8	2	2	2	2
Bulgarie	8	2	2	2	2
Canada	8	2	2	2	2
Chine	4	0	0	2	2
Danemark	8	2	2	2	2
Espagne	8	2	2	2	2
France	8	2	2	2	2
Italie	8	2	2	2	2
Madagascar	8	2	2	2	2
Maroc	7	1	2	2	2
Pays-Bas	8	2	2	2	2
Pologne	8	2	2	2	2
Suisse	8	2	2	2	2
Tunisie	8	2	2	2	2
UK	8	2	2	2	2
USA	2	0	1	0	1

Source : OIT Données comparatives sur les ratifications

Formation

- o «Parcours nouveaux arrivants » : 70 heures de prise en main du poste et de découverte de l'environnement de travail (en France),
- o «Parcours spécifiques adaptés aux équipes commerciales» : Une période de 12 semaines articulée autour des formations produits mais aussi des fondamentaux de la vente est validée par période de 4 semaines par les Ressources humaines (en France et à l'international),
- o Formations sur les nouvelles versions produits du Groupe (dispensées également à l'international),
- o Réadaptation au poste de travail après un arrêt maladie longue durée (en France)
- o Prise en main d'un nouveau poste après une mutation et/ou une promotion interne.

Le Groupe IGE+XAO s'est toujours efforcé d'encourager les salariés à consommer leur crédit d'heures.

Nombre total d'heures de formation

En France, les formations s'articulent en France autour de deux principales notions :

- o l'adaptation au poste de travail et le déploiement de compétences internes,
- o L'acquisition de compétences liées à l'emploi ou au développement personnel.

Dispensées en interne ou par des organismes de formation externe, les formations sont essentiellement liées à l'activité du Groupe très technique et spécifique. En interne, elles sont en partie réalisées lors des sessions de formation Clients, la société I.G.E. étant agréée organisme de formation (Datadock) ; dans ce cas, elles donnent lieu à l'émission d'attestations de présence, tout comme les formations

dispensées par des organismes externes de formation. Au cours de l'exercice 2017/2018 le nombre d'heures de formation s'est élevé à 1 549 heures.

Sont présentées dans le tableau qui suit toutes les heures de formation dispensées en France.

Nombre d'heures de formation	Adaptation au poste de travail	Développement des compétences
Hommes	515	555
Femmes	28	451
Total	543	1 006

Dans les filiales étrangères, on distingue les heures de formation dispensées en interne (au sein de la filiale ou au siège de la société mère) et les heures de formation dispensées par des organismes externes de formation.

Nombre d'heures de formation	En interne	Par des organismes de formation externes
Hommes	1 839	334
Femmes	114	262
Total	1 953	596

Dans le futur, les heures de formation dispensées dans le Groupe en interne et non accompagnées d'attestation de présence seront précisées.

Programmes spécifiques de formation professionnelle destinés aux salariés

L'intégration du personnel dans le Groupe et sa formation font l'objet d'un programme au sein des ressources humaines d'IGE+XAO :

En France, un livret d'accueil est remis aux nouveaux salariés dans lequel sont décrits l'organisation du Groupe et certains aspects pratiques de fonctionnement.

Cette procédure a été étendue aux filiales étrangères avec la diffusion d'un livret d'accueil international en septembre 2016 qui contient également des informations sur le Groupe et a pour objectif de permettre une meilleure intégration des nouveaux collaborateurs.

Diversité et égalité des chances

De façon générale, IGE+XAO proscrit toute discrimination fondée sur la race, la couleur, le sexe, la religion, l'opinion politique, l'ascendance nationale ou l'origine sociale, qui a pour effet de détruire ou d'altérer l'égalité de chances ou de traitement en matière d'emploi ou de profession au sens défini par l'Organisation Internationale du Travail et s'efforce de promouvoir l'égalité de chances et de traitement en matière d'emploi et de profession.

A cette fin, plusieurs mesures ont été prises ou sont en cours d'élaboration :

- Un accord parité Hommes/Femmes a été signé en 2013, puis en 2014 pour se conformer à la loi en vigueur. Sa période de validité porte sur 3 ans.
- Un plan d'actions « seniors » a été mis en place en 2010 pour 3 ans avec pour principaux objectifs :
 - ✓ Le maintien dans l'emploi des salariés de 55 ans et plus avec un objectif de 3% en France ;
 - ✓ L'anticipation de l'évolution des carrières professionnelles ;
 - ✓ Le développement des compétences, des qualifications et accès à la formation ;
 - ✓ La transmission des savoir-faire et des compétences ;
 - ✓ Le développement du tutorat.

En l'absence d'obligation en la matière, le plan n'a pas été reconduit mais ses principes et objectifs sont maintenus.

Actuellement, 27 salariés du Groupe (7,3% de l'effectif Groupe) ont plus de 55 ans (7,9% de l'effectif France).

- La procédure de l'entretien individuel annuel a été généralisée au sein de chaque société du Groupe ; elle permet de recenser et de tracer les échanges entre le salarié et son supérieur hiérarchique en termes, d'évolution professionnelle, de formation et de prétentions salariales entre autres. Ainsi, 100% des salariés ont un entretien individuel annuel.
- Les offres de postes au sein du Groupe sont préalablement annoncées en interne puis publiées soit par l'intermédiaire de cabinets de recrutement ou d'annonces sur des sites électroniques spécialisés. La sélection des candidats aux entretiens d'embauche est organisée sur la base des diplômes et des parcours professionnels annoncés. Chaque société du Groupe veille à proscrire toute discrimination à l'embauche d'ordre national, racial, social, religieux ou autre.
- Une charte éthique est en place dans le Groupe.

Cette année, il n'y a pas eu d'incident de discrimination.

Par ailleurs, en France, en Tunisie et en Italie, les salariés sont couverts par une convention collective. En Italie, la convention collective est la convention collective du commerce la CCNL. En France, la convention SYNTEC ^{Def 8} à laquelle adhèrent les sociétés françaises du Groupe contient un avenant concernant l'égalité homme/femme qui prône :

- ✓ l'égalité de traitement lors de l'embauche ou pour la rémunération,
- ✓ l'augmentation du pourcentage de femmes à des postes de management et à responsabilités,
- ✓ l'octroi du congé de maternité sans répercussion sur les congés payés, la répartition de l'intéressement ou la détermination des droits liés à l'ancienneté,
- ✓ la possibilité d'aménagement des horaires pour les salariés ayant un enfant de moins de 3 ans,
- ✓ la possibilité d'octroi du congé de paternité.

Ainsi, 42% des salariés du Groupe sont couverts par une convention collective.

Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Peu de candidats sont en situation d'handicap. Le Groupe a déjà accompagné par le passé des personnes handicapées en adaptant les bureaux aux besoins de la personne. Actuellement, aucun salarié du Groupe n'est déclaré handicapé. En revanche, en France, l'édition et l'impression de nombreux documents concernant le groupe sont confiés à une société qui emploie plus de 99 % de salariés en situation de handicap. Au cours de l'année 2018, plusieurs projets de mise à jour de bases de données ont été sous-traités à une société spécialisée dont l'effectif est constitué de salariés handicapés.

Main d'œuvre forcée - travail des enfants

L'activité du Groupe IGE+XAO et les métiers qui en découlent appellent des connaissances techniques et professionnelles qui exigent du personnel formé et qualifié. Le recours à de la main d'œuvre forcée ou au travail des enfants est de facto exclu ; les âges minimums d'admission à l'emploi ou au travail de chaque pays sont respectés et dépassés, du fait entre autres, de l'exigence de formation et d'éducation exigée. Chaque société du Groupe tient un registre du personnel détaillant le nom, la fonction, la date de naissance et la date d'embauche de chaque salarié. Par ailleurs, la formation et la qualification de chaque employé sont justifiées dans les dossiers du personnel tenus par les ressources humaines.

Note 2. — Politique générale en matière environnementale

Les activités de services et de prestations intellectuelles développées par le Groupe IGE+XAO ont un impact environnemental limité comparé à des activités industrielles lourdes. Toutefois, l'exercice des activités du Groupe génère de nombreux déplacements, nécessite beaucoup de matériels informatiques et produit de nombreux documents. Le Groupe n'a reçu aucune amende ou sanction liée au non-respect de l'environnement.

Politique générale en matière environnementale

L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

Début 2013, le choix s'est porté sur la norme ISO 26000 comme référentiel pour la mise en place de la politique de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) incluant les questions environnementales. Le Groupe a ainsi fait appel à un consultant en juillet 2013 pour conduire un diagnostic RSE sur la base de l'ISO 26000 (note initiale de 414/1000) et en définir les objectifs.

La formation et l'information des salariés en matière de protection de l'environnement

Pour informer et sensibiliser les salariés du Groupe à la démarche RSE, une lettre d'information interne (newsletter) a été mise en place.

Des interventions sur le sujet ont été faites lors des réunions semestrielles et des réunions commerciales afin de rendre compte des actions en place et à venir. La communication sur ce sujet s'est également déroulée sous forme de sondage et par le biais d'une adresse de messagerie exclusivement réservée à cet effet.

Par ailleurs, afin de mieux communiquer, des relais RSE ont été mis en place au sein de chaque site en France et dans les filiales à l'international. Leur rôle est de diffuser aux salariés de la filiale les informations et actions Groupe et d'animer sur place les actions locales tout en reportant le contenu et la portée au siège du Groupe.

Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Non significatif

Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sauf si cette information est de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours

Aucune provision pour risques environnementaux n'est à déclarer.

Pollution et gestion des déchets

La prévention, la réduction ou la réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

L'activité purement intellectuelle n'appelle pas de prévention particulière en matière de réduction ou de réparation de rejets dans l'eau et le sol affectant gravement l'environnement. En ce qui concerne les rejets dans l'air, l'entreprise possède un parc auto et de nombreux déplacements en avion sont effectués durant l'année.

La prévention de la production, le recyclage et l'élimination des déchets

Gestion des moyens informatiques

Les moyens informatiques sont gérés de manière centralisée par l'IT. Cela assure une standardisation et une mutualisation du matériel utilisé, sources d'économies d'énergies. De plus, IGE+XAO a opté pour la virtualisation de ses serveurs pour son principal Datacenter situé en France, processus qui permet de remplacer les serveurs physiques par des serveurs virtuels fonctionnant sur une seule machine physique.

Ainsi, le nombre de machines par personne a diminué entre 2001 et 2013 passant de 2,5 à 2,2 machines par personne grâce à la mise en place de serveurs virtuels (la consommation n'est pas forcément plus faible car l'alimentation est différente). Les ordinateurs sont choisis en fonction des besoins. Enfin, plus de la moitié du parc est constituée de portables qui sont éteints tous les soirs car ramenés chez le salarié.

Concernant le parc des photocopieurs et imprimantes, IGE+XAO a développé une démarche de rationalisation du nombre de matériels informatiques et de l'usage raisonné des consommables. La gestion de compte est personnalisée par département avec des quotas de crédits d'impression couleur avec un objectif de moins de 10% de photocopies en couleur. Entre 2007 et 2015 nous avons réduit nos impressions de 66%, ce qui mécaniquement a fait progresser le % des impressions couleurs alors que dans l'absolu elles ont légèrement diminué.

Par ailleurs, un des principes majeurs, mis en œuvre depuis plusieurs années, a été d'allonger la durée de vie du matériel et de ne pas succomber à la pression des constructeurs qui incitent à des renouvellements fréquents. L'allongement de la durée de vie du matériel informatique permet en effet de limiter de manière conséquente l'impact environnemental du Groupe.

Seul le matériel obsolète ou n'ayant plus un fonctionnement optimal est remplacé. Pour une meilleure gestion, le matériel ne servant plus est donné au personnel, aux écoles ou à des associations. Actuellement, la durée de vie du matériel informatique est de 4 ans mais les serveurs ont une durée de vie de 5 ans et les photocopieurs de 7 ans au minimum (durée d'utilisation constatée). Concernant les téléphones portables, ceux-ci sont changés tous les 2 ans. Les téléphones obsolètes sont donnés à l'association Envoi, ceux qui fonctionnent encore sont conservés.

Dématérialisation des documents

La mise en place d'actions concrètes de dématérialisation des documents et la sensibilisation des collaborateurs ont de multiples impacts positifs sur l'environnement. Cela permet de diminuer l'usage du papier et la consommation d'énergie liée à l'impression. La dématérialisation permet également de diminuer le transport physique des documents et enfin, moins de papier imprimé, c'est moins de déchets à traiter.

La dématérialisation des documents au sein du Groupe concerne les newsletters, les rapports d'activités produits mensuellement par les collaborateurs, la gestion des congés et absences, les demandes informatiques liées à la gestion du parc informatique, les documents de travail nécessaires aux réunions internes et externes qui sont de plus en plus diffusés. Le Groupe n'a pas mesuré avec précision l'impact de ses réductions de consommation de papier mais a constaté, à ce jour et notamment lors du changement de siège social en France, l'impact (gain de place, suppression d'imprimantes, diminution des achats et des stocks de papier d'impression).

Les élections des représentants du personnel sont maintenant entièrement gérées par internet, plus aucun bulletin de vote et autre enveloppe papier ne sont consommés à cet occasion. L'expression des votes se faisant tant d'un poste de travail que d'un téléphone portable, le personnel mobile n'a plus l'obligation de se déplacer au bureau pour voter.

De même, pour accompagner les clients vers le développement durable, des actions sont conduites :

- Formation à distance (téléconférence et formation Web),
- Création des manuels de formation plus courts avec la généralisation de la fonction « help » dans les logiciels,
- Mise en place de logiciels dématérialisés dont la livraison se fait par téléchargement des programmes et remise de clés de protection logicielle. La diminution de l'utilisation des clés contribue ainsi à la réduction de l'empreinte Carbone (élimination du transport d'origine Chine / Israël).

Optimisation des ressources

- Ecrans LED remplaçant les écrans cathodiques et LCD consommateurs d'électricité.
- Recours à des imprimeurs dotés du label Imprim'VertR,
- Suppression des sacs plastiques au profit de sacs recyclables par le Marketing.
- Les cartouches d'imprimante en France sont recyclées : le fournisseur se charge de les récupérer.
- Des mousseurs d'eau sont présents sur chaque robinet afin de réduire la consommation en eau dans les nouveaux locaux de Colomiers. Cependant, nous n'avons pas encore pu estimer les économies d'eau réalisées.

Optimisation des déplacements :

IGE+XAO travaille sur trois axes en matière de communication à distance :

- o diminution des déplacements (aériens notamment) par le recours à des systèmes de vidéoconférence et aussi de partage d'applications. Ces systèmes sont utilisés principalement dans les relations internes au Groupe.
- o extension du recours à l'Internet mobile (équipement des nomades avec des smartphones "Android") comme moyen de communication mais aussi comme moyen de réduction de la consommation d'énergie (diminution du recours à l'ordinateur portable plus consommateur d'énergie).
- o remplacement sur les sites français de la téléphonie traditionnelle (PABX) par de la téléphonie sous protocole SIP entièrement virtualisée.

Gestion des déchets :

Concernant le tri des déchets, plusieurs filiales à l'international sont déjà équipées, et notamment les filiales espagnole, italienne, polonaise, allemande, bulgare et canadienne. En France, le site de Nantes pratique également le tri des déchets. Le siège social d'IGE+XAO à Colomiers procède au tri des capsules de café et à celui du papier.

Par ailleurs, des tasses ont été distribuées à chaque salarié en France puis à des tiers lors d'événements, et ce afin de supprimer l'utilisation des gobelets plastiques.

Prise en compte des nuisances sonores et le cas échéant de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

L'activité du Groupe ne présente pas de caractère particulièrement bruyant.

Utilisation durable des ressources

La consommation d'eau et l'approvisionnement en fonction des contraintes locales

IGE+XAO est peu concerné par les questions de consommation d'eau et de son approvisionnement au regard de ses activités non consommatrices. Les bureaux sont loués dans la majorité des pays et l'évaluation précise des consommations d'eau et d'électricité est une donnée difficilement accessible car dépendante des systèmes de gestion des charges communiqués par les différents bailleurs.

Cependant, IGE+XAO s'engage à obtenir progressivement l'information auprès de ces derniers.

Plus généralement, concernant l'utilisation raisonnée des ressources, des actions de sensibilisation sont faites auprès des employés (newsletter).

La consommation de matières premières et, le cas échéant, les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

Ce point a déjà été évoqué dans les paragraphes précédents.

L'enjeu sur la sécurité des consommateurs.

Ce point n'est pas significatif.

La consommation d'énergie et, le cas échéant, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

Le Groupe n'a pas encore collecté l'information en termes de consommation électrique des bâtiments occupés et en particulier des salles serveurs.

L'utilisation des sols

IGE+XAO occupe uniquement des bureaux et la superficie occupée est stable sur les dernières années.

Le Groupe n'exploite pas les sols occupés de par son activité d'éditeur de logiciels.

Contribution à l'adaptation et à la lutte contre le réchauffement climatique

Les rejets de gaz à effet de serre (GES)

Voitures de location

Le Groupe possède un parc de véhicules en location longue de 73 voitures dont 2 véhicules hybrides. Sept autres voitures sont achetées. D'autres véhicules personnels peuvent être ponctuellement utilisés lors de déplacements. Dans le Groupe, sur les 7 » voitures utilisées :

- ✓ 20 ont des émissions de CO2 comprises inférieures à 100 g/km,
- ✓ 50 ont des émissions de CO2 comprises entre 100 et 140 g/km et 2 supérieures à 140g/km,
- ✓ 3 ont des émissions de CO2 supérieures à 140 g/km.

Avions

La présence de filiales à l'étranger génère de nombreux déplacements en avion.

L'émission de CO₂ liée aux déplacements en avion n'est pas communiquée en 2017/2018, IGE+XAO souhaitant sécuriser le mode d'identification des kilomètres parcourus, ce qui devrait être atteint avec le changement d'agence de voyages.

Le Groupe a entrepris en France une démarche pour encourager et optimiser les déplacements doux et collectifs de ses collaborateurs sur les trajets domicile – travail. Un sondage concernant les habitudes de déplacement domicile- travail a été fait, un rail à vélo a été mis en place sur le nouveau site du siège social.

Note 3. — Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

Le dialogue avec les parties prenantes est primordial pour le Groupe IGE+XAO car il permet d'affiner la stratégie du groupe en matière Responsabilité sociétale et environnementale. La société doit encore réfléchir aux outils d'analyse à mettre en place en la matière.

Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

IGE+XAO accueille des stagiaires et des personnes en contrat de professionnalisation. Ce type de contrat comporte une période de formation et une période en entreprise qui permettent d'acquérir une expérience professionnelle valorisante sur le marché du travail. En Pologne, un accord avec l'université est en place pour accueillir des stagiaires.

Concernant le développement régional, IGE+XAO fait partie du club des Dirigeants Durable de la CCI Midi-Pyrénées. Les objectifs de ce club sont de créer une dynamique de dirigeants qui s'engagent dans le développement durable ou encore de mettre à disposition des entreprises un centre de ressources et un support d'accompagnement collectif. Ce club a permis à IGE+XAO d'engager sa stratégie de RSE et Développement Durable au travers de réunions de formation, information ou partage d'expériences et d'un accompagnement.

IGE+XAO fait également partie du club d'entreprises de l'ouest toulousain (CEC) au sein duquel sont échangées des informations économiques pour l'essentiel lors notamment de visites d'entreprises, de petits déjeuners thématiques ou de journées de recrutement.

Parallèlement, le Président du Groupe, Monsieur Alain DI CRESCENZO, est également le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région Occitanie. Son statut fait donc de lui une personne engagée dans l'économie locale et le développement territorial au sein de la circonscription de Toulouse.

Au niveau des associations professionnelles, IGE+XAO fait partie du SYNTEC ^{Def 8} dont la convention collective s'applique au Groupe en France. L'entreprise s'implique au sein du MEDEF en proposant les services de conseiller prud'homme de la responsable des ressources humaines. Enfin, en France, la société fait également partie de la Confédération Générale des PME (CGPME) et du club des Directeurs Financiers et Contrôleurs de Gestion (DFCG).

Ces diverses adhésions et participations permettent à IGE+XAO de mieux appréhender l'économie régionale et d'être acteur dans son environnement local.

Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

Un budget est attribué chaque année en France aux actions de partenariat ou de mécénat. Cette année, le montant du mécénat a été de 15 600 € et le montant du sponsoring de 28 200 €. La politique des ressources humaines vise à aider les associations ou les clubs de proximité afin de participer à la vie locale.

Chaque année, IGE+XAO sponsorise des clubs sportifs (le club de taekwondo de Marseille, les clubs de judo, de pétanque, de handball, de football et de rugby de Colomiers, le club de rugby à 13 de Toulouse, les Nathzelles, et différentes initiatives individuelles liées au sport ou au service d'une cause). Des dons sont également versés à l'association Jazz de Saint-Gaudens, au Secours Populaire de Colomiers au sein duquel IGE+XAO parraine des jeunes et sponsorise des actions (prise en charge du goûter et des paniers garnis de Noël,...). Enfin, l'entreprise participe au plan culturel de la ville de Colomiers ainsi qu'à l'association Action Contre la faim et à Toulouse cancer.

Sous-traitants et fournisseurs

Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

La politique du Groupe est de développer des relations équilibrées et pérennes avec ses fournisseurs dans le respect des enjeux sociaux et environnementaux. IGE+XAO ne recourt que très rarement à de la sous-traitance, à l'exception des prestations et travaux réalisés par les filiales du Groupe.

En France, IGE+XAO favorise les entreprises d'insertion ou entreprises adaptées comme l'association Envoi qui recycle le matériel informatique. De plus, la dimension fournisseurs locaux est importante pour IGE+XAO (location des véhicules à proximité, restauration d'appoint localement,...). Enfin les salariés ont la possibilité de faire des commandes groupées pour le café ou les chocolats par exemple.

Le Groupe prévoit dans le futur d'inclure des critères sociaux et environnementaux dans les appels d'offre les plus significatifs.

Loyauté des pratiques

Actions engagées pour prévenir la corruption

Pour IGE+XAO, une conduite éthique et transparente et une concurrence loyale sont des conditions essentielles à toute bonne relation entre le groupe et les parties prenantes.

- ✓ La participation des filiales au « Kick Off » permet de les sensibiliser au risque. Les filiales ont été informées du projet RSE.
- ✓ Une charte éthique est en place au sein du Groupe.
- ✓ La politique de transfert de prix qui régit les conditions commerciales et tarifaires entre les sociétés du Groupe est régulièrement revue entre les Parties.
- ✓ Les sites font l'objet d'une évaluation des risques de corruption non formalisée mais qui se traduit par des gestions bancaires internes différenciées au niveau de chaque filiale.
- ✓ Certains logiciels peuvent être essayés gratuitement pendant 30 jours avec le SAV et la documentation à disposition. Cette offre permet au client de connaître le produit avant de l'acheter pour plus de transparence.
- ✓ Les contrats de travail comportent des conditions de confidentialité et d'exclusivité envers le Groupe.
- ✓ Pour le personnel ayant accès à des informations privilégiées pouvant avoir des répercussions sur le cours de l'action, un engagement est signé par écrit de non divulgation des informations et de connaissance des obligations de marché et pénalités associées à leur non-respect.

En 2019, le Groupe prévoit de poursuivre les actions lancées précédemment (animation du Groupe de travail, reporting mensuel RH, newsletters, diffusion de la charte éthique, traitement des déchets notamment) et de poursuivre l'analyse commencée sur les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie.

Note 4. — Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire

IGE+XAO n'a pas encore analysé ce sujet qui paraît de prime abord éloigné de son champ d'intervention. La seule action connue réside dans l'obligation faite au personnel français de vider tous les vendredis soirs les réfrigérateurs mis à sa disposition afin de limiter les péremptions alimentaires. De même, les encas des salles de réunion non consommés sont proposés le soir au personnel.

Note 5. — Risques financiers liés au changement climatique

Prise en compte des impacts du changement climatique

Le Groupe n'anticipe pas d'impact significatif sur son organisation et ses activités lié au changement climatique et ce, eu égard à ses implantations situées sur des zones à risque non élevé en la matière.

Protection de la biodiversité

Non significatif

Note 6. — Annexe : définitions des principaux critères

Def 1 Effectif : correspond à l'effectif inscrit à la date de clôture comprenant les salariés sous contrat de travail à durée indéterminée, à durée déterminée, en alternance ainsi que les stagiaires présents sur plus de 6 mois et rémunérés. Les effectifs des sociétés en joint-venture ainsi que les autres cas de stagiaires ne sont pas inclus dans les effectifs des sociétés du Groupe.

Par ailleurs, les salariés à la fois entrés et sortis du Groupe au cours de l'exercice ne sont pas pris en compte dans les données relatives aux mouvements communiqués

Def 2 Masse salariale : correspond aux rémunérations brutes chargées et comptabilisées, en ce incluse la Participation.

Def 3 Participation : régime légal de partage des bénéfices obligatoire sous certaines conditions pour les sociétés françaises.

Def 4 Durée hebdomadaire de travail : temps de travail en heures défini par la loi du pays sur une base hebdomadaire.

Def 5 Taux d'absentéisme : rapport entre le nombre de jours d'absence (en jours ouvrés) hors jours fériés et jours de congés et le nombre de jours travaillés.

Def 51 Nombre de jours annuels travaillés : nombre de jours de travail annuels potentiels après déduction du nombre de jours de congés payés contractuels et du nombre de jours fériés octroyés par la loi du pays.

Def 52 Motifs d'absence pris en compte dans l'absentéisme : toute absence et notamment les jours d'absence pour maladie (y compris la longue maladie et maladie professionnelle), arrêts de travail pour accident du travail et absences non justifiées... Les jours de congés payés et les jours fériés sont exclus de cette définition.

Def 6 Accident du travail : IGE+XAO a retenu la définition de l'accident du travail retenue dans l'article L. 411-1 du code de la sécurité sociale français « Est considéré comme accident du travail, quelle qu'en soit la cause, l'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail à toute personne salariée ou travaillant, à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise. » Sont exclus de cette définition les accidents de trajet entre le domicile et le lieu de travail. Cette définition se rapportent par ailleurs aux accidents de travail enregistrés par la société qu'ils aient donné lieu ou non à des jours d'arrêt de travail.

Def 7 Taux de fréquence :

TF1 Groupe = (nombre d'accidents avec arrêts de travail / nombre d'heures travaillées) x 1 million

TF2 = (nombre d'accidents avec ou sans arrêt / nombre d'heures travaillées) x 1 Million

TG = (nombre de jours d'arrêt d'accidents du travail / nombre d'heures travaillées) x 1000

^{Def 8} SYNTEC : fédération qui représente les sociétés françaises spécialisées dans les professions de l'ingénierie, des services informatiques, des Études et du Conseil, de l'édition.

Colomiers, le 11 février 2019

Le Conseil d'Administration

F. Tableau des cinq derniers exercices

Indications en euros	31/07/2014	31/07/2015	31/07/2016	31/07/2017	31/12/2018
Capital en fin d'exercice					
Capital social	5 497 030	5 497 030	5 497 030	5 497 030	5 223 722
Nombre d'actions émises	1 427 800	1 427 800	1 427 800	1 427 800	1 356 811
Nombre d'obligations convertibles en actions	--	--	--	--	
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	2 555 955	2 363 212	2 233 832	2 442 830	2 920 444
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	3 619 833	4 505 168	6 301 780	5 352 184	5 596 186
Impôts sur les bénéfices	99 158	64 456	130 697	82 039	43 396
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	3 465 371	4 326 779	5 535 407	5 193 074	5 550 586
Résultat distribué	1 285 020	1 427 800	2 141 700	2 255 924 *	2 102 142*
Résultats par action					
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	2,43	3,08	4,29	3,66	4,12
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	2,43	3,03	3,88	3,64	4,09
Dividendes distribués par action	0,90	1,00	1,50*	1,55*	1,55*
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés au cours de l'exercice	16	16	14	14	11,9
Montant de la masse salariale de l'exercice	872 964	842 345	726 436	733 554	685 375
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, œuvres sociales, ...)	459 521	420 710	383 636	371 094	365 807

* Soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

VII. Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise

Ce rapport est établi conformément à l'ordonnance n°2017-1162 du 12 juillet 2017, prise en application de la loi Sapin 2.

A. Composition, conditions de préparation et d'organisation du Conseil

Note 1. — Composition du Conseil d'Administration

La Société est administrée par un conseil composé de personnes physiques ou morales comprenant trois membres au moins et dix-huit au plus.

Toute personne morale doit, lors de sa nomination, désigner une personne physique en qualité de représentant permanent au Conseil d'Administration. La durée du mandat du représentant permanent est la même que celle de l'Administrateur personne morale qu'il représente. Lorsque la personne morale révoque son représentant permanent, elle doit aussitôt pourvoir à son remplacement. Les mêmes dispositions s'appliquent en cas de décès ou démission du représentant permanent.

Pendant la durée de son mandat chaque Administrateur doit être propriétaire d'au moins une action de la Société. Il doit mettre au nominatif ou déposer en banque le ou les actions qui lui appartient (nent) ou qui appartient (nent) à son conjoint ou à ses enfants mineurs.

Si, au jour de sa nomination, un Administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est d'office réputé démissionnaire s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai de trois mois.

Dès lors que les seuils du I de l'article L. 225-27-1 du Code de Commerce sont dépassés, la Société comprendra, outre les Administrateurs dont le nombre et le mode désignation sont prévus par les présents statuts, des Administrateurs représentants des salariés dans les conditions prévues par ce même article.

Conformément à la loi et aux règlements en vigueur, la proportion des Administrateurs de chaque sexe ne peut être inférieure à 40 %.

Les Administrateurs sont toujours rééligibles ; ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'Administrateurs, le Conseil d'Administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

Les nominations effectuées par le conseil, en vertu de l'alinéa ci-dessus, sont soumises à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale ordinaire.

A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil n'en demeurent pas moins valables.

Lorsque le nombre des Administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les Administrateurs restants doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale ordinaire, en vue de compléter l'effectif du Conseil.

L'Administrateur nommé en remplacement d'un autre Administrateur dont le mandat n'est pas expiré, ne demeure en fonction que pendant la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir.

Un salarié de la société peut être nommé administrateur. Son contrat de travail doit toutefois correspondre à un emploi effectif. Il ne perd pas, dans ce cas, le bénéfice de son contrat de travail.

Le nombre des Administrateurs qui sont liés à la société par un contrat de travail ne peut excéder le tiers des Administrateurs en fonction.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, et sous réserve du respect des conditions relatives au cumul des fonctions d'administrateur avec un contrat de travail, le nombre

des Administrateurs liés à la Société par un contrat de travail (sans compter les Administrateurs représentant les salariés actionnaires) ne peut dépasser le tiers des Administrateurs en fonction.

La révocation ou l'arrivée du terme de ses fonctions d'administrateur ne met pas fin au contrat de travail liant un administrateur à la Société.

Le Conseil d'Administration est composé des membres suivants nommés par l'Assemblée Générale pour une durée de 6 ans :

Nom	Age	Sexe	Indépendance	Comité d'Audit	Comité de Rémunération	Début de mandat ou dernier renouvellement	Echéance ou fin de mandat
<u>Président Directeur Général - Administrateur</u>							
Alain DI CRESCENZO	57	H					
<u>Administrateurs</u>							
Charles BAUDRON	56	H					30/01/18*
Pierre REVEL-MOUROZ	57	H	X	X			30/01/18*
Anne VARON	55	F	X	X		2013	31/12/18*
Marc NEZET	47	F			X	2018	31/12/18**
Corinne DE PRADIER D'AGRAIN	52	F	X		X		30/01/18*
Emmanuel JACLOT	40	H		X		2018	25/06/18*
Nadège PETIT	39	F			X	2018	
Cyril PERDUCAT	49	H		X		2018	

* *Démission*

** *Echéance de mandat, renouvellement proposé à l'Assemblée Générale du 12 avril 2019*

Concernant la notion d'Administrateur indépendant, la Société a retenu les critères d'indépendance précisés par le Middlenext à savoir :

- ✓ ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe ;
- ✓ ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.) ;
- ✓ ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de vote significatif ;
- ✓ ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ✓ ne pas avoir été au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

Le tableau de synthèse sur les nominations ainsi qu'une présentation plus détaillée des mandataires sociaux et des dirigeants figurent dans le rapport de gestion.

La liste des fonctions exercées par les membres du Conseil d'Administration dans d'autres sociétés figure au point H du présent Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise.

Des Administrateurs assidus

En 2017/2018, le Conseil d'Administration s'est réuni 15 fois (dont 8 fois depuis l'entrée d'IGE+XAO SA dans le Groupe Schneider Electric) avec un taux d'assiduité de 92% en moyenne.

La répartition des jetons de présence établie en partie selon l'assiduité aux réunions du Conseil est détaillée dans le Rapport de gestion.

En 2017/2018, une somme de 5 700 euros a été attribuée aux trois Administrateurs non rémunérés de la Société.

Des Comités du Conseil motivés

Les missions et le mode de fonctionnement des Comités sont présentés dans le Règlement intérieur. Le Comité de rémunération et le Comité d'audit sont opérationnels respectivement depuis 2004 et 2011.

Comités du Conseil d'Administration

Afin de préparer ses travaux, le Conseil d'Administration peut créer des comités.

Le Conseil d'Administration fixe par le présent Règlement le domaine de compétence de chaque Comité, ses attributions et sa composition ; il désigne le Président et les membres de chaque Comité. Les membres des Comités participent personnellement à leurs réunions, le cas échéant par des moyens d'audio communication ou de visioconférences.

A côté du Comité de rémunération créé depuis 2004 un Comité d'audit a été mis en place ; il a tenu sa première réunion opérationnelle sur la clôture des comptes consolidés clos au 31 juillet 2012.

Note 2. — Conditions de préparation du Conseil d'Administration

Le chiffre d'affaires consolidé

Le chiffre d'affaires consolidé fait l'objet d'une présentation en Comité d'audit et en Conseil ainsi que d'un arrêté par ses membres sur une base trimestrielle et en amont de la communication au Marché.

Cette séance est généralement précédée de réunions téléphoniques entre la Direction générale et les Directions des filiales afin de valider les réalisations en termes de chiffre d'affaires par rapport aux objectifs et prévisions.

L'arrêté des comptes

Après examen par le Comité d'audit, le Conseil d'Administration arrête les comptes individuels d'IGE+XAO et les comptes consolidés du Groupe IGE+XAO sur une base semestrielle au 31 janvier et au 31 juillet de chaque année. Ses membres ont la possibilité d'entendre les Commissaires aux comptes. Ils examinent également les risques liés à l'activité de la Société, ses engagements hors bilan et autres informations financières que le Conseil soumet ensuite à l'Assemblée Générale des actionnaires.

Communiqués de presse et autres supports de communication

Les projets de communiqués de presse ou de tout autre support de communication à dominante financière sont généralement soumis à la relecture préalable des membres du Comité d'Audit et du Conseil d'Administration. Ces derniers peuvent émettre des remarques sur le fond ou la forme qui, après discussions, peuvent être incorporées au sein de la version définitive.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a poursuivi en 2016/2017 ses travaux d'analyse de la stratégie et du suivi d'activité, en présence de ses dirigeants.

Note 3. — Organisation de la Société et du Conseil d'Administration

IGE+XAO est une société anonyme de type classique gérée par un Conseil d'Administration et dont les actions sont inscrites aux négociations sur Euronext Paris (Compartiment B) depuis 1997.

Règlement intérieur du Conseil d'Administration

Les travaux du Conseil d'Administration s'organisent autour d'un Règlement intérieur qui a pour objet de compléter les règles légales, réglementaires et statutaires auxquelles le Conseil d'Administration et les Administrateurs s'astreignent.

Le Règlement intérieur précise les modalités de fonctionnement du Conseil d'Administration dans l'intérêt de la Société et de tous les actionnaires.

Le Règlement intérieur est susceptible d'être modifié par le Conseil d'Administration compte tenu de l'évolution des lois et des règlements ainsi que de son propre fonctionnement. Il est consultable sur le site Internet de la Société.

Comité d'audit et Comités de rémunération

Les débats et décisions des Conseils d'Administration s'appuient, entre autres, sur les travaux préparatoires du Comité d'audit et du Comité de rémunération. Ces Comités agissent dans le cadre des missions qui leur sont confiées par le Conseil d'Administration, ils sont force de propositions mais n'ont pas de pouvoir de décision.

Jusqu'au 30 janvier 2018, date de démission de Monsieur Pierre REVEL-MOUROZ et de Madame Corinne DE PRADIER D'AGRAIN de leur mandat d'Administrateur, le Comité d'audit était animé par son Président Pierre REVEL-MOUROZ, anciennement associé chez Ernst & Young Audit et Madame Anne VARON, ex-Directeur Général chez Moeller Electric. Le Comité de rémunération était animé par Monsieur Pierre REVEL-MOUROZ et Madame Corinne DE PRADIER D'AGRAIN.

Le Comité d'Audit a ensuite été présidé par Monsieur Emmanuel JACLOT jusqu'à sa démission de son mandat d'Administrateur.

Au 31 décembre 2018, le Comité d'Audit est animé par Monsieur Cyril PERDUCAT (Président) et Madame Anne VARON, le Comité de Rémunération par Monsieur Marc NEZET (Président) et Madame Nadège PETIT.

Note 4. — Evaluation du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration envisage les voies de progrès toujours possibles et prend les mesures d'amélioration qu'il juge utiles. Cette évaluation s'effectue dans le cadre du Code MiddleNext auquel le Conseil se réfère.

Le Conseil d'Administration a estimé que la qualité des réunions continue de s'améliorer. Il mesure avec régularité les différents enjeux stratégiques du Groupe et il prend les décisions correspondantes.

Le Conseil d'Administration a mis en place et communique aux Administrateurs en début d'exercice, un calendrier des séances et des ordres du jour associés prévisionnels sur les 12 mois à venir.

Le Conseil d'Administration a décidé de reconduire les mises à jour du Règlement intérieur et des statuts qui n'ont pu être traitées sur l'exercice passé et parallèlement de diffuser la Charte éthique au niveau des sociétés du Groupe.

B. Parité hommes/femmes

Au 31 décembre 2018, sur un total de 5 Administrateurs, 2 femmes siègent au Conseil d'Administration de la Société IGE+XAO SA, soit une proportion de 40%. De plus, les Comités d'Audit et de Rémunération, chacun composé de 2 membres compte 1 femme, soit une proportion de 50%. La nomination d'une Administratrice supplémentaire est proposée à l'Assemblée Générale d'arrêté des comptes clos au 31 décembre 2018.

C. Limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général

En application de l'article L. 225-56 du Code de commerce, le Directeur Général dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

D. Référence au Code de gouvernement d'entreprise

Eu égard à sa taille, la Société se réfère au Code MiddleNext depuis décembre 2010.

E. Participation des actionnaires aux Assemblées

Le droit de participer aux assemblées est subordonné à l'inscription de l'actionnaire sur les registres de la société cinq jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée.

L'actionnaire, à défaut d'assister personnellement à l'assemblée, peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- ✓ donner une procuration à un autre actionnaire ou à son conjoint, ou
- ✓ voter par correspondance, ou
- ✓ adresser une procuration à la société sans indication de mandat, dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

F. Politique de rémunération

Note 1. — Rémunération des membres du Conseil d'Administration

L'administrateur reçoit des jetons de présence dont le montant maximum est voté par l'Assemblée Générale Ordinaire et dont la répartition est décidée par le Conseil d'Administration.

Règle de répartition au titre de l'exercice 2017/20178

Les jetons de présence sont alloués aux administrateurs indépendants.

Le Conseil a retenu une allocation homogène des jetons de présence aux Administrateurs indépendants et un versement effectif fonction de l'assiduité. La totalité des jetons de présence est versée à l'Administrateur indépendant s'il a été présent à 70% au moins des Conseils de la période. En dessous de ce seuil, le versement est de 50% du montant alloué.

Montant maximum des jetons de présence :	6 600 €
Montant maximum des jetons de présence alloué par administrateur :	2 200 €

Montants alloués au titre de l'exercice 2017/2018

En début d'exercice 2017/2018, la société comptait cinq Administrateurs :

- Monsieur Alain DI CRESCENZO, PDG d'IGE+XAO,
- Monsieur Charles BAUDRON, dirigeant au sein du Groupe IGE+XAO et rémunéré en qualité de salarié,
- Monsieur Pierre REVEL-MOUROZ, Administrateur non salarié
- Madame Corinne DE PRADIER D'AGRAIN, Administratrice non salariée,
- Madame Anne VARON, Administratrice non salariée.

Madame Corinne DE PRADIER D'AGRAIN et Monsieur Pierre REVEL-MOUROZ

En date du 30 janvier 2018, Madame Corinne DE PRADIER D'AGRAIN et Monsieur Pierre REVEL-MOUROZ ont démissionné de leur mandat.

Madame Anne VARON

Madame Anne VARON demeure Administratrice indépendante et non rémunérée de la société IGE+XAO SA et perçoit à ce titre des jetons de présence.

Madame Nadège PETIT, Monsieur Marc NEZET et Monsieur Cyril PERDUCAT

Madame Nadège PETIT, Monsieur Marc NEZET dont les nominations par cooptation ont été approuvées par l'Assemblée Générale du 25 juin 2018 ainsi que Monsieur Cyril PERDUCAT, nommé par l'Assemblée Générale du 25 juin 2018, sont Administrateurs d'IGE+XAO SA suite à l'entrée

d'IGE+XAO dans le Groupe Schneider Electric. Salariés du Groupe Schneider Electric, ils exercent leurs mandats à titre gratuit et ne perçoivent pas de jetons de présence.

Au cours de l'exercice 2017/2018, les taux d'assiduité aux réunions ont été en moyenne de 92% pour le Conseil d'Administration et de 100% pour les Comités d'Audit et de Rémunération.

Dans le cadre de l'enveloppe de 9 200 euros votée par l'Assemblée Générale du 27 janvier 2017, un montant total de 5 700 euros a été attribué au titre de l'exercice 2017/2018 aux Administrateurs pour un total de 15 réunions du Conseil d'Administration et 4 réunions de ses Comités.

Corinne DE PRADIER D'AGRAIN (démissionnaire en cours d'exercice)	1 200 €
Pierre REVEL-MOUROZ (démissionnaire en cours d'exercice)	1 200 €
Anne VARON	3 300 €

Le Conseil a pris acte du souhait exprimé par Madame Corinne DE PRADIER D'AGRAIN de ne pas bénéficier de jeton de présence en sa qualité d'Administrateur et de membre du Comité de Rémunération.

Règle de répartition au titre de l'exercice 2019

Concernant l'exercice 2019, les modalités de répartition des jetons de présence restent inchangées. L'enveloppe proposée à l'Assemblée Générale du 12 avril 2019 s'élève à 5 000 euros.

Note 2. — Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Rapport sur les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux

En application de l'article L.225-37-2 du Code de Commerce tel qu'introduit par la loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique dite loi Sapin II, l'Assemblée Générale du 12 avril 2019 est appelée à approuver sur la base du présent rapport les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages en nature, attribuables aux dirigeants mandataires sociaux en raison de leur mandat.

Il est précisé qu'en application de l'article L.225-37-2 du Code de Commerce, le versement des éléments variables et exceptionnels, au titre de l'exercice 2017/2018, est conditionné à leur approbation par l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017/2018.

Principes fondamentaux

Le Conseil d'Administration se réfère aux recommandations du Code MiddleNext pour la détermination des rémunérations et des avantages consentis aux mandataires sociaux.

Conformément à ces recommandations, il veille à ce que la politique de rémunération respecte les principes d'exhaustivité, d'équilibre, de comparabilité, de cohérence et de transparence et prenne en compte les pratiques de marché.

Ainsi, une distinction est faite entre :

- o d'une part, les éléments de rémunération relevant du mandat social et objet du présent rapport ;
- o d'autre part, les avantages susceptibles d'être dus au titre du contrat de travail suspendu et calculés à partir de la rémunération à la date de la suspension du contrat de travail.

Cohérence de la rémunération

La politique de rémunération appliquée au dirigeant mandataire social s'inscrit dans la continuité de la politique appliquée aux salariés au sein du Groupe. Elle repose sur les mêmes fondements et les mêmes instruments. Les principes de rémunération sont stables et pérennes. Le dirigeant mandataire social continue d'être assimilé à un cadre dirigeant pendant la durée de son mandat social lui permettant de bénéficier des régimes de protection sociale complémentaire et notamment du régime de prévoyance et de frais de santé dont relèvent les salariés de l'entreprise dans le cadre de la convention SYNTEC.

Une rémunération compétitive

La compétitivité de cette rémunération est appréciée sur la base d'un panel de sociétés situées sur des marchés similaires.

Une rémunération en lien avec la stratégie

La volonté du Conseil d'Administration est de conduire la Direction Générale à accroître la performance de chaque exercice et à en assurer la récurrence et la régularité exercice après exercice. La rémunération du dirigeant mandataire social doit favoriser un mode de développement régulier et pérenne du Groupe en accord avec ses engagements.

Politique en matière de rémunération fixe et variable

La rémunération annuelle du dirigeant mandataire social se compose d'une rémunération fixe. Elle ne comporte pas d'élément variable, d'éléments exceptionnel, de jeton de présence ni d'action de performance.

La rémunération fixe comprend une rémunération mensuelle fixe et une prime annuelle de bilan.

Le Conseil d'Administration estime que la rémunération fixe est le reflet des responsabilités du dirigeant mandataire social, de son niveau d'expérience, de ses compétences ainsi que de son engagement dans la mise en œuvre de la stratégie au sein du Groupe.

L'évolution de la rémunération fixe du dirigeant mandataire social est cohérente avec les pratiques du Groupe IGE+XAO en termes de rémunération.

Autres éléments de rémunération

Le dirigeant mandataire social bénéficie par ailleurs :

- des moyens matériels nécessaires à l'exécution de son mandat, comme par exemple la mise à disposition d'une voiture.
- de la Garantie Sociale des Chefs d'entreprise, couverture en cas de perte d'emploi à la charge de l'employeur.
- d'un régime complémentaire de retraite par capitalisation qui donne lieu au versement d'une rente.

La mise à disposition d'une voiture ainsi que le bénéfice de la Garantie Sociale des Chefs d'entreprise donnent lieu à des avantages en nature.

Principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution de la rémunération de Monsieur DI CRESCENZO en qualité de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de la société IGE+XAO SA

Monsieur Alain DI CRESCENZO est rémunéré en qualité de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de la société IGE+XAO SA cotée sur le marché Euronext Paris. Il avait conclu préalablement à sa désignation, un contrat de travail qui, dès sa nomination en qualité de mandataire, a été suspendu. Avec l'entrée d'IGE+XAO dans le Groupe Schneider Electric, Monsieur Alain DI CRESCENZO a conclu un contrat de travail en qualité de Senior Vice-Président Computeur Aided Design avec la société Schneider Electric Industries SAS. Consécutivement, il a été mis un terme au contrat de travail qu'il avait initialement signé avec la Société IGE+XAO SA.

La rémunération globale de Monsieur Alain DI CRESCENZO comporte d'une part la rémunération fixe due au titre de son mandat social et d'autre part un salaire et une partie variable versés par la société Schneider Electric Industries SAS au titre de ses fonctions salariées distinctes du mandat social. La partie variable est déterminée selon des objectifs préalablement définis au niveau de Schneider Electric Industries SAS.

Son nouveau contrat de travail prévoit également une indemnité de rupture qui serait versée dans l'hypothèse où le contrat de travail serait rompu à l'initiative de Schneider Electric Industries SAS. Cette indemnité sera alors calculée sur la base de la moyenne de la rémunération globale et des éventuels bonus perçus au cours des douze derniers mois précédant la notification de la rupture du

Contrat de Travail. Le versement de la fraction de l'indemnité de rupture correspondant à la rémunération liée au mandat social exercé au sein d'IGE+XAO SA sera soumis à la condition de performance suivante : le résultat opérationnel du Groupe IGE+XAO déterminé suivant les normes IFRS est au moins égal à 5% de son chiffre d'affaires à la clôture du dernier exercice dont les comptes auront été examinés par le Conseil d'Administration à la date de rupture du contrat, conformément à l'article L. 225-42-1 du Code de Commerce. En tout état de cause, l'indemnité de rupture n'excédera pas deux ans de rémunération, conformément aux recommandations du Code MiddleNext. Le Conseil d'Administration a considéré que la quote-part d'indemnité de rupture liée au mandat social était dans l'intérêt de la Société puisqu'elle contribue à la fidélisation de l'intéressé et permet de rémunérer le Président Directeur Général en ligne avec les pratiques de marché. Monsieur Alain DI CRESCENZO ne reçoit pas de rémunération ou d'avantage en nature en provenance des autres filiales des Groupes IGE+XAO et Schneider Electric.

Contrat de travail Suspendu		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages susceptibles d'être dus en raison de la cessation du mandat		Indemnités relatives à une clause de non concurrence liée au contrat de travail	
Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui *	Non
	X	X		X		X	

* liées au contrat de travail distinct conclu avec Schneider Industries SAS

Éléments de rémunération versés, dus ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 à Monsieur Alain DI CRESCENZO en sa qualité de Président Directeur Général

La rémunération du dirigeant mandataire social se présente de la façon suivante :

Rémunérations et autres avantages assimilés (en milliers d'euros)	31 décembre 18 17 mois	31 juillet 17 12 mois	31 juillet 16 12 mois
Au titre du mandat social sur IGE+XAO	358 415	272 044	267 910
Rémunérations brutes – partie fixe	261 570	181 575	178 825
Rémunérations brutes – partie variable	65 675	65 000	64 295
Retraite complémentaire (4)	11 217	5 287	5 187
Garantie sociale perte emploi (4)	12 711	15 070	14 846
Autres avantages en nature	7 242	5 112	4 757
Jetons de présence	--	--	--
Au titre du contrat de travail distinct	(1)	--	--
Rémunérations brutes – partie fixe	(1)	--	--
Rémunérations brutes – partie variable	(1)	--	--
Participation / intéressement	(1)	--	--
Avantages en nature	(1)	--	--
Intéressement long-terme SE	(2)	--	--
Intéressement et participation SE	(3)	--	--
Indemnités de non-concurrence	--	--	--
Indemnités de départ en retraite	(1)	222 014	205 048

(1) Rémunérations salariées soumises à confidentialité

(2) Participation au plan d'intéressement long-terme réservé aux dirigeants du Groupe Schneider Electric – cf. Document de référence du Groupe Schneider Electric, section 4.7

(3) Participation au plan d'intéressement et de participation du Groupe Schneider Electric

(4) Art. 83 : application identique à celle des salariés de la société Schneider Electric Industries y compris en ce qui concerne la Prévoyance

Autres cas de rémunération

Monsieur Charles BAUDRON a démissionné de son mandat d'Administrateur au sein de la Société IGE+XAO le 30 janvier 2018. Son contrat de travail en sa qualité de Directeur Technique au sein du Groupe IGE+XAO a été rompu suite à la conclusion d'un contrat de travail avec la société Schneider Electric Industries SAS. Monsieur Charles BAUDRON est mis à la disposition de la société IGE SA pour l'exercice de sa mission de Directeur Technique. Il ne reçoit pas de rémunération ou d'avantage en nature en provenance des autres filiales du Groupe.

G. Liste des mandats

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux au 31 décembre 2018.

Note 1. — Président du Conseil d'Administration et Directeur Général

Alain DI CRESCENZO :

Age : 57 ans

Nationalité : française

Dernier renouvellement : 29 janvier 2016 / Fin de mandat : 31 décembre 2021

Mandats et autres fonctions

Mandats exercés au 31 décembre 2018 au sein du Groupe IGE+XAO :

- Administrateur des sociétés INFORMATIQUE GRAPHISME ENERGETIQUE – « I.G.E. » SA (France), S2E Consulting SAS (France), IGE+XAO Chine Ltd ¹ (Chine), IGE+XAO North America Inc (Canada),
- Administrateur unique de la société IGE+XAO Italie Srl (Italie),
- Président du Conseil d'Administration de la société IGE+XAO Iberica S.L. (Espagne),
- Président de la société EHMS SAS (France),
- « Chairman and CEO » de la société IGE+XAO USA Inc (USA),
- « Bestyrelse » des sociétés IGE+XAO Nordic A/S et CAE Development ApS (Danemark),
- Vice-président de la société IGE+XAO Polska z.o.o. (Pologne),
- « Director » des sociétés IGE+XAO UK Ltd (Angleterre), IGE+XAO Turquie Ltd ² (Turquie), IGE+XAO India Ltd (Inde),
- Gérant des sociétés IGE+XAO Belgium Sprl (Belgique), IGE+XAO Madagascar SARL (Madagascar), IGE+XAO Maroc SARLAU (Maroc), IGE-XAO Tunisie SARL (Tunisie),
- « Geschäftsführer » de la société IGE+XAO Softwaren Vertriebs GmbH (Allemagne),
- Bestuurder de la société IGE+XAO BV (Pays-Bas).

¹ Nanjing IGE+XAO Electric Design Software Co. Ltd.

² IGE+XAO YAZILIM DAĞITIM LİMİTED ŞİRKETİ

Mandats exercés au 31 décembre 2018 hors Groupe IGE+XAO :

- Administrateur de EESC – Toulouse Business School, Etablissement public national d'enseignement (France),
- Vice-Président du Conseil de Surveillance de l'Aéroport de Toulouse Blagnac (France),
- Président de CCI WEBSTORE SAS (France).

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et qui ont pris fin au cours de l'exercice 2017/2018 :

- Membre du Conseil de Surveillance de la Banque Courtois SA (France).

Expérience et expertise

Alain Di Crescenzo occupe le poste de Président Directeur Général du Groupe IGE+XAO depuis 1997. Son parcours professionnel est étroitement lié à l'évolution du Groupe : en 1988, il intègre la société XAO en tant que Responsable d'Activité puis devient le Directeur Général successivement de XAO en 1991 puis d'IGE+XAO en 1995 suite au rachat de XAO par la société IGE. Alain Di Crescenzo est, par ailleurs, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse de 2010 à 2016 puis Président de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie d'Occitanie depuis 2016. Suite au rapprochement avec le Groupe Schneider Electric, il est nommé SVP Electrical Design Software - Strategy & Innovation - Building & IT Business en 2018. Il est également membre du Conseil de Surveillance de la Banque Courtois. Alain Di Crescenzo est Diplômé de l'Ecole Supérieure des Arts et Métiers.

Note 2. — Administrateurs

Madame Anne VARON :

Age : 55 ans

Nationalité : française

Première nomination : 18 janvier 2013 / Fin de mandat : 31 décembre 2018 (renouvellement proposé)

Mandats et autres fonctions

Mandats exercés au 31 décembre 2018 :

- Présidente de MUTUACHAT SAS (France).

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et qui ont pris fin au cours de l'exercice 2017/2018 :

- Néant.

Expérience et expertise

Anne VARON mène sa carrière professionnelle depuis plus de 20 ans dans le monde de l'électricité. Diplômée de l'école des cadres – Option Commerce à l'international – elle a fait ses armes chez Philips au commerce (Philips Sécurité) tout d'abord puis au marketing (Philips Lighting) ; elle rejoint en 1997 le Groupe américain Panduit, fabricant d'accessoires de câblage électrique et de pré-câblage informatique, pour lequel elle est en charge de la direction commerciale Europe du Sud puis Europe. Après l'obtention d'un MBA en gestion des entreprises, Anne VARON prend en 2003 le poste de Directeur Général chez Moeller Electric, puis la Présidence des sociétés françaises du Groupe après le rachat de ce dernier par Eaton International. Ses compétences s'étendent aujourd'hui sur la formation en management des organisations, à la conduite stratégique des entreprises et à la motivation des équipes.

Monsieur Marc NEZET :

Age : 47 ans

Nationalité : française

Première nomination : 30 janvier 2018 (par cooptation) / Fin de mandat : 31 décembre 2018 (renouvellement proposé)

Mandats et autres fonctions

Mandats exercés au 31 décembre 2018 :

- Néant.

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et qui ont pris fin au cours de l'exercice 2017/2018 :

- Néant.

Expérience et expertise

Marc NEZET débute sa carrière en Finlande, à la direction de la Chambre de Commerce Franco-Finlandaise, de 1994 à 1996.

Par la suite, il soutient l'expansion internationale de PME françaises en prenant la direction générale de la Chambre de Commerce Franco-Turque à Istanbul.

En 1999 il rejoint Lexel, leader du matériel électrique en Scandinavie. Il dirige le développement de l'activité pour l'Europe centrale et de l'Est, en soutenant les acquisitions et la croissance organique.

A l'acquisition de Lexel par Schneider Electric, Marc NEZET rejoint le Groupe.

En 2004, il s'installe en Russie pour plus de dix ans, à diverses fonctions, donc celle de Vice-Président de l'activité Building de 2010 à 2014.

En 2014, il prend la tête de Schneider Electric Suède.

En janvier 2017, Marc rejoint l'activité Building & IT en tant que Senior Vice-Président Stratégie & Innovation, et conduit notamment la transformation de l'activité EcoStruxure Power.

Marc a travaillé dans des cycles d'activité émergents, mûres et présentant une forte croissance.

Madame Nadège PETIT :

Age : 39 ans

Nationalité : française

Première nomination : 30 janvier 2018 (par cooptation) / Fin de mandat : 31 décembre 2022

Mandats et autres fonctions

Mandats exercés au 31 décembre 2018 :

- Néant.

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et qui ont pris fin au cours de l'exercice 2017/2018 :

- Néant.

Expérience et expertise

Nadège Petit est actuellement Vice-Présidente Exécutive de la Division Partner Projects. Elle a rejoint Schneider Electric au début de sa carrière en 2004 en tant que Manager des Ventes à l'international. Très rapidement, elle a évolué vers des postes à responsabilités dans l'unité Power en tant que Manager du Changement, puis Vice-Présidente Commerciale. Elle a ensuite rejoint l'unité Energy où elle était en charge du développement du business en Russie et en France.

Avant de rejoindre Partner Projects, Nadège occupait le poste de Vice-Présidente Senior pour Global Corporate Strategy. Nadège possède un Master en Ingénierie Mécanique de l'Université Technologique de Compiègne (2004), ainsi qu'un eMBA de l'Université de Kingston à Londres (2014). Nadège est mariée, a deux enfants et parle cinq langues.

Monsieur Cyril PERDUCAT :

Age : 49 ans

Nationalité : française

Première nomination : 25 juin 2018 / Fin de mandat : 31 décembre 2024

Mandats et autres fonctions

Mandats exercés au 31 décembre 2018 :

- Néant.

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et qui ont pris fin au cours de l'exercice 2017/2018 :

- Néant.

Expérience et expertise

En tant que responsable au niveau mondial des offres IoT et numériques, Cyril est en charge de la stratégie IoT de Schneider Electric et de sa mise en œuvre. Son travail consiste principalement à proposer à nos clients de nouvelles offres numériques et connectées qui les aident à gagner en efficacité et en durabilité. Il a auparavant été directeur de la technologie et de la stratégie au sein de la division Industry. Cyril a rejoint Schneider Electric en 1994. Il a occupé dans différents pays (ex : France, Allemagne, Chine et Singapour) de multiples postes de direction dans le domaine des ventes, du marketing, de la production, de la technologie, de la stratégie et des fusions-acquisitions. Il est actuellement basé aux États-Unis, dans la région de Boston.

Cyril est titulaire d'un Master en ingénierie de l'École Nationale Supérieure des Arts et Métiers (ENSAM Paritech) et d'un Master en management des projets internationaux de l'École Supérieure de Commerce de Paris (ESCP Europe).

H. Conventions

Deux nouvelles conventions entrant dans le champ d'application de l'article L.225-38 et suivants du Code de Commerce ont été conclues au cours de l'exercice 2017/2018.

La première convention, autorisée par le Conseil d'Administration du 29 novembre 2018, porte sur le bénéfice d'une indemnité de rupture susceptible d'être due en raison de la cessation du mandat social de Monsieur Alain DI CRESCENZO tel que prévu dans son contrat de travail. Cette indemnité de rupture est dans l'intérêt de la Société puisqu'elle contribue à la fidélisation de l'intéressé et permet de rémunérer le Président Directeur Général en ligne avec les pratiques de marché.

La seconde convention, autorisée par le Conseil d'Administration du 17 décembre 2018, concerne l'octroi à la filiale malgache d'une nouvelle avance en compte-courant non rémunérée d'un montant de 5 500 euros et ce, pour une durée indéterminée. Ce nouvel octroi est justifié par la nécessité pour la filiale malgache à pouvoir faire face à ses dépenses courantes.

I. Tableau des délégations

Les délégations de pouvoirs suivantes ont été données par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration

AUTORISATION DE DELEGATION	DATE D'AUTORISATION ET DUREE	DATE D'EXPIRATION
Autorisation en vue de faire acheter par la société ses propres actions	AG du 26 janvier 2018 18 mois	25 juillet 2019
Autorisation en vue de faire annuler les actions propres	AG du 26 janvier 2018 24 mois	25 janvier 2020
Autorisation de procéder à une augmentation de capital au profit des salariés	AG du 26 janvier 2018 (rejetée)	

J. Choix des modalités d'exercice de la Direction Générale

La Direction Générale de la Société est exercée par le Président du Conseil d'Administration, qui cumule les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

K. Structure du capital social

Note 1. — Droits de vote et nombre de droits

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action donne droit à une voix.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué :

- à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire ;

- aux actions nominatives attribuées à un actionnaire, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Ce droit de vote double cessera de plein droit pour toute action convertie au porteur ou transférée en propriété. Néanmoins, n'interrompt pas le délai de deux ans fixé ou conserve le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent successible.

La fusion de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société absorbante, si les statuts de celle-ci l'ont institué.

Actionnariat	Nombre d'actions		Nombre D'actions	Nombre De droits de vote brut	% Capital	% de droits de vote
	Droits de vote simple	Droits de vote double				
SCHNEIDER ELECTRIC INDUSTRIES	883 876	0	883 876	883 876	65,14%	65,12%
ORFIM	54 212	0	54 212	54 212	4,00%	3,99%
Alain DI CRESCENZO	10	0	10	10	0,00%	0,00%
Autres personnes au nominatif	11	450	461	911	0,03%	0,07%
	938 109	450	938 559	939 009	69,17%	69,18%
IGE+XAO (actions propres) au nominatif	52 430	0	52 430	52 430	3,86%	3,86%
Total au nominatif	990 539	450	990 989	991 439	73,04%	73,05%
IGE+XAO (actions propres) au porteur	2 366	0	2 366	2 366	0,17%	0,17%
Autres au porteur	363 456	0	363 456	363 456	26,79%	26,78%
Total au porteur	365 822	0	365 822	365 822	26,96%	26,95%
Total	1 356 361	450	1 356 811	1 357 261	100,00%	100,00%

Note 2. — Détention d'actions et franchissement de seuil

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui viendrait à détenir, au sens de l'article L. 233-9 du Code de Commerce, directement ou indirectement, un nombre d'actions ou de droits de vote égal ou supérieur à 0,5 % du capital ou des droits de vote de la Société est tenue, au plus tard avant la clôture des négociations du quatrième jour de bourse suivant le franchissement de seuil de déclarer à la Société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception le nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle possède. Cette personne devra également informer la Société, dans sa lettre de déclaration de franchissement de seuils, des précisions auxquelles il est fait référence au 3ème alinéa de l'article L. 233-7 I du Code de Commerce.

Cette déclaration doit être renouvelée dans les conditions ci-avant, chaque fois qu'un nouveau seuil de 0,5 % est atteint ou franchi, à la hausse comme à la baisse, quelle qu'en soit la raison jusqu'au seuil de 5 % prévu à l'article L. 233-7 du Code de Commerce. A compter du franchissement du seuil de 5 % précité, une déclaration doit être effectuée dans les conditions identiques à celles mentionnées ci-avant, chaque fois qu'un nouveau seuil de 0,5 % est atteint ou franchi, à la hausse comme à la baisse quelle qu'en soit la raison.

Le non-respect de cette obligation de déclaration de franchissement de seuil peut donner lieu à la suspension, pendant le délai de deux ans suivant la régularisation du franchissement de seuil, des droits de vote afférents aux titres dépassant les seuils soumis à déclaration sur demande lors de

l'Assemblée Générale d'un ou de plusieurs actionnaires détenant au moins 2 % du capital ou des droits de vote de la Société.

Note 3. — Identité des principaux actionnaires à la clôture de l'exercice social

L'information a été établie sur la base des notifications reçues par la Société en application de l'article L 233-7 du Code de commerce.

Au dernier jour de l'exercice social clos le 31 décembre 2018, la situation était la suivante :

	% DU CAPITAL	% DE DROITS DE VOTE
2% à 5 %	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Siparex ▪ Odyssee Venture ▪ Proxinvest ▪ Amiral Gestion ▪ HMG Finance ▪ ORFIM ▪ Aviva ▪ 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Siparex ▪ Odyssee Venture ▪ Proxinvest ▪ Amiral Gestion ▪ HMG Finance ▪ ORFIM ▪ Kinney Asset Management
5 à 10 %	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Kinney Asset Management 	
5 à 10 %		
10 à 15 %		
15 à 20 %		
20 à 25 %		
25 à 33 1/3 %		
33 1/3 à 50 %		
50 à 66 2/3 %		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Schneider Electric Industries SAS
66 2/3 % à 90%	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Schneider Electric Industries SAS 	
90 à 95 %		
Plus de 95 %		

La société Ennismore Fund Management Limited, Monsieur Charles BAUDRON et la société Allianz Global Investors GmbH ont déclaré avoir franchi en baisse les seuils de 5% du capital social et des droits de vote de la société et ne plus détenir d'actions de la Société I.G.E.+X.A.O SA à compter respectivement du 26 janvier, 30 janvier et du 31 janvier 2018. Ces franchissements de seuils résultent de l'apport des actions IGE+XAO à l'offre publique d'achat initiée par Schneider Electric Industries visant les actions IGE+XAO.

Monsieur Alain DI CRESCENZO a déclaré avoir franchi le seuil en baisse de 2% du capital social et des droits de vote de la Société I.G.E.+X.A.O SA en date du 30 janvier 2018. Ce franchissement de seuils résulte de l'apport des actions IGE+XAO à l'offre publique d'achat initiée par Schneider Electric Industries visant les actions IGE+XAO.

La société Schneider Electric Industries SAS a déclaré qu'à la suite de l'offre publique d'achat visant les actions I.G.E.+X.A.O, cette dernière détenait 70,57% du capital social et 61,44% des droits de vote de la Société et avait ainsi franchi les seuils légaux de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 1/3%, 50% et 2/2 du capital de la Société et les seuils légaux de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 1/3%, 50% des droits de vote de la Société.

L'assemblée générale de la Société réunie dans sa forme extraordinaire a voté le 25 juin 2018 l'abaissement de 2% à 0,5% des seuils déclaratifs de franchissement de seuils.

Le 26 juin 2018, les sociétés GIE Greenstock et Raymond James Microcaps, HMG Finance ont déclaré détenir plus de 0,5% du capital social de la Société I.G.E.+X.A.O SA.

La société HMG Finance a déclaré avoir franchi en hausse le 9 juillet 2018 les seuils de 4% du capital social et de 4,5% des droits de vote de la Société I.G.E.+X.A.O SA.

La société Amiral Gestion a déclaré avoir franchi en baisse les seuils de 5%, puis 4,5%, 3,5%, 3% et enfin 2,5% du capital social et des droits de vote de la Société I.G.E.+X.A.O SA respectivement les 19 avril 2018, 17 juillet 2018, 4 septembre 2018, 19 septembre 2018 et 16 octobre 2018.

La société ORFIM a déclaré avoir franchi en hausse les seuils de 2% des droits de vote le 20 décembre 2017 puis de 4% du capital social et de 4,5% des droits de vote de la Société I.G.E.+X.A.O SA le 29 octobre 2018.

A la connaissance de la Société, aucune autre modification significative dans la détention du capital social ou des droits de vote n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Note 4. — Capital détenu par les salariés

- Actions nominatives détenues directement par les salariés:	0
- Actions attribuées gratuitement aux salariés:	0

Depuis la loi sur l'épargne salariale du 20 février 2001, prise en sa dernière modification par la loi Breton du 26 juillet 2005, et conformément à l'article L225-129-6 alinéa 2 du Code de Commerce, tous les trois ans, les sociétés anonymes ont l'obligation légale de demander aux actionnaires de leurs sociétés de se prononcer sur un projet d'augmentation de capital réservé aux salariés lorsque les actions détenues par les salariés de la société ou de celles qui lui sont liées, au sens de l'article L 225-180 du Code de commerce, représentent moins de 3% du nominatif pur social.

Constatant que le pourcentage d'actions détenues par le personnel salarié au sein du capital social de la société au sens de l'article L 225-180 du Code de commerce (placé notamment dans un Plan d'Epargne Entreprise) est inférieur à 3 %, l'Assemblée Générale, statuant en la forme extraordinaire en date du 26 janvier 2018, été invitée à se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés de notre Société. Cette résolution a été rejetée.

- Plan d'options d'achat d'actions : transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instrument de capitaux propres

Néant

Note 5. — Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres IGE+XAO

En application de l'article L621-18-2 du Code Monétaire et Financier, sont déclarées ci-après les opérations suivantes réalisées par les dirigeants ou les personnes auxquelles ils sont étroitement liés sur l'exercice 2017/2018:

Dénomination sociale de la société	IGE+XAO SA		
Nom et prénom	Alain DI CRESCENZO		
Qualité du déclarant	Président Directeur Général		
Description de l'instrument financier	Actions		
Nature de l'opération	Cession		
Lieu de l'opération	Paris		
Dates des opérations	Quantité	Prix unitaire moyen	Montant brut en €
19/01/2019	168 625	132	22 258 500

Dénomination sociale de la société	IGE+XAO SA		
Nom et prénom	Charles BAUDRON		
Qualité du déclarant	Administrateur - Directeur R&D		
Description de l'instrument financier	Actions		
Nature de l'opération	Cession		
Lieu de l'opération	Paris		
Dates des opérations	Quantité	Prix unitaire moyen	Montant brut en €
26/01/2019	87 868	132	11 598 576

Note 6. — Autorisation d'achat et de vente de ses propres actions par la Société

S'agissant du rachat d'actions, il est demandé aux actionnaires d'autoriser le Conseil d'Administration à acquérir des actions de la Société dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social de la Société conformément à l'article L225-209 du Code de Commerce, cette limite légale comprenant les actions auto-détenues par la Société dans le cadre des précédentes autorisations de rachat d'actions propres.

L'information préalable du public se fait par un descriptif du programme qui doit être publié préalablement à la réalisation du programme.

L'AMF a décidé d'abandonner, à compter du 3 juillet 2016, deux pratiques de marché qui ne remplissent plus tous les critères exigés par le règlement Abus de marché (MAR):

- les contrats de liquidité obligatoire et ;
- l'acquisition d'actions propres aux fins de conservation et de remise ultérieure dans le cadre d'opérations de croissance externe.

L'abandon de ces pratiques de marché admises n'a pas pour conséquence de proscrire les contrats de liquidité obligatoires ou les acquisitions d'actions propres aux fins de conservation et de remise ultérieure dans le cadre d'opérations de croissance externe.

En revanche, la mise en œuvre de l'une ou l'autre de ces deux pratiques de marché ne permet plus de bénéficier de la présomption simple d'absence de manipulation de marché.

L'acquisition des actions est dès lors affectée aux objectifs suivants :

- l'annulation dans les conditions légales,
- l'animation du cours du titre et sa liquidité par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement et au moyen d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI telle que reconnue par l'AMF,
- la remise des titres lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la Société,
- l'attribution ou la cession d'actions aux salariés et/ou mandataires de la Société et du Groupe dont elle est la société mère.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-211 du Code de commerce , il est précisé que, dans le cadre des autorisations données lors des différentes assemblées générales ordinaires (la dernière datant du 26 janvier 2018) d'intervenir sur le marché des actions de la Société en vue des objectifs décrits dans notre plan de rachat d'actions, 54 796 (4,04%) actions de la Société étaient détenues par la Société au 31 décembre 2018.

Les mouvements sur l'exercice 2017/2018 s'analysent comme suit :

INFORMATIONS	FLUX BRUTS CUMULES			POSITIONS OUVERTES AU JOUR DU DEPOT DE LA NOTE D'INFORMATION						
	ACHATS	VENTES	ANNULAT o	POSITIONS OUVERTES A L'ACHAT			POSITIONS OUVERTES A LA VENTE			
				CALL ACHETES	PUT VENDUS	ACHATS A TERME	CALL VENDUS	PUT ACHETES	VENTES A TERME	
Nombres de titres	39 500	8 466	70 898	--	--	--	--	--	--	--
dont titres destinés à être cédés ou annulés	31 044	--	70 898	--	--	--	--	--	--	--
dont titres affectés au contrat de liquidité	8 456	8 466	--	--	--	--	--	--	--	--
Cours moyen des transactions	102,62	116,31	82,55	--	--	--	--	--	--	--
Montant	4 054 410	388 281	5 860 488	--	--	--	--	--	--	--

Dans le cadre des autorisations conférées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration, IGE+XAO a procédé à deux réductions de capital par annulation de 70 898 actions propres au cours de l'exercice 2017/2018.

Répartition par objectif des titres détenus au 31 décembre 2018

INFORMATIONS	MONTANTS
Pourcentage de capital auto-détenu:	6,63%
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	0
Nombre de titres détenus en portefeuille	
dont titres destinés à l'annulation	92 375
dont titres affectés au contrat de liquidité	2 356
dont titres affectés au bénéfice du personnel salarié	--
Valeur comptable du portefeuille au 31 juillet 2017 en €	8 153 024
Valeur de marché du portefeuille au 31 juillet 2017 en €	9 340 477

Détails des options de souscription ou d'achat d'actions consenties au cours de l'exercice envers les Mandataires sociaux: Néant.

Options consenties aux salariés non Mandataires sociaux les mieux allotis au cours de l'exercice : Néant.

Note 7. — Evolution du cours du titre au cours de l'exercice écoulé

Au titre des exercices 2017/2018, 2016/2017 et 2015/2016, nous avons pu suivre l'évolution du cours de l'action de la Société IGE+XAO, de la manière suivante :

MOIS	NOMBRE DE TITRES	CAPITAUX	COURS		COURS MOYEN
	ECHANGES	EN K€	LE PLUS BAS EN €	COURS LE PLUS HAUT EN €	EN €
01/16	16 470	1 134	63,0	71,2	68,8
02/16	7 774	519	63,0	68,0	66,7
03/16	12 630	876	67,8	70,3	69,3
04/16	24 771	1 765	69,0	72,3	71,2
05/16	13 618	967	68,8	72,2	71,0
06/16	27 241	1 896	66,0	73,0	69,6
07/16	10 760	769	68,8	72,6	71,5
08/16	9 726	703	70,5	75,8	72,2
09/16	12 375	945	74,8	78,0	76,4
10/16	15 020	1 183	76,0	81,3	78,7
11/16	90 284	7 662	78,5	87,5	84,9
12/16	19 296	1 662	84,5	87,5	86,1
01/17	21 632	1 893	85,8	89,4	87,5
02/17	31 080	2 654	82,8	88,5	85,4
03/17	12 681	1 139	86,8	92,6	89,8
04/17	21 148	1 968	86,0	94,6	93,0
05/17	17 223	1 660	92,8	100,0	96,4
06/17	22 629	2 248	97,6	100,0	99,3
07/17	24 869	2 458	98,2	99,9	98,8
08/17	37 579	3 700	95,3	99,0	98,5
09/17	18 523	1 945	97,5	110,0	105,0
10/17	28 631	3 118	105,8	111,0	108,9
11/17	86 767	11 241	110,2	132,6	129,5
12/17	44 590	5 901	131,5	135,5	132,3
01/18	55 465	7 356	131,5	140,0	132,6
02/18	19 363	2 680	135,0	141,0	138,4
03/18	6 133	885	135,5	153,0	144,3
04/18	3 361	505	148,5	152,0	150,3
05/18	1 754	260	147,5	149,5	148,1
06/18	5 843	865	147,0	148,5	148,0
07/18	18 159	2 629	140,0	147,5	144,8
08/18	4 319	603	136,5	142,0	139,6
09/18	21 596	2 977	136,0	150,0	137,8
10/18	15 654	2 115	130,0	140,0	135,1
11/18	11 591	1 516	129,0	132,5	130,8
12/18	4 445	593	131,0	139,5	133,4

L. Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et autres éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Il n'y a pas de clause statutaire ou d'accord entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.

La Société n'a pas conclu d'accords qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société (sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts).

Il n'y a pas de pouvoir du Conseil d'Administration autres que ceux mentionnés dans le présent rapport financier annuel.

Il n'y a pas d'accord au sein d'IGE+XAO SA prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'Administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

Colomiers, le 11 février 2019,

Alain Di Crescenzo
Président du Conseil d'Administration

VIII. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

IGE + XAO S.A.

Siège social : 16, boulevard Déodat de Séverac - 31770 Colomiers
Capital social : € 5 221 450,85

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. Indemnité de cessation des fonctions de président du Conseil d'Administration

- Nature et objet : À la suite de l'entrée d'IGE+XAO dans le groupe Schneider Electric, Alain Di Crescenzo a conclu avec Schneider Electric Industries SAS un contrat de travail dont la rémunération comporte une part liée à ses fonctions de mandataire social au sein de la société IGE+XAO. Le conseil d'administration du 29 novembre 2018 a décidé d'autoriser une convention portant sur les conditions de détermination des indemnités de rupture pour la partie liée à la fonction de mandataire social.

- Modalités : En cas de rupture du contrat de travail (licenciement ou rupture conventionnelle) à l'initiative de Schneider Electric Industries SAS les dispositions suivantes s'appliqueront :

Versement d'une indemnité de rupture liée à la fonction de mandataire social exercée au sein d'IGE+XAO

Elle correspond à une fraction de l'indemnité de rupture du contrat de travail :

o Calculée sur la base de la moyenne de la rémunération de référence et des éventuels bonus perçus au cours des 12 derniers mois précédant la notification de la rupture du contrat de travail.

o Cette indemnité de rupture du contrat de travail ne peut excéder deux ans de rémunération.

o Le versement de la fraction de l'indemnité de rupture liée à la fonction de mandataire social est soumis à la condition que le résultat opérationnel du Groupe déterminé suivant les normes IFRS soit au moins égal à 5% de son chiffre d'affaires à la clôture du dernier exercice dont les comptes auront été examinés par le Conseil d'Administration à la date de rupture du contrat.

- Entité concernée : IGE+XAO SA,

- Personne concernée : Alain Di Crescenzo Administrateur de la société IGE+XAO.

- Intérêt pour la société : Clarification de la relation entre la société et son Président

2. Avance en compte courant

- Nature et objet : Le Conseil d'Administration du 17 décembre 2018 a autorisé une nouvelle avance en compte courant non rémunérée de 5 500 €, consentie à la filiale IGE+XAO Madagascar, pour un montant maximal de 5 500 euros.

- Entité concernée : IGE+XAO Madagascar

- Modalités : Le montant de l'avance à la clôture de l'exercice s'élève à 5 410 €.

- Personne concernée : Alain Di Crescenzo, Administrateur de la société IGE+XAO Madagascar.

- Intérêt pour la société : Soutien financier de sa filiale.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

a) Dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Avance en compte courant

- Nature et objet : Le Conseil d'Administration du 31 juillet 2017 a autorisé la prorogation jusqu'au 31 juillet 2017 de l'avance en compte courant non rémunérée consentie à la filiale IGE+XAO Madagascar.

- Entité concernée : IGE+XAO Madagascar

- Modalités : Le montant de l'avance à la clôture de l'exercice s'élève à 16 976 €.

- Personne concernée : Alain Di Crescenzo, Administrateur de la société IGE+XAO Madagascar.

- Intérêt pour la société : Soutien financier de sa filiale.

2. Engagement de caution

- Nature et objet : Le Conseil d'Administration du 26 mars 2015 a autorisé le renouvellement de l'engagement de caution d'un montant de 100 000 € donnée par votre société à l'Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme (APS) au profit de la filiale Mayridis Voyages SARL.

- Entité concernée : Mayridis Voyages SARL

- Personne concernée : Alain Di Crescenzo, représentant de votre société.

- Intérêt pour la société : Engagement exigé de par la réglementation de l'agence de voyages.

3. Prestation d'assistance

- Nature et objet : Facturation à la société IGE SA des redevances administratives, de communication et de management, pour un montant de 2 538 838 €.

- Entité concernée : IGE SA

- Personne concernée : Alain Di Crescenzo et Charles Baudron, Administrateurs de la société IGE SA

- Intérêt pour la société : Prestation de service pour le compte de la société IGE SA dans le cadre de l'intégration fiscale et de l'union économique et sociale.

4. Refacturation de loyers

- Nature et objet : Compte tenu de l'occupation par les sociétés françaises du Groupe du même bâtiment à office de bureaux situé à Colomiers (ZAC des Ramassiers depuis le 2 juin 2014), le Conseil d'Administration dans sa séance du 29 juillet 2014 a autorisé la société IGE SA, preneur du bail, à facturer à votre société au cours de l'exercice une somme de 101 947 € au titre du loyer au prorata des surfaces occupées et une somme de 12 898€ au titre des charges locatives y afférentes.

- Entité concernée : IGE SA

- Personne concernée : Alain Di Crescenzo et Charles Baudron, Administrateurs de la société IGE SA

- Intérêt pour la société : mutualisation des moyens utilisés par les sociétés du groupe.

5. Gestion de trésorerie

- Nature et objet : Votre société participe à une convention de gestion centralisée de trésorerie.

- Entité concernée : IGE SA, Winsoft diffusion SNC, Mayridis Voyage SARL.

- Personne concernée : Alain Di Crescenzo Administrateur de la société IGE SA.

- Intérêt pour la société : Cohérence de la gestion financière.

6. Intégration fiscale

- Nature et objet : Votre société forme avec les sociétés françaises du groupe éligibles au régime, un groupe fiscal intégré, régi par la convention d'intégration renouvelée le 28 juillet 2015 pour une durée de 5 ans.

- Entité concernée : IGE SA,

- Personne concernée : Alain Di Crescenzo Administrateur de la société IGE SA.

- Intérêt pour la société : Cohérence fiscale

b) Sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

1. Facturation de prestations juridiques et comptables

- Nature et objet : Le Conseil d'Administration du 29 juillet 2016 a autorisé l'arrêt de la facturation des prestations juridiques et comptables à la société S2E Consulting pour un montant abandonné de 11 540 €.

- Entité concernée : S2E Consulting

- Personne concernée : Alain Di Crescenzo, Administrateur de la société S2E Consulting.

- Intérêt pour la société : Soutien financier de sa filiale.

Fait à Labège, le 22 mars 2019

Les Commissaires aux comptes

**KPMG AUDIT SUD
OUEST**

Christian LIBEROS

MAZARS

Erik FLAMANT

IX. Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

IGE+XAO

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 5 221 450,85 Euros

Siège social :

16 Boulevard Déodat de Séverac
31770 COLOMIERS

RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT

sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice de 17 mois clos le 31 décembre 2018

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant de la société IGE+XAO, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1211¹, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice de 17 mois clos le 31 décembre 2018, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément à la procédure utilisée par la société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponible sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11-3 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

¹ Portée disponible sur le site www.cofrac.fr

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux:

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 3 personnes et se sont déroulés entre le 20 et le 25 mars 2019 sur une durée totale d'intervention d'environ 1 semaine.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la partie « Informations environnementales et sociales » du rapport de gestion.

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

Sans remettre en cause la conclusion ci-dessus, nous attirons votre attention sur le fait que certaines informations sont communiquées de manière partielle :

- Les émissions de CO² ne sont pas renseignées de manière quantitative ;
- Les informations relatives aux accords collectifs sont limitées à la France ;

- Les consommations d'énergie, de papier ainsi que la production et le traitement des déchets ne sont pas renseignées de manière chiffrée.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené trois entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes² :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées³ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et pour identifier d'éventuelles omissions et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 34% des effectifs considéré comme grandeur caractéristique du volet social.

² Thématiques sociales :

- Informations quantitatives : Effectif inscrit fin de période et répartition par sexe / âge / zone géographique, Nombre d'embauches, Nombre de licenciements, Nombre d'heures de formation, Taux d'absentéisme
- Informations qualitatives : Les politiques mises en œuvre en matière de formation

Thématiques environnementales :

- Informations qualitatives : Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générées du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit

Thématiques sociétales :

- Informations qualitatives : Les relations de mécénat et sponsoring

³ Indicateurs sociaux : IGE+XAO, IGE, Mayridis, Winsoft, Prosyst

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, à l'exception de l'incidence de l'information partielle relative aux émissions de CO² mentionnée dans la partie 1 du présent rapport, nous n'avons pas relevé d'autres anomalies significatives de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Toulouse, le 25 mars 2019

SYGNATURES SAS

Laure Mulin

X. Descriptif du programme de rachat d'actions propres soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 12 avril 2019

En application des articles 241-1 à 241-6 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 entré en vigueur le 13 octobre 2004 et portant sur les modalités d'application de la Directive européenne n° 2003/6/CE du 29 janvier 2003, le présent document a pour objet de décrire les objectifs et les modalités de renouvellement du programme de rachat des titres soumis par la Société IGE+XAO à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte qui se tiendra le 12 avril 2019.

L'avis préalable de réunion a été publié au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires le 8 mars 2019.

SYNTHÈSE DES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE L'OPÉRATION

Emetteur : IGE+XAO (NYSE Euronext - Euronext)

Programme :	rachat d'actions
Pourcentage de rachat maximum autorisé :	10 %
Prix d'achat unitaire maximum (hors frais):	200 euros
Durée du Programme : dix-huit mois au plus à compter de l'Assemblée Générale Mixte du 12 avril 2019.	

A. Bilan du précédent programme

L'avant-dernier programme a été autorisé par l'Assemblée Générale du 27 janvier 2017 et renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 26 janvier 2018 pour une nouvelle période de 18 mois. Le bilan de cet avant dernier programme avait alors été établi de son jour d'ouverture jusqu'au 31 octobre 2017. Entre le 1^{er} novembre 2017 et le 26 janvier 2018, les opérations suivantes ont été réalisées :

Nombre de titres détenus au 1^{er} novembre 2017 : 125 828 à un prix moyen de 89,30 €

Nombre de titres achetés dans le cadre du contrat de liquidité :	394
Nombre de titres achetés dans le cadre du programme de rachat d'actions :	--
Nombre de titres vendus dans le cadre du contrat de liquidité :	(791)
Nombre de titres cédés dans le cadre du plan d'options de rachat d'actions :	0
Nombre de titres détenus au 26 janvier 2018:	125 431 à un prix moyen de 89,25 €

Le programme de rachat autorisé par l'Assemblée Générale du 26 janvier 2018 a donné lieu aux opérations ci-après:

Bilan du précédent programme

Déclaration de l'émetteur des opérations réalisées au titre du précédent programme soit du 27 janvier 2018 au 31 janvier 2019:

INFORMATIONS	FLUX BRUTS CUMULES			POSITIONS OUVERTES					
	ACHATS	VENTES	ANNULAT ^o	AU JOUR DU DEPOT DE LA NOTE D'INFORMATION					
				POSITIONS OUVERTES A			POSITIONS OUVERTES A		
				L'ACHAT			LA VENTE		
			CALL ACHETES	PUT VENDUS	ACHATS A TERME	CALL VENDUS	PUT ACHETES	VENTE A TERME	
Nombres de titres	2 642	2 288	--	--	--	--	--	--	--
dont titres destinés à être annulés	--	--	70 989	--	--	--	--	--	--
dont titres affectés au contrat de liquidité	2 642	2 288	--	--	--	--	--	--	--
Cours moyen des transactions	146,96	147,07	88,55	--	--	--	--	--	--
Montant*	388 268	336 336	6 286 076	--	--	--	--	--	--

* arrondi

Les opérations d'achats hors contrat de liquidité ont été affectées en totalité à l'objectif d'annulation. Le nombre de titres ainsi détenus au 31 janvier 2019 s'élève à 54 796 titres. La Société n'a pas recours à des produits dérivés.

Répartition par objectif des titres détenus au 31 janvier 2019

INFORMATIONS	MONTANTS
Pourcentage de capital auto-détenu:	4,04%
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	70 989
Nombre de titres détenus en portefeuille	
dont titres destinés à l'objectif d'annulation	52 4309
dont titres affectés au contrat de liquidité	2 366
dont titres affectés au bénéfice du personnel salarié	0
Valeur comptable du portefeuille au 31 janvier 2019 en €	5 429 274
Valeur de marché du portefeuille au 31 janvier 2019 en €	7 397 460

B. Objectifs du programme de rachat d'actions et utilisation des actions rachetées

L'AMF a décidé d'abandonner, à compter du 3 juillet 2016, deux pratiques de marché qui ne remplissent plus tous les critères exigés par le règlement Abus de marché (MAR):

- les contrats de liquidité obligataire et ;
- l'acquisition d'actions propres aux fins de conservation et de remise ultérieure dans le cadre d'opérations de croissance externe.

L'abandon de ces pratiques de marché admises n'a pas pour conséquence de proscrire les contrats de liquidité obligataires ou les acquisitions d'actions propres aux fins de conservation et de remise ultérieure dans le cadre d'opérations de croissance externe.

En revanche, la mise en œuvre de l'une ou l'autre de ces deux pratiques de marché ne permet plus de bénéficier de la présomption simple d'absence de manipulation de marché.

L'acquisition des actions est dès lors affecter aux objectifs suivants :

- l'annulation dans les conditions légales,
- l'animation du cours du titre et sa liquidité par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement et au moyen d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI telle que reconnue par l'AMF,
- la remise des titres lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la Société,
- l'attribution ou la cession d'actions aux salariés et/ou mandataires de la Société et du Groupe dont elle est la société mère.

Cet ordre pourra être modifié en fonction des opportunités qui se présenteront à la Société.

C. Cadre juridique

Ce programme s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues par les articles L.225-209 et suivants du Code de commerce et conformément au Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, pris en application de la Directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003, entrée en vigueur le 13 octobre 2004. Il est soumis au vote de l'Assemblée Générale Mixte du 12 avril 2019, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises en matière extraordinaire:

Septième résolution

(Autorisation donnée au Conseil d'Administration en vue de faire acheter par la Société ses propres actions)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et avoir pris connaissance des éléments figurant dans le descriptif du programme autorise le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article L225-209 du Code de Commerce, à acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10% du nombre des actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée Générale décide que ces achats effectués dans le cadre de la présente autorisation devront être réalisés en vue de :

- l'annulation dans les conditions légales,
- l'animation du cours du titre et sa liquidité par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement et au moyen d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI telle que reconnue par l'AMF,
- la remise des titres lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la Société,

- l'attribution ou la cession d'actions aux salariés et/ou mandataires de la Société et du Groupe dont elle est la société mère.

Cet ordre pourra être modifié en fonction des opportunités qui se présenteront à la Société.

Par décision du Conseil d'Administration en date du 27 juillet 2018, le contrat de liquidité conclu avec la société de bourse Portzamparc a été suspendu jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Les caractéristiques du programme sont les suivantes :

Pourcentage de rachat maximum autorisé : 10 %

Prix d'achat unitaire maximum (hors frais): 200 euros

Durée du Programme : 18 mois au plus à compter de la présente assemblée

Ces prix seront ajustés en cas d'opérations conduisant au regroupement ou à la division des actions.

Compte tenu des actions déjà auto-détenues par la Société au 31 janvier 2019, le montant que cette dernière est susceptible de payer dans l'hypothèse d'achats au prix maximum fixé par l'Assemblée Générale s'élèvera à 16 177 010 euros.

Le Conseil d'Administration pourra procéder à l'acquisition, à la cession et au transfert des actions de la Société par tous moyens, par intervention sur le marché notamment par achat de blocs de titres pouvant éventuellement porter sur l'intégralité du programme.

La présente autorisation met fin avec effet immédiat à celle précédemment donnée par l'Assemblée Générale du 26 janvier 2018.

Les actions propres acquises et / ou annulées par la Société dans le cadre des précédentes autorisations consenties par Assemblée Générale seront prises en compte pour la détermination du nombre d'actions détenues par la Société dans la limite précitée de 10 %.

Le Conseil d'Administration donnera aux actionnaires dans son rapport à l'Assemblée Générale annuelle les informations relatives aux achats d'actions et cessions ainsi réalisés.

En vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation à son Président, pour passer tout ordre de bourse, conclure tout accord en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers ou de tout autre organisme, remplir toutes formalités et de manière générale faire tout ce que nécessaire.

D. Modalités

Part maximale du capital à acquérir et montant maximal des fonds destinés à l'opération

- La Société s'engage, en application de la loi, à rester en permanence dans la limite de détention directe ou indirecte de 10 % du capital de la société. Elle s'engage en outre à conserver un flottant suffisant sur l'Euronext qui respecte les seuils tels que définis par Euronext.
- Le nombre d'actions susceptible d'être acquis ne pourra excéder 10 % du nombre total d'actions composant le capital social, soit 1 356 811 actions, à la date de l'Assemblée Générale Mixte, soit 135 681 actions. En prenant en compte les 54 796 actions propres appartenant à IGE+XAO au 31 janvier 2019 (4,04% du capital), le nombre maximal d'actions pouvant être rachetées s'élèverait à 80 885 soit 5,96% des 1 356 811 actions composant le capital à la date de ce jour.
- Sur la base du cours maximum unitaire d'achat de 200 euros, l'investissement théorique maximum s'élèverait à 16 177 020 euros.
- A titre indicatif, le montant des réserves disponibles, c'est à dire toutes les réserves hors réserves statutaires et légales, incluant diverses primes d'émission et de fusion, le report à nouveau ainsi que le résultat net, ressort des derniers comptes sociaux annuels certifiés au 31 décembre 2018 à la somme de 24 679 740 euros. En application de la loi, le montant du présent programme de rachat ne pourra pas être supérieur à ce montant.

Modalités des rachats

Les actions pourront être rachetées, cédées ou transférées dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et respectant les principes énoncés de déontologie de l'AFEI. Il n'est pas prévu de réaliser une part du programme par l'utilisation de produits dérivés.

Durée et calendrier du programme de rachat

Le programme de rachat d'actions pourra être mis en œuvre sur une période de 18 mois, à compter de l'Assemblée Générale du 12 avril 2019, soit au plus tard jusqu'au 11 octobre 2020.

E. Répartition du capital

Le capital social de la Société IGE+XAO est divisé en 1 356 811 actions de 3,85 euros de valeur nominale, dont la répartition, au 31 janvier 2019 est la suivante :

Actionnariat	Nombre d'actions		Nombre D'actions	Nombre De droits de vote brut	% Capital	% de droits de vote
	Droits de vote simple	Droits de vote double				
SCHNEIDER ELECTRIC INDUSTRIES	883 876	0	883 876	883 876	65,14%	65,12%
ORFIM	54 212	0	54 212	54 212	4,00%	3,99%
Alain DI CRESCENZO	10	0	10	10	0,00%	0,00%
Autres personnes au nominatif	11	450	461	911	0,03%	0,07%
	938 109	450	938 559	939 009	69,17%	69,18%
IGE+XAO (actions propres) au nominatif	52 430	0	52 430	52 430	3,86%	3,86%
Total au nominatif	990 539	450	990 989	991 439	73,04%	73,05%
IGE+XAO (actions propres) au porteur	2 366	0	2 366	2 366	0,17%	0,17%
Autres au porteur	363 456	0	363 456	363 456	26,79%	26,78%
Total au porteur	365 822	0	365 822	365 822	26,96%	26,95%
Total	1 356 361	450	1 356 811	1 357 261	100,00%	100,00%

L'information a été établie sur la base des notifications reçues par la Société en application de l'article L 233-7 du Code de commerce.

Au dernier jour de l'exercice social clos le 31 décembre 2018, la situation était la suivante :

La société Ennismore Fund Management Limited, Monsieur Charles BAUDRON et la société Allianz Global Investors GmbH ont déclaré avoir franchi en baisse les seuils de 5% du capital social et des droits de vote de la société et ne plus détenir d'actions de la Société I.G.E.+X.A.O SA à compter respectivement du 26 janvier, 30 janvier et du 31 janvier 2018. Ces franchissements de seuils résultent de l'apport des actions IGE+XAO à l'offre publique d'achat initiée par Schneider Electric Industries visant les actions IGE+XAO.

Monsieur Alain DI CRESCENZO a déclaré avoir franchi le seuil en baisse de 2% du capital social et des droits de vote de la Société I.G.E.+X.A.O SA en date du 30 janvier 2018. Ce franchissement de seuils résulte de l'apport des actions IGE+XAO à l'offre publique d'achat initiée par Schneider Electric Industries visant les actions IGE+XAO.

La société Schneider Electric Industries SAS a déclaré qu'à la suite de l'offre publique d'achat visant les actions I.G.E.+X.A.O, cette dernière détenait 70,57% du capital social et 61,44% des droits de vote de la Société et avait ainsi franchi les seuils légaux de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 1/3%, 50% et 2/2 du capital de la Société et les seuils légaux de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 1/3%, 50% des droits de vote de la Société.

L'assemblée générale de la Société réunie dans sa forme extraordinaire a voté le 25 juin 2018 l'abaissement de 2% à 0,5% des seuils déclaratifs de franchissement de seuils.

Le 26 juin 2018, les sociétés GIE Greenstock et Raymond James Microcaps, HMG Finance ont déclaré détenir plus de 0,5% du capital social de la Société I.G.E.+X.A.O SA.

La société HMG Finance a déclaré avoir franchi en hausse le 9 juillet 2018 les seuils de 4% du capital social et de 4,5% des droits de vote de la Société I.G.E.+X.A.O SA.

La société Amiral Gestion a déclaré avoir franchi en baisse les seuils de 5%, puis 4,5%, 3,5%, 3% et enfin 2,5% du capital social et des droits de vote de la Société I.G.E.+X.A.O SA respectivement les 19 avril 2018, 17 juillet 2018, 4 septembre 2018, 19 septembre 2018 et 16 octobre 2018.

La société ORFIM a déclaré avoir franchi en hausse les seuils de 2% des droits de vote le 20 décembre 2017 puis de 4% du capital social et de 4,5% des droits de vote de la Société I.G.E.+X.A.O SA le 29 octobre 2018.

A la connaissance de la Société, aucune autre modification significative dans la détention du capital social ou des droits de vote n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

F. Evènements récents

Le 8 novembre 2017, BNP Paribas, agissant pour le compte de la société par actions simplifiée Schneider Electric Industries, a déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers un projet d'Offre publique d'achat sur les titres de la Société IGE+XAO SA. Cette opération a été dénouée le 26 janvier 2018 et s'est traduite par l'acquisition par Schneider Electric Industries de 61,8% du capital social et 61,4% des droits de vote de la société IGE+XAO SA.

Par décision du Conseil d'Administration en date du 27 juillet 2018, le contrat de liquidité conclu avec la société de bourse Portzamparc a été suspendu jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Au 31 décembre 2018, après deux opérations d'annulation de titres, les actions auto-détenues représentent 4,0% du capital social de la Société.

Les publications financières de la Société sont disponibles sur son site ige-xao.com, sur celui d'Euronext ainsi que sur le site de l'AMF.

G. Personne assumant la responsabilité de la note d'information

A notre connaissance, les données de la présente note d'information sont conformes à la réalité : elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le programme de rachat par IGE+XAO de ses propres actions; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Colomiers, le 11 février 2019

Alain Di Crescenzo
Président du Conseil d'Administration

XI. Mise à disposition du rapport financier annuel

Le rapport financier annuel IGE+XAO est mis à disposition des personnes intéressées sur demande, adressée directement au siège de la Société IGE+XAO – 16, Boulevard Déodat de Séverac – CS 90312 – 31773 Colomiers Cedex ou par voie électronique à l'adresse suivante : solie@ige-xao.com / Tél. : 05 62 74 36 36 / Fax : 05 62 74 36 37. Il peut également être consulté ou téléchargé sur le site www.ige-xao.com rubrique Investisseurs. Il a également fait l'objet d'un dépôt effectif et intégral sous format électronique dans le cadre de l'Information réglementée auprès de l'AMF.